

**Systeme des Nations Unies**



**Plan Cadre des Nations Unies pour la  
Coopération au Développement**

**U N D A F**

**(2002 – 2006)**

**ALGERIE**

**Mai 2002**

## Sommaire

Résumé introductif.....	4
Acronymes et Abréviations.....	7
Introduction Générale .....	10
I- Le processus d'élaboration de l'UNDAF:..	11
1.1-Le processus de préparation l'UNDAF.....	11
1.2-les enseignements tirés pour l'élaboration du prochain UNDAF.....	12
II- Les contraintes , les grands défis et choix pour l'Algérie:.....	13
Introduction	
2.1- l'évaluation conjointe de pays.....	15
2.1.1- l'expression des besoins sociaux.....	15
la population	
la santé	
l'éducation	
l'emploi	
la situation des femmes	
la situation de l'enfant	
la pauvreté	
2.1.2- les contraintes économiques majeures.....	19
2.1.3- la situation en matière d'environnement.....	22
Généralités	
L'eau et l'assainissement	
Les déchets solides	
La pollution de l'air	
2.1.4- La Gouvernance et les droits de l'Homme .....	25
La concertation et contrôle	
Les syndicats	
Le mouvement associatif	
L'information	
Les conventions internationales	
2.2- Les priorités d'action des pouvoirs publics.....	27
III-Le système des Nations Unies en Algérie.....	33
3.1.1-les institutions représentées en Algérie.....	33
l'UNICEF	
Le PNUD	
L'OIT	
Le FNUAP	
L'OMS	
L'ONUDI	
Le HCR	
Le PAM	

3.1.2- Autres institutions.....	38
Le FEM	
La CNUCED	
La FAO	
L'UNIFEM	
3.2- le Suivi des Conférences Internationales et des Sommets mondiaux.....	40
IV-le Plan cadre UNDAF .....	51
4.1- Le système de coordination du SNU.....	51
le système de coordination résidente	
l'équipe de pays	
les groupes thématiques	
4.2- les grandes actions issues des programmes d'action des pouvoirs publics selon les objectifs stratégiques de l'UNDAF .....	54
4.3- Les actions possibles pour les Agences, Fonds et Programmes du SN .....	56
objectif stratégique n°1 : renforcement des capacités humaines	
objectif stratégique n°2 : Avancement des Réformes et de la Gouvernance	
objectif stratégique n°3 : Protection de l'Environnement	
objectif stratégique n°4 : Réduction de la pauvreté et amélioration des systèmes et de la protection sociales	
4.4- le schéma de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'UNDAF.....	64
V- les Ressources communes de l'UNDAF.....	67
Annexes:	
Annexe :I: Matrices des actions par objectif stratégique.....	70
Annexe II: Matrices des interactions par objectif stratégique.....	81
Annexe III: Tableaux des Prévisions de Ressources.....	85
Annexe IV: Système d'indicateurs socio-économiques.....	86
Annexe V :Liste des documents consultés.....	92
Annexe VI: Liste des personnes rencontrées.....	95

## Résumé Introductif

1- Le système des Nations Unies a engagé depuis 1997 une réforme de ses structures et son mode de fonctionnement. Le Secrétaire Général a créé, à cette fin l'UNDG, Groupe des Nations Unies pour le Développement qui réunissait au départ, l'UNICEF, le FNUAP et le PNUD puis, ultérieurement, d'autres entités dans le but de maintenir et de renforcer la coordination et l'intégration des actions de ces organisations participante,s tant au niveau des Sièges que sur le terrain.

Dans cette optique, il a été également institué le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, UNDAF selon l'abréviation anglaise, afin de mettre en œuvre une collaboration autour d'objectifs communs, une cohérence des programmes et le renforcement mutuel de l'action des différents Programmes, Fonds et Agences spécialisées des Nations Unies dans chacun des pays concernés, pour une période de planification commune.

2- Quatre thèmes centraux sont identifiés pour la période 2002-2006 sur laquelle porte le processus UNDAF engagé pour l'Algérie, soit :

- le renforcement des ressources humaines
- l'appui aux réformes de l'économie et de la société
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles
- la réduction de la pauvreté

Cette identification est fondée sur trois (03) éléments fondamentaux que sont :

- l'Evaluation Conjointe de Pays (ECP)<sup>1</sup> dont le présent document restitue le contenu essentiel
- les orientations et priorités définies par les autorités nationales
- les mandats et missions des Agences, Fonds et Programmes du SNU

Formulés en objectifs stratégiques, ils s'inscrivent dans une logique globale de contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la promotion de l'Homme et du Citoyen dans une optique de relance du développement économique et social dans le pays. Dans ce cadre :

**L'objectif n° 1** doit permettre d'aider à **rendre disponibles et renforcer les capacités humaines au service du bien être et du développement social durable** qui sont nécessaires à la conduite des actions de développement et pour continuer à améliorer les niveaux de vie

**L'objectif n° 2** est de contribuer à **l'amélioration de la gouvernance et des réformes**, pour consolider les ouvertures économiques, politiques et sociales, ce qui constitue le point nodal de toute reprise du développement en Algérie

**L'objectif n° 3** vise **la protection de l'environnement et des ressources naturelles** pour contribuer à enrayer le processus de dégradation du milieu naturel et du cadre de vie des populations avec les effets nocifs que cet état de fait entraîne sur la santé et le bien-être ; il vise concomitamment à contribuer à la préservation du patrimoine mondial

**L'objectif n°4** a pour vocation de contribuer à préserver et consolider la cohésion sociale par la **réduction de la pauvreté et la lutte contre l'exclusion**, par des actions ponctuelles ou de réinsertion notamment par l'emploi et les activités génératrices de revenus ainsi qu'à travers l'amélioration des systèmes actuels d'aides et de protection sociales

3- L'appréciation générale de la mise en œuvre en Algérie des engagements souscrits au cours des **Conférences Internationales et Sommets mondiaux** qui a été réalisée dans le cadre de l'exercice,

---

<sup>1</sup> L'appellation la plus courante dans les documents du SNU est, en français, "Bilan Commun de Pays" (BCP) pour le "Country Common Assessment" (CCA). Nous avons néanmoins maintenu l'appellation du document "ECP" pour l'Algérie, tel qu'il a été diffusé.

montre que les pouvoirs publics accordent une attention particulière à la traduction dans les législations nationales et dans les programmes d'action gouvernementaux, des axes de travail décidés à l'échelle internationale. Ceci est vrai notamment en matière de développement durable et de lutte contre l'insécurité alimentaire, de protection de la biodiversité, d'atténuation des effets de serre, de lutte contre la désertification et des changements climatiques, de politique de population et de bien être social, de dimension du genre et de droits et de protection de l'enfance. Une attention particulière est également désormais accordée au développement de la solidarité, à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre l'exclusion.

**4-Les autres enseignements tirés de l'exercice et notamment pour l'avenir, font ressortir les points suivants :**

- 4.1- **Le processus** UNDAF a constitué une occasion pour une connaissance plus approfondie des objectifs du Système des Nations Unies (Fonds, Agences et Programmes) et des progrès réalisés dans la concrétisation des programmes et projets en cours de chacun d'entre eux, par les agents des autres Institutions présentes en Algérie ou dans la sous-région.
- 4.2- Il a été l'occasion de consultations intenses avec les différentes structures gouvernementales en charge de la conduite des programmes actuellement en cours, et d'élargir l'information à celles, nouvelles, susceptibles de bénéficier de l'assistance future du SNU dans la mise en œuvre des programmes sectoriels dont elles ont la charge. Les visites auprès des Administrations publiques algériennes centrales et dans certains cas déconcentrées, ainsi qu'en second lieu, auprès de représentants de certaines ONG, ont permis d'expliquer à nouveau aux cadres des institutions publiques et des associations rencontrés, le fonctionnement global du SNU et sa volonté de rechercher à chaque fois que possible les synergies dans l'action pour une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds mobilisés et/ou à mobiliser.
- 4.3- Le document réalisé à la suite de l'exercice de l'UNDAF dans sa première phase définit pour l'Algérie, les objectifs communs arrêtés entre les pouvoirs publics et le Système de Coordination Résidente (SCR). Ce document constitue la base sur laquelle le SNU est appelé à contribuer, de la manière la plus efficace possible, à la résolution des problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui se posent à l'Algérie contemporaine. Il pose ainsi le fondement de la coopération entre le SNU et le Gouvernement et les autres partenaires (ONG, bailleurs de fonds bi et multilatéraux) et peut également servir à préparer la conception d'une série complémentaire de programmes et de projets.
- 4.4- L'UNDAF nécessitera pour sa mise en œuvre et notamment au titre de la mobilisation et la programmation des ressources:
  - d'étroites consultations et ceci de façon régulière entre les différents acteurs, au premier chef entre les agences institutions et fonds participant à l'UNDG et les autres partenaires du SNU, mais aussi, le Gouvernement, la Société civile, les opérateurs économiques publics et privés et les autres partenaires étrangers de la coopération bi- et multilatérale.
  - **Une activité intense de plaidoyer** autour des objectifs globaux du SNU en Algérie et ceux des programmes de chacun des Agences, Fonds, et Programmes.

Une action plus large de communication, jusque là réduite, en direction de l'opinion publique algérienne.

## **5- Le suivi et l'évaluation**

L'organisation du suivi devra s'inscrire dans le cadre des procédures en vigueur au sein des organisations participantes de l'UNDAF. Cet examen au titre du suivi pourra se faire, de façon plus particulière, dans les contextes liés :

- aux réunions périodiques des chefs d'Agence
- au rapport annuel du CR qui comporterait outre l'évaluation des résultats de l'année écoulée, le programme de travail de l'équipe de pays et ainsi les progrès de l'UNDAF
- aux rapports annuels des groupes thématiques<sup>2</sup>
- aux rapports d'évaluation à mi-parcours et finale des programmes des Agences, Fonds et Programmes participants

Une évaluation à mi-parcours de l'UNDAF est à prévoir pour le courant de l'année 2004, ainsi qu'une seconde évaluation, finale, à la fin de la période quinquennale.

## **6- Prévision et programmation des ressources**

La démarche globale de l'UNDAF permet de mettre au point des prévisions communes de financement en relation avec les prévisions envisagées par chacune des organisations participantes et des partenaires. Elle constitue, en elle-même, un facteur de plus grande attractivité des partenaires bailleurs de fond pour l'octroi de ressources additionnelles, augmentant ainsi dans les faits les possibilités d'action du SNU.

Dans cette optique, le montant prévisionnel global pour la réalisation des quatre objectifs retenus se monte à 118,784 Millions de US.

---

<sup>2</sup> Qui sont en Algérie: le groupe "ONUSIDA", le groupe "Education", le groupe "Santé et Population", le groupe "CCA-UNDAF" et le groupe "Services Communs"

## Acronymes et abréviations

ADS : Agence de Développement Social  
AEP : Alimentation en Eau Potable  
AFS : Allocation Forfaitaire de Solidarité  
ANDI: Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement  
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes  
APC : Assemblée Populaire Communale  
APN : Assemblée Populaire Nationale  
APSI : Agence de Promotion de Soutien et Suivi de l'Investissement  
APW : Assemblée Populaire de Wilaya  
BCP : Bilan Commun de Pays  
BID : Banque Islamique de Développement  
BIT : Bureau International du Travail  
BM : Banque mondiale  
BTP : Bâtiment et Travaux Publics  
BTPH : Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique  
CCA : Common Country Assessment (Bilan commun de pays/Evaluation Conjointe de Pays)  
CCP : Common Country Programme  
CILA : Comité interministériel de lutte antiacridienne  
CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le Développement  
CNAC : Caisse Nationale d'Assurances Chômage  
CNCPPDH : Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (Anciennement: ONDH Observatoire des Droits de l'Homme)  
CNES : Conseil National Economique et Social  
CNP : Conseil National de Privatisation  
CNP/DP : Conseil National de Planification/Délégué à la Planification  
CNLPE : Conférence nationale contre la pauvreté et l'exclusion  
CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement  
CNUEH : Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains  
CPE : Contrat de Pré-Emploi  
CR : Coordinateur Résident  
DZD : Dinar Algérien  
ECP : Evaluation conjointe de Pays ou Bilan Commun de Pays (BCP)  
ESIL : Emploi Salarié d'Initiative Locale  
FADES : Fonds Arabe de Développement Economique et Social  
FAEJ : Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial.  
FMI : Fonds Monétaire International  
FNDRA : Fonds national de régulation et de développement de l'agriculture  
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population  
HCEDD : Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable  
IAIG : Indemnité d'Activité d'Intérêt Général  
IEC : Information, Education et Communication  
IRA : Infections Respiratoires Aiguës

MA : Ministère de l'Agriculture  
MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
MC : Ministère du Commerce  
MEN: Ministère de l'Education Nationale  
MESRS: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
MF : Ministère des Finances  
MFP : Ministère de la Formation Professionnelle  
MHU: Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (Anciennement MH: Ministère de l'Habitat)  
MIR : Ministère de l'Industrie et de la Restructuration  
MJ : Ministère de la Justice  
MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports  
MPCR : Ministère de la Participation et de la Coordination des Réformes  
MPRH : Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques  
MRE :Ministère des Ressources en Eau  
MASSN: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (anciennement MSN: Ministère de la Solidarité Nationale)  
MSP : Ministère de la Santé (anciennement MSP: Ministère de la Santé et de la Population)  
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles  
MTH : Maladies à Transmission Hydrique  
MTSS : Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale  
NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONS : Office National des Statistiques  
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel  
PNAE-DD : Programme National d'Actions pour l' Environnement et le Développement Durable  
PEV : Programme Elargi de Vaccination  
PF : Planning Familial  
PIB (la) : Production Intérieure Brute  
PIB (le) : Produit Intérieur Brut  
PMEA : Petite et Moyenne Exploitation Agricole  
PME-PMI : Petite et Moyenne Entreprise- Petite et Moyenne Industrie  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PNDA : Plan National de Développement Agricole  
PNMCD : Plan National de Maîtrise de la Croissance Démographique  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
RADP : République Algérienne Démocratique et Populaire  
RGA : Recensement Général de l'Agriculture  
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
SAU : Surface Agricole Utile  
SCR : Système de Coordination Résidente  
SHD : Sustainable Human Development – Développement Humain Durable  
SMA : Sommet Mondial de l'Alimentation  
SIDA : Syndrome Immunodéficient Acquis  
SNEA : Bureau sous régional pour l'Afrique du Nord (FAO)  
SNU : Système des Nations Unies  
SR : Santé Reproductive



TOL : Taux d'Occupation par Logement

UNDAF : United Nations Development Assistance Framework, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

UNDG : United Nations Development Group, Groupe des Nations Unies pour le Développement

UNICEF : United Nations Children's Emergency Fund, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNIFEM : United Nations Development Fund for women, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

## **Introduction Générale**

Le système des Nations Unies a engagé depuis 1997 une réforme de ses structures et son mode de fonctionnement.

C'est à cette fin que le Secrétaire Général a entrepris de regrouper l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD et d'autres entités, dont le PAM, sous l'appellation de Groupe des Nations Unies pour le Développement, UNDG selon l'acronyme anglais, dans l'optique de maintenir et de renforcer la coordination et l'intégration des actions de ces organisations participantes tant au niveau des Sièges que sur le terrain.

Dans cette optique, il a été institué le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, UNDAF selon l'abréviation anglaise afin de mettre en œuvre une collaboration autour d'objectifs communs, une cohérence des programmes et le renforcement mutuel de l'action des différents programmes, fonds et agences spécialisées des Nations Unies dans chacun des pays concernés, et ceci, pour une période de planification commune (2002-2006).

L'UNDAF apparaît ainsi comme le processus de définition d'objectifs communs et de collaboration avec les Gouvernements et d'autres partenaires internationaux ou locaux, pour leur programmation et leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. Ce processus se matérialise sous forme de documents rendant compte et synthétisant le contenu des choix arrêtés notamment en termes d'objectifs, de calendrier et de ressources financières.

Le document UNDAF constitue, dans sa version définitive, un des produits de la conduite du processus pour l'Algérie.

Le document de base a été réalisé entre Juillet 2000 et Février 2001 par l'équipe de pays, puis soumis au cours des mois de Novembre et Décembre 2001 à l'appréciation des Ministères et principales institutions nationales concernées. Il est le résultat d'une collaboration étroite entre :

- les Agences, Fonds et Programmes représentés en Algérie et organisés en équipe de pays animée par les Coordinateurs Résidents, qui ont eu, successivement à assumer la charge.
- le Ministère des Affaires étrangères
- les Ministères et autres institutions publiques algériennes
- certaines ONGs

Il comporte, en plus des annexes, cinq parties ayant respectivement trait aux:

- processus de préparation de l'UNDAF
- contraintes, défis et grands choix pour l'avenir
- Système des Nations Unies
- plan cadre pour l'aide au développement proprement dit
- estimations préliminaires de prévisions de ressources de financement des programmes futurs

## I.- Le Processus d'élaboration de l'UNDAF.

En tant que "processus" l'UNDAF est, dans le cas de l'Algérie, formellement caractérisé par trois phases

- la préparation de "l'Evaluation conjointe de Pays",
- la préparation du document de base portant "Plan Cadre des Nations Unies" pour l'Aide au Développement" pour l'Algérie
- le processus itératif tendant à la validation du document par les différentes parties et intervenants concernés: autorités gouvernementales et institutions et agences du SNU.

Une phase préliminaire externe se rapporte au lancement par le Secrétaire Général de l'ONU en 1997, du processus de réforme du Système dont, en particulier la mise en place du système de coordination résidente selon lequel un représentant résident en titre d'une institution du SNU agit en qualité de Coordinateur Résident (le PNUD, dans le cas de l'Algérie). Le principe de l'UNDAF initialement lancé dans une cohorte expérimentale de 19 pays en 1997/1998, est depuis lors progressivement élargi.

### 1.1- La préparation de l'UNDAF

1. **La phase de préparation** réelle de l'UNDAF en Algérie est caractérisée par :
  - La rédaction du document portant "Evaluation Conjointe de Pays", finalisée en Juillet 1999.
  - L'approbation par les autorités algériennes<sup>3</sup> de ce document comme référence commune servant entre autres à la préparation de l'UNDAF, intervenue en Avril 2000.
  - La réception d'une directive de la part du Bureau de l'Administrateur du PNUD (New York) tenant à inclure l'Algérie dans la liste des pays devant conduire l'exercice de l'UNDAF.
2. **Le processus de rédaction du document de l'UNDAF** qui matérialise le " plan cadre de l'aide du SNU à l'Algérie ", s'est constitué autour de:
  - **une première série** de rencontres et contacts organisés à l'initiative du bureau du PNUD à Alger et qui ont concerné :
    - le Coordinateur Résident, qui, au moment du lancement de l'exercice, était le représentant de l'UNICEF en Algérie
    - les représentants des différentes agences programmes et fonds du SNU en Algérie.
    - Les services concernés du Ministère des Affaires Etrangères
    - Les services concernés des Ministères et Autorités algériennes potentiellement intéressées par l'exercice.
    - Le Secrétaire Général de la Commission algérienne pour l'UNESCO.

Cette série de rencontres s'est déroulée tout au long des mois de juillet et août 2000. La FAO est intégrée au processus de l'UNDAF, par courrier du 08 Juillet 2000 du Représentant Résident a.i, au bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient au Caire compte tenu du fait qu'elle n'était pas, au moment des premières phases du processus, représentée par un bureau à Alger; parallèlement, les perspectives de coopération telles que contenues dans le document relatif à la

<sup>3</sup> Le Ministère des Affaires Etrangères

préparation des domaines de coopération entre le Gouvernement et la FAO ont été explicitement intégrées au corps du présent document<sup>4</sup>.

Il en est de même de l'UNIFEM, qui a été intégrée à la faveur d'une visite en Algérie de la Conseillère " Genre " pour l'Afrique du Nord et d'un échange épistolaire qui s'en est suivi.

**Une séance de restitution et de mise au point** des premières rencontres et conclusions de **l'équipe UNDAF pour l'Algérie**<sup>5</sup> s'est tenue le 26 Juillet 2000, sur l'initiative du Coordonateur Résident a.i.

**D'autres réunions de travail** individuelles ont été organisées avec les représentants des Agences et fonds représentés en Algérie pour la précision des informations et/ou la confrontation des points de vue recueillis.

**La session de formation sur l'UNDAF** programmée au cours du mois de Novembre, puis en Janvier et finalement reportée sine die devait concerner les personnels des Agences, Fonds et Programmes en poste à Alger d'une part et les principaux partenaires algériens d'autre part.

3. **Le processus** d'élaboration du document de base de l'UNDAF s'est poursuivi avec la retraite des 4 et 5 février 2001 qui a regroupé les agences du Système des Nations Unies pour le développement présentes à Alger (BIT, FNUAP, HCR, ONUDI, PAM, PNUD, OMS, UNICEF) ou dans la sous-région (FAO). Le document de base incluant notamment l'estimation par agence des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des actions planifiées pour la période 2002-2006 a été approuvé lors d'une réunion spécialement tenue à cet effet le 25 février 2001.
4. Le document de base a fait l'objet d'une présentation dans sa version préliminaire aux Départements ministériels concernés par une série d'entrevues menées individuellement par le Bureau avec les responsables concernés ; ces rencontres ont permis de restituer le contenu essentiel du document, notamment les quatre objectifs stratégiques proposés et de recueillir dans certains cas, rares, les observations complémentaires et propositions de rédactions nouvelles qui ont été de ce fait intégrées au projet de document final.

## **1.2- Les enseignements tirés pour l'élaboration du document de l'UNDAF**

5. L'exercice UNDAF engagé pour l'Algérie a constitué une occasion pour une connaissance plus approfondie des objectifs de chacun des Programmes, Agences et Fonds du système et des progrès réalisés dans la concrétisation des programmes en cours de chacun d'entre eux, par les agents des autres institutions.  
Il a permis de consolider l'esprit d'équipe entre les personnes impliquées et les Agences, Programmes et Fonds qui tend à se constituer :
  - dans la conduite de certaines actions traditionnelles financées conjointement notamment entre l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF ou bien de façon déjà plus substantiellement concertée, dans le cas du projet pilote de développement

---

<sup>4</sup> FAO/SNEA – Rapport de mission de préparation de domaines de coopération Algérie-FAO (Mohamed Ghalloudi/Slimane Bédrani)

<sup>5</sup> constituée par les Chefs des Agences et groupes thématiques (ou leurs représentants) exerçant en Algérie, soit en la circonstance: le PNUD, L'UNICEF, le HCR, le BIT, le PNUD et le PAM; ont également assisté à la réunion les administrateurs de programme des agences et groupes concernés.

- communautaire actuellement en cours conçu et mis en œuvre avec une contribution du PNUD et certaines des agences ci-dessus citées.
- à travers la réalisation des actions communes et objectifs assignés aux cinq groupes thématiques constitués par les agences du SNU en Algérie.
6. Le processus de l'UNDAF a été également l'occasion de consultations intenses avec les différentes structures gouvernementales en charge de la conduite des programmes actuellement en cours, et d'élargir l'information à celles, nouvelles, susceptibles de bénéficier de l'assistance future du SNU dans la mise en œuvre des programmes sectoriels dont elles ont la charge.
  7. Il a permis aussi de consolider un ensemble d'indicateurs conjoints initialement constitué dans le cadre de l'ECP et que le document UNDAF reprend, en annexe, avec le bénéfice d'une nouvelle actualisation selon la disponibilité de données plus récentes, notamment celles issues du RGPH de 1998. Certaines des informations reproduites là peuvent paraître incohérentes voire en contradiction avec le corps du texte. Cela s'explique par la diversité des sources d'information et rend d'autant plus nécessaire, pour le futur, la mise en cohérence des données que vise l'UNDAF.
  8. La durée initialement estimée pour la conduite de l'action de concertation inter-agences et vis à vis des institutions gouvernementales et de rédaction du document de base, s'est avérée trop courte et a dû être à deux reprises prorogée, pour tenir, entre autres, compte:
    - d'un temps de latence nécessaire entre le premier contact et l'organisation de rendez vous, pour aboutir à la remise, le plus souvent ultérieure, d'une documentation pertinente
    - de la période particulière, celle des congés, au cours de laquelle l'exercice a été engagé
    - de l'ampleur de la tâche
  9. Le processus UNDAF a également permis de consulter un certain nombre d'associations et d'organisations non gouvernementales, soit en leur qualité d'acteurs et de partenaires traditionnels des autorités et/ou du SNU dans la mise en œuvre de programmes spécifiques, soit en leur qualité de représentants directs des groupes cibles et/ou des populations bénéficiaires. Leur nombre étant relativement important<sup>6</sup>, seul un nombre restreint a pu être intégré à la discussion. Il sera utile d'élargir le champ pour les exercices UNDAF ultérieurs.

## **II - Les contraintes, les grands défis et choix à venir pour l'Algérie**

10. L'Algérie est située au Nord de l'Afrique avec une longue façade maritime sur la Méditerranée ; elle possède une superficie de 2,381 millions de km<sup>2</sup> et compte, en 2001, plus de 31 millions d'habitants. Il s'agit d'une république à régime politique pluraliste, qui est, du point de vue administratif, organisée en 48 Wilaya (départements) dirigées par un Wali, représentant local du Gouvernement, auprès duquel siègent un Conseil Exécutif composé des représentants nommés des Ministères, d'une part, et un Conseil de Wilaya élu par la population, d'autre part. La population est composée en majorité de jeunes: 70% des algériens ont moins de 30 ans et 25% sont en âge scolaire (entre 06 et 15 ans); 60,5% des résidents vivent en milieu urbain<sup>7</sup>. L'Algérie est classée en 2000 au 100<sup>ème</sup> rang selon l'indice de développement humain, avec un indice de 0,693.

---

<sup>6</sup> Le chiffre de 57 000 ONG et autres associations est donné par le MICL, sans parler des bénéficiaires eux-mêmes

<sup>7</sup> Sauf indication contraire, les sources données dans la présente partie sont issus des résultats du RGPH de 1998

11. L'essentiel des déséquilibres économiques et sociaux de l'Algérie d'aujourd'hui trouve son origine dans les retards accumulés pendant la période coloniale, particulièrement longue et déstructurante. Les politiques volontaristes engagées depuis l'indépendance (1962) tant en matière sociale (éducation, santé notamment) autant qu'économique (forte centralisation de la décision économique et industrialisation prédominante) n'ont pas réussi à résorber ces déficits tout en engageant d'autres (tels que les retards dans l'agriculture et l'hydraulique, avec leurs effets sur le revenu des populations et l'exode rural).
12. L'économie algérienne est confrontée depuis le milieu des années 80 à une crise profonde, induite au départ, par la chute des prix du pétrole et qui s'est notamment traduite par des difficultés de paiements extérieurs: le secteur des hydrocarbures reste en effet prépondérant dans l'économie algérienne et l'on sait que ce secteur est à l'origine d'environ 30% du Produit Intérieur Brut, qu'il fournit près de 60% des recettes budgétaires et qu'il compte de façon structurelle pour plus de 95% des recettes extérieures du pays<sup>8</sup>.
13. L'Algérie se trouve dans une situation de transition maintenant longue de 12 années au moins, avec au plan économique, une accélération entre les années 1994 et 1998, période au cours de laquelle l'Algérie observait de façon stricte un programme d'ajustement structurel arrêté par le Gouvernement et les institutions financières internationales.  
Ce processus a été réalisé dans un contexte de reconfiguration globale du cadre légal et institutionnel dans le sens de l'ouverture économique et politique et de la libéralisation de la vie publique, et mené, selon les autorités, en dépit de contraintes de la lutte contre le terrorisme qui a connu pendant cette période, son activité la plus intense, sans pour autant atteindre ses objectifs de déstabilisation de l'Etat de ses institutions et de la Société.
14. Entre temps, les retards accumulés, notamment au plan social sont encore très prégnants et les défis nombreux pour les pouvoirs publics et la société. Ainsi, on peut citer, à titre d'exemple:
  - le besoin de consolidation de la sécurité
  - le taux de chômage est officiellement estimé à plus de 29 % de la population active, avec, selon toute probabilité, de fortes différences de taux, selon les régions
  - les restrictions budgétaires, induites par les politiques d'austérité inhérentes aux périodes d'ajustement structurel et qui ont particulièrement affecté les secteurs sociaux ; ainsi, entre 1993 et 1997, les dépenses budgétaires en matière d'éducation par tête d'habitant ont diminué, en valeur constante, de 26% et de 18% pour la santé<sup>9</sup>.
  - l'application des programmes d'ajustement et les restructurations en cours notamment dans les secteurs industriels, du BTP et du Commerce ont induit de fortes libérations de personnels et globalement contribué à la paupérisation des classes moyennes et détérioré le niveau de vie de larges couches de la population: une enquête menée par l'ONS en 1995 sur la mesure des niveaux de vie des ménages, évaluait le nombre de personnes souffrant de pauvreté alimentaire stricto sensu, à 1,6 millions de personnes soit 5% de la population comme ne disposant pas du nombre minimum de calories requis par jour (2100 cal/j)<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> source : document ECP

<sup>9</sup> Source: CNES, rapport sur l'ajustement structurel et Document ECP; on doit cependant noter que malgré cette dégradation, la somme des dépenses d'éducation et de santé est de l'ordre de 22,% des dépenses budgétaires autorisées

<sup>10</sup> source : ONS-BM enquête LSMS 1995 d'après CNES rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux de du programme d'ajustement structurel

## 2.1- L'évaluation conjointe de pays (ECP)

### 2.1.1- L'expression des besoins sociaux

#### 15. La Population

Selon les données du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998, la population résidente en Algérie est de 29, 272 millions d'habitants, soit une densité moyenne de 12,29 habitants au km<sup>2</sup>. La population est fortement concentrée dans le Nord du pays, qui représente à peine 15% de la superficie totale. En outre la population est majoritairement urbanisée (60,5 % ), du fait du fort exode rural.

Entre les deux derniers RGPH (1987 et 1998) la population a progressé au rythme de 2,15% en moyenne par an<sup>11</sup>. La réduction tout à fait remarquable du taux croissance de la population qui est passé de près de 3,5 % en 1966 à 1,61% en 1999<sup>12</sup> ; ce phénomène peut s'analyser comme un processus de transition démographique dont les facteurs essentiels sont liés:

- au programme de maîtrise de la croissance démographique mis en œuvre par les pouvoirs publics depuis 1984 et dont le résultat est, en 1997, un taux de prévalence de la contraception chez les femmes en âge de procréer de 61,9%, alors qu'elle n'était que de 40% en 1990<sup>13</sup>
- au recul de l'âge moyen du mariage, conséquence à la fois de la scolarisation massive, notamment des filles, depuis l'indépendance, mais aussi de la pénurie structurelle de logements et au cours des dernières années de l'augmentation continue du chômage et de la baisse des revenus.
- La conjugaison de ces facteurs a entraîné une diminution sensible de l'indice synthétique de fécondité<sup>14</sup>, qui est passé de plus de 7 en 1980 à 4,5 selon une estimation pour 1990 et à 3,91 selon les données du RGPH de 1998.

#### 16. La Santé

L'espérance de vie à la naissance est en 1998 estimée à 67,3 années avec un gain de 2 points en 10 années (65, 4 en 1987)<sup>15</sup>. Ceci est le résultat d'une amélioration sensible de la couverture sanitaire et de l'amélioration de l'accès aux soins par les populations et la mise en œuvre de nombreux programmes de lutte contre les maladies endémiques; parallèlement, la vaccination des enfants, la prévention et l'espacement des naissances ont permis un recul très substantiel du taux de mortalité infantile qui est estimé à 54,6 ‰ en 1996 contre 84,7 ‰ en 1981. Cette évolution favorable semble cependant s'essouffler et depuis quelques années la courbe de la mortalité infantile semble se stabiliser, comme d'autres indicateurs socio-économiques.

<sup>11</sup> source: ONS " Données Statistiques " n° spécial – résultats préliminaires du RGPH de 1998. Voir aussi <http://www.ons.dz>

<sup>12</sup> Donnée de l'ECP; pour 2000 on estime le taux de croissance à 1,43 % - source: CENEAP. Voir annexe IV

<sup>13</sup> données FNUAP, MS et ECP

<sup>14</sup> C'est à dire le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer; sauf indication contraire, les données ci-dessus reproduites sont issues du document ECP à partir de données originelles de l'ONS

<sup>15</sup> Données de l'ECP ; selon l'OMS, (Rapport sur la santé dans le monde 2000 - données de 1999) l'espérance de vie est de 68,2 ans pour les hommes et 68,8 ans pour les femmes. Voir aussi l'annexe IV pour l'indicateur de l'année 2000.

La mortalité maternelle a quant à elle et selon les données disponibles, reculé de 230 pour 100 000 en 1989 à 160 en 1996<sup>16</sup>, en liaison notamment avec le fait que 79% des accouchements se font en milieu assisté.

Ces chiffres pourraient cependant être sous-estimés du fait qu'ils ne prennent en compte que les données des déclarations faites auprès des structures publiques car en matière de mortalité maternelle, les statistiques ne concernent que les cas qui interviennent pendant ou immédiatement après l'accouchement, alors que l'on sait que les structures de santé sont encore, dans certains cas, difficilement accessibles en milieu rural notamment<sup>17</sup>.

En ce qui concerne la malnutrition des enfants, on l'estime en 1995 à 24,6% pour les enfants de moins de 05 ans, avec dans 17,7 % des cas un déficit chronique qui apparaît au niveau de la taille de l'enfant, pour 8,3% des cas de malnutrition aiguë (enfant chétif et de courte stature) et pour 0,6% des cas, un état de malnutrition sévère.

Il est également évident que en matière de santé, les disparités régionales sont très fortes et que les données statistiques globales masquent des différences sensibles malheureusement peu chiffrées à ce jour.

En outre, face à la régression progressive des maladies transmissibles liées à l'amélioration des conditions sanitaires et économiques, on assiste à une augmentation sensible des maladies non transmissibles liées à l'environnement, au mode de vie et à l'allongement de l'espérance de vie.

Enfin, le système national de santé assure une couverture satisfaisante de la population mais pose des problèmes d'organisation, de gestion et de coûts.

## 17. L'éducation

Alors qu'il était de 74,6% en 1966, le taux d'analphabétisme est ramené à 31,9 % en 1998. Le recul du phénomène touche aussi bien les hommes que les femmes, bien que cela soit à un moindre degré pour ces dernières.

Taux d'analphabétisme (10 ans et plus)

Sexe	1966	1977	1987	1998
Masculin	62,3	48,2	30,8	23,8
Féminin	85,4	74,3	56,7	40,3
Total	74,6	58,1	43,6	31,9

Source : ONS <http://www.ons.dz>

Il convient de souligner, dans ce contexte, que les données le chiffre des analphabètes reste stagnant par rapport à celui des premières années de l'indépendance, sachant que le nombre des analphabètes en 1998 est quasiment identique à celui de 1966 (7,5 millions d'individus). Il existe également un illettrisme "de retour" difficile à évaluer dû au fort taux de déperdition scolaire qui caractérise le système scolaire algérien, de l'ordre de 500 000 élèves par an, sachant en outre, que 1,6 millions d'enfants entre 6 et 16 ans sont, en 1999, hors du circuit scolaire<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> ce chiffre ne représente plus que 117,4 selon l'enquête INSP " enquête mortalité maternelle – 1999"

<sup>17</sup> l'éloignement de structures de santé primaire est dans 42 % des cas supérieur à 5 km, et dans 71% des cas, pour les hôpitaux.

<sup>18</sup> Source: Données du Bilan de la Conférence Education pour tous 1999/2000 - UNICEF



Parallèlement, les données chiffrées concernant l'analphabétisme peuvent avoir un degré de signification tout à fait relatif compte tenu de la diversité des niveaux d'accès et de maîtrise de la communication écrite par les personnes d'une part et des perspectives de développement des technologies nouvelles liées à l'informatique d'autre part.

Par ailleurs, le rythme de scolarisation a été très élevé passant de 44,6 % en 1967 à 92,7% en 1997, et a nécessité une forte mobilisation de personnels enseignants dont les effectifs, tous cycles confondus, sont passés de 23 000 en 1962/1963 à 350 000 en 1995 et à 477 000 à la rentrée 2000.

Dans ce contexte et compte tenu du rythme accéléré de la progression constatée et de l'insuffisance de la formation des maîtres, les questions de la qualité de l'éducation et celle de l'échec scolaire sont posées avec acuité. Il apparaît notamment :

- que la moyenne nationale de redoublement jusqu'à la 5<sup>ème</sup> année fondamentale est de 13 % en 1999 ; elle culmine pour la 9<sup>ème</sup> année fondamentale pour atteindre 32,8%
- que sur 100 enfants entrant en 1<sup>ère</sup> année fondamentale, il n'y aura en moyenne que 36 élèves qui réussiront à l'examen du Brevet d'Enseignement Fondamental (BEF) et seulement 8 parmi eux, l'auront fait sans aucun redoublement<sup>19</sup>

## 18. l'emploi

Alors qu'elle avait connu une relative amélioration à partir des investissements massifs dans les secteurs économiques et des infrastructures, réalisés durant la décennie 70 et une partie de celle de 80, la question de l'emploi est redevenue centrale au cours des années 90 avec un taux de chômage qui avoisine, en moyenne nationale, avec ce que la donnée peut couvrir comme disparités régionales, les 30% à la fin de la décennie.

Le chômage qui touche 2,3 millions de personnes, en majorité des jeunes primo-demandeurs<sup>20</sup>, non qualifiés pour 70% d'entre eux, s'est accentué au cours des dernières années par les fortes compressions d'effectifs qui sont passées à quelques 350 000 suppressions d'emploi à la fin de 1998. Le chômage touche également les diplômés de l'enseignement supérieur qui seraient de l'ordre de 100 000.

Parallèlement, de plus en plus de femmes se présentent sur le marché de l'emploi, à la recherche d'un revenu familial alternatif ou par le fait, pour les jeunes diplômées de l'amélioration de la scolarisation des filles au cours des décennies antérieures.<sup>21</sup>

## 19. La situation des femmes

La place des femmes dans la vie économique et sociale est encore globalement limitée en nombre, même si leur accès à l'activité moderne est de plus en plus visible et que leur présence est égale, en nombre, à celle des hommes dans certains secteurs et corps de métiers tels que l'enseignement, la santé, et dans une moindre mesure, la justice<sup>22</sup>. Le nombre de

---

<sup>19</sup> idem

<sup>20</sup> Plus de 80% des chômeurs ont moins de 30 ans

<sup>21</sup> même si, par ailleurs le taux de chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes (38% en 1995 contre 26,1%), selon les définitions statistiques retenus soit seulement celles des femmes qui se déclarent à la recherche d'un emploi ou qui en ont occupé un au cours d'une période récente; les données sont cependant biaisées puisque bon nombre de femmes ne se présentent pas du tout sur le marché du travail, même si elles sont par ailleurs occupées, notamment les femmes rurales.

<sup>22</sup> Dans certains cas, les femmes comptent pour 48,5% des effectifs d'enseignants; elles comptent pour 46 % des médecins généraliste, 44 % des spécialistes, 66 % des pharmaciens, 63 % des chirurgiens dentistes.

femmes aux postes de responsabilité, quoique possible en droit, reste minoritaire dans la réalité courante.

La vie associative qui s'est développée au cours des années 90 a également permis l'éclosion de nombreuses associations soit carrément féminines, soit poursuivant des objectifs plus généraux où, pour certaines d'entre elles, les jeunes filles et femmes jouent un rôle moteur. En revanche dans le domaine de l'emploi, la participation des femmes demeure minoritaire puisqu'elles ne constituent globalement que 18,7 % de la population occupée.

## **20. La situation de l'enfant**

De façon caractéristique pour la période actuelle, deux tendances opposées se dessinent pour la situation de l'enfant depuis 1990, début de la décennie des Nations Unies pour l'enfance:

- Il s'agit d'une part de la détérioration relative de la situation de l'enfant dans le cadre d'une régression globale des indicateurs socio-économiques du pays au cours de la période et dont il est fait état par ailleurs, notamment en ce qui concerne la mortalité infantile, l'équilibre alimentaire ou les dépenses budgétaires par enfant scolarisé, etc.

Cette situation est aggravée par :

- les traumatismes physiques et psychologiques liés à toutes les formes de violence qui posent désormais un problème relevant de la santé publique
- la tendance au développement de formes de travail et /ou de mendicité par les enfants comme effet de la dégradation des revenus, des conditions de vie et du développement de la pauvreté

- A l'opposé, la situation de l'enfant se caractérise par une prise de conscience plus vive de la part des autorités publiques et de la Société en général sur les droits de l'enfant, à partir de la ratification par l'Algérie de la Convention Internationale des droits de l'enfant, ainsi que les Conventions de l'OIT n° 138 sur l'âge minimum de travail (1973) et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999) et une meilleure prise en charge par la législation nationale des effets de ces ratifications.

- Les jeunes constituent un segment important de la population, leur part dans la population totale est estimée en 1998 à 22%. L'exclusion scolaire, la montée du chômage ainsi que le recul de l'âge au mariage (qui est passé, pour les femmes, de 23.3 ans en 1987 à 27.7 ans en 1998) sont autant de facteurs qui accroissent le risque d'exclusion sociale des jeunes et rendent difficile la prise en charge de leur problème et leur habilitation à résoudre les difficultés auxquelles ils sont quotidiennement confrontés. Dans le domaine de la santé de la reproduction et de la santé sexuelle, les connaissances des jeunes ne semble pas suffisantes, Une étude a montré que presque les ¾ des jeunes n'ont pas de connaissance précise en matière de santé reproductive et de sexualité. Différentes initiatives ont été prises par le gouvernement et les ONG pour conseiller et informer les jeunes afin de favoriser un comportement responsable en matière de sexualité et de reproduction, ces initiatives méritent d'être généralisées et renforcées durant les prochaines années.

## **21. La pauvreté**

Les informations et les analyses rapportées ci dessus montrent que la crise multiforme que connaît l'Algérie depuis la deuxième moitié des années 80 a eu pour effet un retournement des indicateurs de pauvreté, qui, alors qu'ils évoluaient continuellement de façon positive au cours des deux premières décennies de l'indépendance, ont repris un cours significatif d'une aggravation de la situation de certaines couches de la population. Ceci apparaît sous des formes et avec des effets divers. Il en est notamment ainsi du fait que:

- l'écart des revenus s'élargit : selon une enquête réalisée par l'ONS, l'écart des dépenses de consommation est de 1 à 6,3 entre les plus et les moins favorisés parmi la population, alors que l'écart des revenus est de 1 à 10. Cette situation est significative d'une érosion de la classe moyenne qui avait commencé à se constituer au cours des deux premières décennies de l'indépendance.
- il y aurait deux fois plus de pauvreté dans les campagnes que dans les villes.
- au niveau national, on dénombre en 1995 quelques 1,6 millions d'individus qui souffrent d'insuffisance alimentaire absolue, c'est à dire qu'ils n'atteignent pas la ration alimentaire de subsistance quotidienne de 2100 calories jours, alors que nombre global de personnes dont le revenu est inférieur à 18 190 DA soit 320 USD environ, se chiffre à 6,3 millions de personnes soit près du 1/4 de la population totale du pays, avec 4,2 millions parmi ceux là vivant en milieu rural.

#### 2.1.2- Les contraintes économiques majeures

22. Malgré les efforts de diversification de la production notamment par l'implantation d'une industrie au cours des années 70 et le début des années 80, l'économie de l'Algérie reste fortement dépendante des hydrocarbures qui, comme on le sait, contribuent à l'essentiel des ressources en termes de valeur ajoutée, de fiscalité et de recettes extérieures.

Dans ces conditions, les équilibres économiques et sociaux sont fortement dépendants de facteurs exogènes qui constituent l'évolution des prix du baril de pétrole brut et la valeur du dollar US, monnaie dans laquelle ces exportations sont libellées.

23. Les résultats globaux de l'économie algérienne sont également fortement dépendants du facteur climatique tant il est vrai que la pluviométrie influence fortement les performances de l'agriculture. Cet état de fait a des conséquences sur la pression qu'exerce d'année en année le besoin d'importation de biens alimentaires dont les niveaux quoique variables selon les résultats de la production agricole, n'en sont pas moins croissants sur la longue période, rendant le niveau de dépendance alimentaire du pays vis à vis des importations, de plus en plus préoccupant.

24. En dépit des investissements massifs dont elle avait bénéficié au cours des années 1970 et des apports financiers publics multiples, l'industrie publique hors hydrocarbures ne représente ces dernières années qu'une proportion très faible du PIB ( de l'ordre de 10% en 1997). Quant à l'industrie privée, sa contribution est encore marginale (de l'ordre de 1,4% en 1997<sup>23</sup>). Sauf pour l'année 1998, où elle a connu un taux de croissance de près de 10%, l'industrie algérienne a été caractérisée, au cours des dernières années par une relative

---

<sup>23</sup> Mais en forte expansion, faisant du privé, le secteur dominant ( plus de 50 % de la valeur ajoutée dans la branche de l'industrie, pour l'an 2000).

stagnation sinon des résultats négatifs, partiellement explicable par la situation de restructuration dans laquelle elle se trouve.

Il en est de même pour le secteur connexe du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), traditionnellement porté par les commandes d'état, qui reprennent à peine avec le plan de relance de l'économie, mis en place par les pouvoirs publics au cours de l'année 2001.

25. Depuis 1986, la dette extérieure a commencé à peser d'un poids très lourd sur les équilibres extérieurs à un point tel qu'en 1994, elle devait absorber 93,4% des recettes d'exportation de biens et services. Cette asphyxie financière a conduit les autorités à demander le rééchelonnement des montants dus, en contrepartie d'un programme de stabilisation (d'une année) et d'un programme d'ajustement structurel échelonné sur trois ans.

Ceci a quelque peu permis d'atténuer la contrainte financière extérieure durant la durée du programme, mais celle-ci est encore très présente puisque,

- le montant de la dette en 1998 est de 30,5 milliards de USD alors qu'il était de 26,0 milliards dinars en 1994 mais de 33,7 milliards en 1996
- le stock de la dette correspond à près de 60% du PIB en 1999
- Le service de la dette correspond à près de 40% des recettes extérieures pour l'année 1999 année moyenne en termes de recettes pétrolières extérieures<sup>24</sup>

C'est pourquoi et malgré les améliorations du ratio de service principalement liées à la conjoncture, il importe aujourd'hui pour les pouvoirs publics de trouver les ressources pour la couverture à terme de l'endettement par des mesures radicales de transformation économique dans le sens de la plus grande capacité du système productif algérien à générer des ressources nouvelles par la substitution à l'importation, la génération de recettes d'exportations hors hydrocarbures et l'action sur les mécanismes de l'endettement eux-mêmes pour diminuer le poids des échéances futures, notamment par la reconversion des créances.

26. Le résultat le plus tangible de l'ajustement structurel engagé et que les gouvernements successifs ont conduit avec rigueur, est le rétablissement des équilibres macro-économiques.

De ce fait:

- la valeur officielle de la monnaie nationale a été relativement stabilisée face aux principales monnaies<sup>25</sup> et le recours à une dévaluation brutale est aujourd'hui exclu, même si une tendance à la baisse est perceptible sur le moyen terme, notamment vis-à-vis du dollar, alors que, par ailleurs, le différentiel de change entre le taux officiel et le cours parallèle de la monnaie a été maintenu voire a régressé sur certaines monnaies notamment le franc français.

---

<sup>24</sup> source : FMI, Algeria, selected economic indicators, Article IV consultation, in <http://www.imf.org>. et BM, "Algeria at a glance" (25/8/2000). Selon les données du FMI, le ratio de service de la dette est de près de 44,8% en 1998, après avoir baissé à 28,7% en 1996. Le CNES indique un ratio de service de la dette de 47,5% pour 1998 in "rapport sur la dette des pays méditerranéens". Le montant du stock de la dette pour 1997 et 1994 est également issu de ce document qui reprend les données de la Banque d'Algérie et des World Debt Tables. Cependant, le ratio du service de la dette est tombé en 2001 à moins de 20%. Voir Annexe IV.

<sup>25</sup> selon les données du FMI, le taux de change effectif a connu une amélioration au cours des trois années 1996/1998

- l'inflation semble aujourd'hui relativement maîtrisée, puisque le taux mesuré par l'indice des prix à la consommation est depuis plus de cinq années, un taux à un seul chiffre, oscillant autour de 5% depuis 1997 et 2,6% pour 1999<sup>26</sup>, même si une tendance à la reprise est perceptible pour 2001. On relève que cette relative stabilité des prix a été atteinte au moment même où le régime des prix a été totalement libéralisé et le commerce extérieur démonopolisé mais qu'elle a été concomitante à un très fort encadrement des revenus salariaux.
- le déficit budgétaire est, pour les années où il existe, activement maintenu, par de fortes mesures d'austérité dans des proportions autour des 3% du PIB couramment admises par les économies les plus évoluées<sup>27</sup>. Il est vrai que ceci s'est traduit par une forte contraction de la demande publique (investissements dans les infrastructures notamment, restrictions des budgets de certains secteurs sensibles, tels que l'éducation et la santé)

27. Dans ces conditions, et sauf à ne compter que sur le bénéfice de l'amélioration des indicateurs macro-économiques qu'apporte une embellie toujours précaire des recettes pétrolières, l'enjeu pour les pouvoirs publics se mesurera à la capacité de susciter à court terme une relance durable de l'économie pour pouvoir commencer à résorber le chômage et ainsi restaurer l'espoir notamment de la jeunesse à la recherche d'emploi, et de façon plus générale détendre la pression sur la contraction des revenus réels des populations imposée depuis plusieurs années et à l'origine du retour à la pauvreté que l'on a pu constater. Elle sera conditionnée à court terme et au plan de l'organisation de l'économie par :

- la relance des investissements dans les infrastructures et le bâtiment,<sup>28</sup>
- la relance dans l'industrie et les services, et dont la concrétisation sera en partie fonction des résultats de la privatisation et de l'attractivité du pays vis à vis des investissements extérieurs mais également de la stabilité du cadre organisationnel pour le développement des PME locales,
- de la poursuite des investissements dans les hydrocarbures, qui au demeurant ne souffrent pas de déficit en la matière, mais qui devraient pouvoir servir d'appui pour la génération d'investissement d'appui au secteur, dans les autres champs d'activité et notamment de services,
- la reprise de la production agricole par un meilleur accompagnement d'une agriculture aujourd'hui en quasi totalité privée, pour peu que l'on lève les obstacles administratifs et l'hypothèque du statut juridique des terres octroyées aux anciens travailleurs des domaines publics et à organiser l'accès au crédit pour la relance de l'investissement dans le secteur,
- l'amélioration à court terme des services et de l'environnement des secteurs productifs notamment en termes de services financiers et de télécommunications, dont semble - t - il les pouvoirs publics ont pleinement conscience<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> source : FMI, Algeria selected economic indicators, Août 2000;

<sup>27</sup> -0,5 du PIB en 1999 après des excédents de 3,0 % en 1996 et 2,4% en 1997 et une déficit de 3,9% en 1998. Source, idem.

<sup>28</sup> Un plan de relance à court et moyen terme de l'économie, avec un montant prévisionnel de l'ordre de 6 milliards de dollars US a été mis en place en Avril 2001 par le Gouvernement.

<sup>29</sup> cf.: la mise en place d'un comité interministériel pour la restructuration du système financier et les multiples déclarations des responsables politiques sur la question

cf.: la loi sur la privatisation des postes et télécommunications déjà adoptée par le Parlement et en cours de mise en œuvre.

### 2.1.3 la situation en matière d'environnement

#### **28. Généralités**

La dégradation de l'environnement notamment urbain et la régression des écosystèmes sont aujourd'hui visibles à l'œil nu. Ils sont l'effet de la forte pression démographique et de l'exode rural qui ont caractérisé les dernières décennies en Algérie ainsi que de schémas de développement économique extensifs antérieurs qui ne faisaient pas beaucoup cas des facteurs environnementaux.

La pollution de l'eau de surface et souterraine, celle du littoral marin, les fortes charges chimiques déversées dans l'atmosphère, l'accumulation des déchets toxiques industriels et quelquefois des hôpitaux, la prolifération des décharges et dépotoirs non contrôlés à la périphérie des agglomérations constituent des problèmes majeurs pour la santé de la population et pour le cadre de vie et mettent, de façon générale, en danger le développement durable, malgré les tentatives de normalisation entreprises par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre de la concrétisation des engagements internationaux pris en la matière.

Plusieurs facteurs concourent au développement de la situation, en particulier:

- Le triplement de la population en l'espace de trente cinq années,
- L'exode rural massif qui a commencé au cours de la guerre de libération nationale et s'est amplifié, en direction des plaines côtières riches et des pôles industriels implantés autour des villes,
- La réduction des surfaces forestières, en partie détruites au cours de la guerre de libération et dont une gestion rationnelle n'a pas été suffisamment assurée depuis l'indépendance notamment au regard des normes d'exploitation et de préservation
- La désertification des zones steppiques, due en partie aux surpâturages et aux labours non contrôlés d'une part et au statut juridique ambigu des terres de parcours dans la plupart des cas, d'autre part,
- La raréfaction par le fait des cycles de sécheresse persistants de l'eau utilisable et la dégradation des ressources existantes du fait de leur sur- utilisation, de la mauvaise gestion des réseaux urbains de production et de la pollution par insuffisance de la qualité et de la disponibilité des réseaux d'assainissement,
- La régression du patrimoine faunistique et floristique du fait, principalement, de la pollution de l'air et de la destruction des sites et des gîtes,
- La contamination croissante du milieu naturel par les déchets urbains et industriels liquides et solides par manque de méthodes et de moyens appropriés de collecte, de traitement et de stockage ou de réutilisation, occasionnant des maladies professionnelles, respiratoires ou à transmission hydrique.

#### **29. L'eau et l'assainissement**

Les ressources en eau exploitables sont estimées à 12,9 milliards de m<sup>3</sup> dont 6,9 d'eaux souterraines et 6 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux de surface. L'utilisation de l'eau concerne essentiellement l'alimentation en eau potable (AEP), l'irrigation et l'industrie.

Les ressources souterraines et superficielles mobilisées dans le Nord du pays en période de pluviométrie normale, sont évaluées à 3,8 milliards de m<sup>3</sup>, dont 55% sont destinés à l'agriculture, 34% à l'alimentation en eau potable et 11% à l'industrie.

Le taux de raccordement du public est relativement élevé : 85,1 % pour les agglomérations urbaines, 63,8 % pour les zones agglomérées secondaires et 20,8 % dans les zones éparses; cependant, les coupures sont fréquentes, pour gérer la pénurie, dont l'une des causes est, outre la sécheresse, un taux de perte sur le réseau estimé à plus de 40 % du volume produit.

Le taux de raccordement des habitations aux réseaux d'égouts publics est de l'ordre de 66 % de façon globale, avec un niveau qui laisse une partie de la population urbaine des chefs lieux, de l'ordre de 16%, sans rattachement, alors qu'il est de l'ordre de 46,5% pour les agglomérations secondaires. La vétusté des réseaux ou la mauvaise qualité des tuyaux et buses dans les nouveaux quartiers d'habitation font que les conduites sont souvent éventrées et/ou bouchées, laissant les eaux sales rejaillir à la surface ou s'en aller contaminer le réseau d'alimentation en eau potable .

Qui plus est, le manque de traitement des eaux usées du fait que sur la cinquantaine de stations d'épuration existantes, presque toutes sont soit à l'arrêt soit d'une efficacité très relative pour des raisons techniques et financières, a entraîné une concentration des rejets dans des points de déversement que sont les oueds et le littoral.

Cet état de fait induit la résurgence dans certaines agglomérations à la périphérie des grandes villes des maladies à transmission hydrique.

### **30. les déchets solides**

L'environnement est fortement affecté par l'absence, pratiquement, de traitement des déchets solides selon des formes et des normes de gestion modernes.

Ainsi, alors que les déchets urbains déposés en décharge sont, à l'échelle nationale, annuellement de l'ordre de 10 millions de m<sup>3</sup>, ces dernières ne sont ni réellement contrôlées ni dotées d'équipements appropriés et à l'instar des stations d'épuration, les rares usines de compostage ne fonctionnent pas.

Les déchets solides industriels sont stockés soit à l'usine soit envoyés à la décharge publique.

De même, les déchets hospitaliers sont porteurs de nuisances et de risques du fait de graves déficiences dans leur prise en charge tant au niveau du tri, de l'emballage, du transport et du stockage souvent en décharge publique, que de l'incinération, dont le matériel est aussi souvent inopérant.

La prise en charge adéquate de ces questions devient de plus en plus urgente compte tenu de l'accroissement de la population, de la perte de capacité de gestion et du manque de ressources financières, notamment au niveau des communes et autres autorités de puissance publique, censées faire respecter les normes qui sont, elles, en général, bien édictées mais globalement inappliquées.

### **31. La pollution de l'air**

La pollution de l'air en milieu urbain est dans la majorité des cas d'origine automobile : à Alger qui a fait l'objet d'une étude particulière , il apparaît qu'elle dépasse les normes recommandées par l'OMS. Dans certaines autres villes telles que Annaba, Arzew, Ghazaouet, et aussi à Alger, l'air est pollué par les industries existantes dont les équipements de traitement des gaz et fumées chargées de particules, libérés dans l'atmosphère ont des

effets particulièrement néfastes et ont été reconnus comme à l'origine de maladies respiratoires chroniques et quelquefois sévères chez les populations, outre les dégâts faits en matière agricole ou sur le patrimoine culturel et immobilier.

32. Un plan national d'action en matière environnementale et de développement durable (PNAE-DD) est finalisé et devrait pouvoir pallier l'absence jusque là constatée dans la définition et la mise en œuvre d'une politique globale et cohérente en matière d'environnement, malgré les engagements auxquels a pleinement souscrit l'Algérie notamment à la Conférence de Rio en 1992 et la mise en place de certaines institutions, tels que le Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable ; on signale aussi la création récente d'un Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Il importe bien dès lors, que les ressources adéquates soient mobilisées pour une amélioration sensible et à court terme de la situation en matière d'environnement dans le pays.

#### 2.1.4.- La Gouvernance et les Droits de l'Homme

33. Depuis quelques années, la population a été appelée plusieurs fois au cours des dernières années à s'exprimer directement par référendum sur la Constitution ou sur le cours politique engagé<sup>30</sup>, ou bien encore pour choisir ses représentants au sein des Assemblées locales ou nationales et par deux fois en moins de cinq ans, pour choisir le Président de la République, dans des processus à chaque fois, pluralistes.

La Constitution de 1996, aujourd'hui en vigueur, reconduit en les réaffirmant, les principes de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

#### 34. La concertation et le contrôle

A côté d'un Parlement bi-caméral, de nombreuses institutions de dialogue social et de contrôle indépendant existent; il en est ainsi notamment:

- du Conseil National Economique et Social (CNES) qui constitue le lieu privilégié de la concertation entre les représentants de la Société (Administration, Syndicats, Patronat, Associations, Elus locaux et experts nommés *intuitu personnae*)
- de la Cour des Comptes mise en place dès les années 1980 et qui fait rapport au Président de la République de façon indépendante du Ministère des Finances<sup>31</sup>
- de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme dont le Président de la République a spécifiquement défini la mission notamment en:
  - Rappelant que les droits économiques, sociaux et culturels sont inséparables des droits civils et politiques
  - engageant à un audit de la réglementation nationale en référence à sa conformité aux standards internationaux consacrés dans les conventions internationales auxquelles a souscrit l'Algérie
  - demandant l'élaboration d'un plan national pour les Droits de l'Homme dans l'esprit de la Déclaration et du programme d'action de Vienne sur le Droits de

---

<sup>30</sup> En plus de son adoption par le Parlement, la loi sur la concorde civile a fait l'objet d'un référendum en Novembre 1999

<sup>31</sup> qui dispose également et par ailleurs de sa propre Inspection Générale des Finances-



l'Homme (1993), et qui compléterait ainsi l'œuvre des Commissions de Réforme de la Justice, de l'Education et des missions et structures de l'Etat.

- D'autres institutions de contrôle œuvrant dans le sens de la transparence ou de la facilitation de l'accès au droit pour des populations démunies avaient été créées dans la première moitié de la décennie 90. Elles ont été pour certaines dissoutes par souci, officiellement déclaré, d'économie budgétaire; il en est ainsi notamment de la Médiature de la République qui avait organisé sa représentation auprès des populations au niveau des 48 Wilaya du pays, ou de l'Observatoire National de Surveillance et de Prévention de la Corruption .
- Par ailleurs, certaines mesures de renouvellement des cadres de l'administration locale ainsi que le renouvellement du personnel des parquets et des cours engagé au cours de l'été 2000 sont accompagnés d'un discours politique prônant un plus grand rapprochement des institutions des préoccupations quotidiennes des citoyens et l'aspiration publiquement exprimée, à plus de justice sociale et d'égalité devant la loi.

### **35. Les Syndicats et le Patronat**

Accompagnant les premières mesures de réforme économique, le processus de libéralisation du droit syndical d'une part et du droit des associations d'autre part a représenté un puissant catalyseur pour l'éclosion d'une société civile indépendante et particulièrement active dans les différentes sphères d'activité économique, sociale, culturelle, sportive, de bienfaisance et culturelle, etc., abandonnant ainsi les pratiques antérieures de tutelles partisans ou des pouvoirs publics sur les syndicats et autres "organisations de masses" satellites .

Depuis 1990, il existe plusieurs syndicats de travailleurs, légalement enregistrés et dont la représentativité se mesure à l'aune des élections parmi les collectifs de travailleurs et plusieurs associations patronales existent.

Par ailleurs, et sans que cela constitue une institution structurellement formalisée, Syndicats, Patrons et Gouvernement se réunissent périodiquement sous forme de "Tripartite" pour traiter en commun de certaines questions importantes de nature économique et sociale.

### **36. le mouvement associatif**

La nouvelle loi sur les Associations (1990) a permis la naissance de plus de 57 000<sup>32</sup> associations et fondations , certaines d'entre elles étant devenues des partenaires majeurs et crédibles tant pour les pouvoirs publics que pour les institutions ou ONG internationales.

Parmi celles-là, les plus actives sont celles dont l'objet porte sur la protection des droits des femmes, des enfants, des handicapés, des victimes de la "tragédie nationale" et celles faisant la promotion de l'alphabétisation ou du planning familial.

Les Associations et Ligues de défense de Droits de l'Homme sont toutes d'envergure nationale et au nombre de quatre, légalement fondées sur la loi sur les Associations et indépendantes des Pouvoirs publics, avec pour certaines, des attaches partisans marquées.

### **37. L'information**

Le domaine de l'information, se caractérise d'une part par le monopole encore prévalent de l'Etat sur les médias "lourds" que sont la radio et la télévision et qui restent dotés de missions de service public d'une part, et la floraison de journaux privés, de toute nature,

---

<sup>32</sup> dont 867 sont d'importance nationale, selon le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales

d'autre part: alors que l'on ne comptait que 49 titres de presse écrite relevant totalement du secteur public, avant 1989, date de la promulgation du code de l'information en vigueur, l'on dénombre aujourd'hui 85 organes de presse dont 57 sont privés, en majorité indépendants, d'autres affiliés à des partis politiques d'opposition. Il s'agit de quotidiens ou périodiques de contenu politique, économique, d'information scientifique, culturelle, sportive, ou de simple distraction; ils sont imprimés en arabe ou en français, certains ayant comporté des pages en langue berbère ou en arabe dialectal. La diffusion va pour certains d'entre eux au delà de 500 000 exemplaires/jour et la distribution se fait sur tout le territoire national, par l'entremise d'entreprises de messageries privées dans la plupart des cas. Notons également que de nombreuses associations publient des bulletins internes ou de liaison et dans de rares cas, des revues

### **38. Les conventions internationales**

Les conventions internationales relatives aux droits de la personne humaine ont été progressivement ratifiées. En même temps qu'était ratifié le Pacte international relatif aux droits civiques et politiques, en 1989 l'Assemblée Nationale, qui est l'organe habilité en la matière, ratifiait également le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La ratification de ce Pacte conforte les droits énoncés par les différentes Constitutions en matière de droit à la santé et à l'éducation en particulier celle actuellement en vigueur et qui date de 1996.

La Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été quant à elle ratifiée en 1989. La Convention des Droits de l'Enfant a été ratifiée en 1992 ainsi que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes, en 1996.

L'Algérie a également ratifié les 07 Conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail.

39. La fin de l'année 1999 et l'année 2000 ont vu s'organiser de nombreuses visites de personnalités internationales mandatées ou agissant à titre individuel et de délégations d'ONG internationales dans le pays, à la recherche de la transparence et de la clarification des positions en matière de Droits de l'Homme et de leur respect par les autorités algériennes ; parallèlement, le Gouvernement contribue régulièrement aux travaux de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU.

## **2.2.- Les priorités d'action des pouvoirs publics**

40. L'Algérie aborde le siècle et le millénaire dans le double contexte de son histoire récente et de celle de l'évolution du monde telle qu'elle s'est cristallisée à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.

Cette dernière est caractérisée par deux phénomènes contradictoires, à savoir:

- d'une part la tendance aujourd'hui acquise à la mondialisation et à la globalisation des échanges et des économies, avec comme corollaire l'unicité du modèle de référence doctrinal aujourd'hui quasi unique que constitue le cadre conceptuel libéral comme il

s'est développé dans le monde occidental, tant au plan de la philosophie politique que celui de l'organisation économique, et

- d'autre part, une très forte inégalité de la répartition de la richesse mondiale et des fruits du formidable développement des sciences et des techniques, au détriment des pays structurellement retardataires et son accentuation avec comme conséquence pour certains d'entre eux, dont l'Algérie, une régression dans la capacité à conduire des efforts soutenus de lutte contre le sous-développement et d'amélioration du niveau de vie, structurellement faible, de leurs populations.

41. L'histoire récente de l'Algérie est quant à elle caractérisée par le fait que le pays a traversé une période quasi-décennale de troubles sécuritaires et d'instabilité. L'action au plan socio-économique est de ce fait conditionnée par la capacité des pouvoirs publics :

- à rétablir la paix et la sécurité civiles
- à résorber les séquelles des sabotages et autres causes d'arrêts des activités économiques et sociales et à remettre les capacités productives et infrastructures en état de fonctionnement normal.
- A créer les conditions de remise de l'économie sur un sentier de croissance et à rétablir la confiance des populations et des partenaires étrangers notamment par des actions :
  - de crédibilisation des institutions,
  - de levée des blocages encore prégnants pour le fonctionnement fluide et transparent de certains marchés, en particulier le marché financier et des transactions bancaires , celui du foncier et l'immobilier, et la libéralisation de certains services et infrastructures de communication,
  - d'amélioration sensible de la compétitivité globale de l'économie par la promotion scientifique, technique, culturelle et de développement de l'information générale et spécialisée et des nouvelles technologies y ayant trait (NTIC), en direction des citoyens et des acteurs.

Les pouvoirs publics se sont assignés comme objectifs:

- a) la construction d'un cadre de vie institutionnelle et sociale ouvert, transparent et participatif, qui permette et garantisse l'exercice des libertés publiques et individuelles, assure l'ouverture politique, la promotion des associations représentatives de la société civile, la multiplicité et la divergence des médias et qui organise une large décentralisation des pouvoirs
- b) la rénovation de l'administration et la réhabilitation du service public afin d'éliminer les pratiques du clientélisme, la corruption et les abus d'autorité et qui assure une

- qualité sans cesse croissante des prestations servies dans le strict respect des principes d'impartialité et d'égalité
- c) le renforcement du cadre de fonctionnement de l'économie nationale afin de le rendre cohérent, de créer les conditions d'une pleine valorisation des ressources du pays et de mener les actions nécessaires pour assurer la reprise de la croissance économique et le développement de l'emploi
  - d) la réhabilitation ou le renforcement des moyens de développement des ressources humaines, par notamment des actions multiformes et en profondeur sur le système éducatif, la formation professionnelle et les conditions du développement technologique
  - e) le renforcement et le développement du cadre et des moyens qui concourent à assurer l'égalité des chances et l'élimination de discriminations de tous ordres, notamment vis à vis de la femme, à développer la solidarité nationale à l'égard des plus faibles, et à favoriser l'épanouissement personnel et en particulier celui des jeunes, par la promotion de la culture et de la démocratisation de son accès, le développement de la pratique sportive et des activités de loisir

Les actions envisagées s'inscrivent, au plan des actions internes dans une dynamique :

- de renforcement de la concorde civile et la consolidation de l'état de droit
- de renforcement du développement économique
- de développement humain

#### **42. La gouvernance**

Les actions propres à améliorer l'état de droit sont appelées à être mises en œuvre principalement par les départements ministériels de "souveraineté" dont le Ministère de la Justice et celui de l'Intérieur qui, outre les questions liées à la tutelle et au suivi de l'activité des collectivités locales (communes et Wilaya) en matière de développement, est en charge de l'organisation des élections locales, présidentielles et des référendums.

#### **43. L'intérieur et les collectivités locales**

Ce Département envisage notamment de mettre en mouvement des actions de formation des élus et des cadres locaux, en particulier au regard de la conduite des actions de développement local, de facilitation de l'accès des citoyens aux Administrations et de façon générale, de modernisation de l'activité des services publics locaux.

#### **44. La justice**

Concernant le secteur de la Justice les pouvoirs publics envisagent des actions de développement du contrôle interne et externe pour "prévenir les dérives", préserver les intérêts de l'Etat, de même que le droit des citoyens, alors que par ailleurs, une Commission Nationale de Réforme de la Justice a été mise en place et rendu ses conclusions qui visent à réformer le mode de fonctionnement de l'appareil judiciaire pour une plus grande rapidité d'action, rendue nécessaire par le souci du respect du Droit dans la vie des citoyens, autant que l'efficacité en matière économique et notamment commerciale.

Certaines des ces recommandations ont commencé à trouver application notamment dans le renforcement du contrôle judiciaire sur l'action de la Police, sur la détention préventive et de façon générale, en matière de renforcement du respect, dans la pratique courante, des droits de l'Homme, l'Algérie étant signataire des Conventions Internationales en la matière.

Dans le même esprit, le Programme d'action gouvernementale prévoit, entre autres "d'améliorer les conditions de détention et de rééducation, afin de ne pas compromettre les chances de réinsertion sociale".

#### **45. L'organisation de la relance**

La réorganisation et la relance de l'économie occupent une place de choix dans l'action projetée des pouvoirs publics comme facteur d'efficacité dans les secteurs d'activité de nature productive ou à vocation lucrative de façon générale et en particulier en ce qui concerne la réorganisation de certains services et en toute première priorité, les services bancaires et financiers, les services de télécommunication ainsi que par ailleurs, le développement des infrastructures économiques dans des conditions de financement qui soient compatibles avec les contraintes budgétaires et le retrait de l'Etat de la sphère économique directe. C'est précisément dans cet ordre d'idées, qu'un programme triennal spécial a été mis au point et lancé par le Gouvernement en Avril 2001.

Il est à cet effet entendu que le cadre organisationnel, légal et institutionnel des investissements dans certains de ces secteurs devra faire l'objet d'un aménagement et d'une amélioration pour permettre la participation des promoteurs privés résidents et non-résidents à l'élargissement des capacités et de façon générale, une plus grande adéquation aux démarches et exigences de l'économie de marché en termes d'efficacité générale, dans la perspective de l'intégration annoncée de l'économie algérienne dans les cadres multilatéraux que sont l'OMC et la future zone de libre échange avec l'Union Européenne.<sup>33</sup>

#### **46. Le secteur privé**

De façon plus large et générale, le secteur privé est appelé à prendre une place encore plus grande dans l'économie nationale et à aider à en améliorer l'efficacité générale, notamment à la faveur de la privatisation des entreprises publiques ou de façon extensive par les créations nouvelles.

#### **47. L'amélioration du cadre de gestion**

La démarche en la matière est fondée sur:

- la refonte de l'édifice juridique et institutionnel
- le développement des capacités publiques et privées d'étude et d'expertise tant au plan humain qu'institutionnel
- la mise sur pied de mécanismes novateurs de prise en charge du volet social inhérent aux restructurations et tendant notamment à la réinsertion rapide des travailleurs mis au chômage
- l'amélioration de la qualification professionnelle et le développement du professionnalisme tant au niveau des personnels d'exécution, en relation avec le redéploiement de l'action du secteur de la formation professionnelle et l'intégration des technologies nouvelles, que celui des personnels d'encadrement, appelé à se recycler dans des institutions idoines à créer

---

<sup>33</sup> Certains des éléments prévus au programme de gouvernement ont connu des débuts de concrétisation notamment pour ce qui est de la révision du dispositif d'incitation à l'investissement et la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne

- l'amélioration des instruments de pilotage et de gestion stratégique notamment par le renforcement des capacités statistiques, d'analyse, de prévision et de diffusion de l'information économique et sociale
- l'amélioration de l'administration économique et notamment de l'appareil fiscal, de la capacité d'évaluation des politiques publiques et de façon générale, la modernisation du ministère des finances en termes<sup>34</sup>:
  - d'efficacité dans l'allocation des ressources budgétaires notamment en direction de l'action sociale de l'état ou de soutien au développement de certaines productions prioritaires
  - de développement des capacités de suivi et d'évaluation des politiques publiques
- le développement des infrastructures d'accompagnement notamment en termes de zones d'activité industrielle, de zones d'activité commerciale, de zones d'expansion touristique, de renforcement et d'expansion des capacités et des programmes de " Recherche et Développement "

#### 48. Le secteur des mines

Il est désormais ouvert à l'octroi de concessions au secteur privé national et étranger, alors que le secteur de l'énergie, est appelé, outre sa contribution traditionnelle, dans l'optique du développement durable, à développer et favoriser la mise à la consommation de produits non polluants et des énergies renouvelables.

#### 49. L'agriculture

La presque totalité des exploitations du secteur productif agricole est aujourd'hui à gestion privée, malgré la diversité des formes de propriété, et l'action publique est appelée à se développer dans l'optique non plus de la recherche de l'autosuffisance mais plutôt celle de l'amélioration de la sécurité alimentaire par la mise en culture de produits à forte valeur d'échange, à partir d'avantages comparatifs avérés. Cette action est centrée sur trois axes soit :

- le développement de la production par la mobilisation, l'intensification et l'extension des ressources (mise en valeur des terres, reboisement) mobilisation de l'eau ainsi que la reconversion de la production de certaines cultures comme les céréales sur les terres marginales et à production aléatoire
- l'instrumentation et l'accompagnement des programmes par les études des conditions de mécanisation, fertilisation et l'encadrement technique, financier et des circuits d'approvisionnement et de commercialisation
- la coordination et le suivi à travers notamment l'organisation de la concertation avec les producteurs et leurs représentants ainsi que le développement de filières intégrées au sein de conseils interprofessionnels regroupant l'ensemble des acteurs de la Profession.

---

<sup>34</sup> Sur cette base, le Ministère de Finances prévoit un certain nombre d'actions d'amélioration des structures propres du département ministériel lui-même d'une part et de conduite d'une stratégie de refonte du secteur financier d'autre part. Il y a lieu de noter que le Ministère des Finances a bénéficié d'un programme trisannuel sur financement du PNUD (1<sup>er</sup> CCP) " Appui aux réformes et à la restructuration du secteur financier et bancaire " articulé en plusieurs sous volets propres à l'administration du Ministère ou au secteur bancaire et financier au sens large (Bourse)

Plus globalement, l'action des pouvoirs publics a pour vocation d'induire une réduction de l'exode rural d'une part et de fonder une clarification des droits fonciers des producteurs d'autre part.

## **50. La pêche**

Avec une façade maritime de plus de 1200 km, l'Algérie dispose d'un secteur appelé à contribuer à l'amélioration de la production nourricière et/ou exportable tout en contribuant avec un système d'aide notamment financière à la création d'emploi.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics se proposent de :

- créer des pôles d'activité socio-économiques pour stabiliser l'exode rural et aider au développement des capacités et des ressources humaines dans les zones côtières
- améliorer l'attractivité à l'investissement national et international de l'activité halieutique et aquacole d'une part, et touristique d'autre part, notamment dans les régions côtières les plus enclavées.

## **51. L'habitat et l'urbanisme**

En matière d'habitat et d'urbanisme, les pouvoirs publics sont particulièrement concernés par l'éradication des bidonvilles, le traitement des sites dégradés, et le développement de l'action normative en matière de:

- promotion et de développement du marché locatif
- développement des mesures préventives contre les risques de catastrophes majeures, notamment le risque sismique
- limitation des extensions urbaines anarchiques et des constructions illicites

De façon plus spécifique, le département ministériel, et en relation avec les engagements pris par l'Algérie lors de la Conférence d'Istanbul Habitat II (1996), envisage des actions :

- d'aménagement de l'espace et de développement urbain équilibré
- de réhabilitation des sites et du patrimoine
- d'encadrement de l'activité des collectivités locales
- de mise en place d'un observatoire de l'habitat
- de développement de formules de financement ciblées selon les couches de la population
- de développement de la formation et de la recherche notamment en matière de matériaux de construction

## **52. La population**

En matière de population et dans une vision de développement humain, il est question de développer l'action de protection de la famille et de promotion de la femme, notamment par :

- une meilleure accessibilité à la planification familiale et à la santé reproductive
- la continuation de la mise en adéquation de la législation nationale aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens et aux conventions internationales auxquels l'Algérie adhère

### **53. L'éducation et la formation**

En matiere d'éducation et de formation, tous cycles confondus<sup>35</sup>, domaine qui constitue une priorite forte pour les pouvoirs publics, les objectifs principaux sont concentres sur :

- l'arret du processus de degradation du niveau et l'amelioration du rendement pour juguler les taux de deperdition qui ont ete particulierement eleves dans l'enseignement fondamental, ce qui est a contre courant de l'option de democratization de l'accès à l'école et d'égalite des chances pour les citoyens.
- la preparation d'une meilleure insertion dans l'activite professionnelle notamment au regard des defis technologiques et ceux lies à la mondialisation

### **54. La sante et protection sociale**

L'égalite d'accès aux moyens curatifs et de prevention constituent un objectif essentiel de l'action envisagee en matiere de sante, notamment à partir du developpement du systeme de sante primaire dans une optique de decentralisation et la concentration de l'action dans les wilayate les moins bien dotees.

Cette dynamique est à rapporter à celle de la protection sociale et en particulier le systeme de securite sociale dont la perennite et l'efficacite sont appelees à etre renforcees à partir d'une recherche de diversification des systemes de financement.

### **55. La Solidarite Nationale**

Le developpement de la Solidarite Nationale et la lutte contre la pauvreté s'inscrivent parmi les preoccupations des pouvoirs publics notamment à la recherche :

- d'une plus grande efficacite des systemes de " filet social " mis en place dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de l'ajustement structurel
- du developpement de la capacite de prise en charge autonome de la part des beneficiaires eux memes notamment en termes d'auto-emploi
- de la mise en place d'un cadre d'information et de suivi en matiere de pauvreté, sous la forme d'un tableau de bord social

### **56. L'environnement et la ville**

Concernant le cadre de vie environnemental et de la ville et sur la base d'une reconnaissance du caractere alarmant de la situation, les pouvoirs publics se proposent :

- de renforcer le cadre organisationnel et juridique
- de developper l'action de soutien des collectivites locales et de communication en direction des citoyens et de la societe civile

---

<sup>35</sup> C'est à dire l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement superieur



- de renforcer la coordination intersectorielle et les efforts de mobilisation de la coopération internationale en particulier pour ce qui est de l'atténuation de la prolifération des gaz à effet de serre.

### III- Le système des Nations Unies en Algérie

#### 3.1- Les objectifs et missions du SNU en Algérie

**Les objectifs globaux assignés à la coopération pour le développement sont pour le SNU dans son ensemble et de façon spécifique dans le cas de chacun des Fonds, Agences ou Institutions spécialisés selon les besoins et priorités des objectifs pour lesquels il ou elle a été créé(e), entre autres de:**

- réduire la pauvreté sous toutes ses manifestations
- améliorer la scolarisation et l'accès à la culture
- améliorer l'état de santé des populations
- aider à la promotion de l'emploi dans les secteurs productifs notamment agricole, industriel et artisanal ainsi que dans les services
- favoriser l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme et la bonne gouvernance
- promouvoir la culture de la paix

57. Depuis l'indépendance et même avant, l'apport du SNU a constitué de façon continue, un complément dans l'effort d'émancipation et de progrès social de l'Algérie.

Aujourd'hui, l'action du SNU est fondée sur des programmes engagés par les Agences, Fonds et Institutions représentés à Alger et certaines autres, comme la CNUCED dont l'action est importante mais qui ne sont pas encore directement implantées dans le pays.

#### 3.1.1 Les Institutions représentées en Algérie

Les Institutions qui disposent d'un bureau propre en Algérie sont au nombre de huit :

58. **L'UNICEF**, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, présent après l'indépendance depuis Novembre 1962, mène depuis 1990 son action en application de la Convention relative aux Droits de l'enfant (1989) et les objectifs arrêtés lors du Sommet Mondial pour l'enfance (New York 1990).

En coopération avec d'autres Organisations du SNU ou bien seule, l'UNICEF a mis en œuvre dans son programme 1998-2000<sup>36</sup> 10 projets, pour un montant global de 3,9 millions de USD et dont les objectifs respectifs sont:

- dans le domaine de la santé et en collaboration avec le FNUAP et l'OMS:
  - la vaccination
  - la lutte contre les maladies diarrhéiques
  - la lutte contre les IRA
  - La santé maternelle et infantile

<sup>36</sup> et qui a été proposé à l'extension pour l'année 2001, dans le cadre de l'harmonisation des programmes entrant dans la réforme du SNU et en particulier dans l'optique de l'UNDAF

Le but de ce programme est de soutenir le MS qui s'est fixé comme objectif la réduction de la mortalité infantile d'une part et maternelle d'autre part, de respectivement 15% pour l'an 2000<sup>37</sup>.

L'UNICEF appuie particulièrement le système national d'information sanitaire ainsi que celui de la surveillance épidémiologique.

- dans le domaine de l'éducation:
  - l'intégration de l'éducation globale dans les méthodes d'enseignement
  - la promotion des cantines scolaires
  - l'alphabétisation de la jeune fille et de la femme
  
- dans le domaine de l'enfance, le programme a pour objectif d'appuyer et de renforcer les capacités locales de prise en charge et d'insertion des enfants handicapés et des enfants privés de famille
  
- dans le domaine de la mobilisation sociale et du plaidoyer
  - la mise en place d'un plan de communication globale
  - le renforcement des capacités nationales en matière de marketing
  - la contribution en collaboration avec le FNUAP et le PNUD à la réalisation d'un projet pilote de développement communautaire dans le Grand Sud (Adrar) et qui intègre , entre autres, la santé, l'éducation , la protection sociale, la planification familiale et la promotion d'activités économiques .

L'UNICEF a harmonisé son cycle de programmation avec celui du PNUD et du FNUAP et il a animé les travaux du groupe thématique "éducation" avec le PNUD et le FNUAP.

Le Bureau d'Alger est dirigé par un Représentant qui assure, à chaque fois que de besoin, la fonction de Coordinateur Résident du SNU.

Compte tenu du fait que les interventions actuelles devraient se poursuivre dans le prochain cycle et l'utilité de maintenir une continuité d'action avec les principaux partenaires, le programme démarrant en 2002 se composera des axes sectoriels ci-après:

- Santé/nutrition de la mère, de l'enfant et de l'adolescent
- Education et développement et Protection de l'enfant
- Programme transversal portant sur la "communication, le suivi et l'évaluation" au titre duquel l'UNICEF se propose de porter son appui à des projets pilotes et à des études orientées vers l'action qui seront associées à des activités de sensibilisation et de plaidoyer

**59. Le PNUD**, Programme des Nations Unies pour le Développement, est présent en Algérie depuis 1963 et son objet principal est le financement multilatéral d'actions en faveur du

---

<sup>37</sup> source: Plan des opérations – Programme de coopération entre la RADP et l'UNICEF – Avril 1998 – (p11)

**Développement Humain Durable.** Il coordonne ainsi la plus grande partie de l'assistance technique prodiguée par le SNU, avec trois buts essentiels:

- aider les Nations Unies en général et leurs agences à conférer une dynamique et une cohésion aux efforts en faveur du SDH
- consacrer ses propres ressources à une série d'objectifs fondamentaux tels que l'élimination de la pauvreté, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, la régénération de l'environnement, la création d'emplois et la promotion de la Femme, etc.
- renforcer la coopération internationale au service du Développement Humain Durable (SHD) par l'action de plaider vis à vis tant des autorités nationales, pour la mobilisation de leur contribution au programme<sup>38</sup>, qu'en direction des autres bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux, publics et privés.

60. Le **BIT**, Bureau International du Travail, organe d'exécution de l'Organisation Internationale du Travail qui est une institution spécialisée du SNU dont l'objectif est de promouvoir la justice sociale pour les travailleurs à partir de programmes destinés à améliorer les conditions de travail et d'existence, en particulier à partir de normes sociales qu'elle fixe en matière de protection des travailleurs ou bien de projets concrets de coopération technique, de formation ou de recherche liées au monde du travail.

Le but fondamental de l'OIT aujourd'hui est que chaque femme et chaque homme puisse accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.

L'action de l'OIT se concentre autour de quatre grands axes prioritaires concernant:

- les principes et droits fondamentaux au travail
- de nouvelles possibilités d'emploi et de revenus
- l'amélioration et l'extension de la protection sociale
- la promotion du dialogue social et du tripartisme

En Algérie, cette action s'intègre dans le cadre des activités développées pour le bureau de l'OIT pour les pays du Maghreb, principalement en termes de formation et de fourniture de services consultatifs.

Le bureau réalise entre autres, des activités sur "les déterminants de la pauvreté", en collaboration avec le PNUD et diverses institutions nationales.

Le BIT est également l'Agence coopérante pour le projet PNUD n°ALG/ 97/004 qui porte sur "l'appui à la mise en œuvre de la politique de préservation et de promotion de l'emploi" d'un montant de 3,335 millions de USD<sup>39</sup>.

Un second projet est en phase de discussion préliminaire dans le cadre de l'initiative "Jobs for Africa" que l'OIT envisage de réaliser en coopération avec le PNUD et dont la teneur

---

<sup>38</sup> notamment selon un système de "participation aux coûts" (cost-sharing) selon lequel les budgets des projets sont financés, dans la plupart des cas, à moitié par les ressources du Gouvernement et l'autre par les ressources du PNUD

<sup>39</sup> et qui se situe en continuation du projet antérieur "ALG/93/0021 "Appui à la préservation et à la promotion de l'emploi"

s'inscrit dans le sillage des recommandations du Sommet Mondial sur le Développement Social (Copenhague 95), à la faveur duquel le BIT a reçu le mandat de conduire le groupe inter-agences des Nations Unies dans le but de faciliter la mise en œuvre de la déclaration sur l'emploi et les conditions de vie. Il est à noter dans ce contexte, que le bureau du BIT a fait élaborer une étude portant " Profil de Pays " pour l'Algérie pour le lancement d'un processus de plaidoyer en faveur d'une politique nationale de l'emploi dans le pays.

Par ailleurs, le Bureau de l'OIT à Alger développe des activités de coopération avec les organisation de travailleurs et d'employeurs en vue de renforcer leurs capacités institutionnelles mais aussi leur participation dans les politiques économiques et sociales nationales.

Le BIT fait partie du groupe thématique "ONUSIDA" et contribue à la prise en compte de ce problème, en particulier au niveau de la lutte contre les discriminations sur le lieu de travail.

Le bureau d'Alger est actuellement dirigé par un Représentant dont le champ de compétences s'étend également aux autres pays du Maghreb.

61. **Le FNUAP**, Fonds des Nations Unies pour la Population, est la plus grande source internationale d'assistance aux pays en développement dans le secteur de la population pour:

- la promotion de l'accès universel aux soins de santé de la reproduction, notamment ceux qui ont trait à la planification familiale,
- le soutien aux stratégies relatives à la population et au développement permettant un renforcement des capacités de programmation en matière de population et
- le plaidoyer pour la promotion et l'habilitation de la femme.

Le FNUAP, au titre du programme 1998- 2000<sup>40</sup>, est intervenu sur neuf (09) projets<sup>41</sup> pour un montant financier initialement prévu de 7 millions de USD dont 5,1 au titre des ressources propres du FNUAP; il intervient en Algérie à travers deux sous-programmes:

- la santé de la reproduction, pour une amélioration de l'accessibilité des populations à des services de santé de qualité, une meilleure information à travers l'éducation en matière de population et l'intégration de la santé génésique dans les activités de vulgarisation agricole , d'une part et dans les activités de la jeunesse d'autre part.
- population et stratégies de développement pour un appui institutionnel au Ministère de la Santé Publique ainsi qu'en matière de recherche et études dans le domaine de la démographie et du développement et des analyses démographiques à partir des données du recensement de 1998, d'enseignement de la démographie, de l'amélioration du statut de la femme et de la réduction des inégalités entre les sexes.

Dans ce cadre, le FNUAP a pour vocation de coordonner son activité à celles des autres agences fonds programme du SNU pour mener des actions conjointes en particulier avec

---

<sup>40</sup> ce programme a été étendu à 2001

<sup>41</sup> Source: document CCP du programme FNUAP, d'après document de base de la revue à mi- parcours. Dans les faits les montants annoncés ont été substantiellement réduits par mesures d'austérité budgétaire du FNUAP lui même

l'UNICEF et le PNUD, en leur qualité de noyau dur du Groupe des Nations unies pour le développement (UNDG).

Cette approche conjointe est appelée à se développer, d'autant plus que le FNUAP anime le groupe thématique "Santé et Population" et participe au groupe thématique "Education". Il a également harmonisé son cycle de programmation avec les autres institutions du SNU et, notamment à la faveur de l'UNDAF, un cadre de coopération plus élaboré est en cours de définition.

62. **L'OMS**, Organisation Mondiale de la Santé, est présente officiellement en Algérie depuis novembre 1962. Elle est représentée en Algérie par un bureau de liaison depuis 1994 dirigé par un Officier de Liaison National.

Les programmes d'action biennaux s'inscrivent dans le cadre des plans stratégiques quinquennaux plus larges, approuvés par l'Assemblée Mondiale de la Santé, composée des Ministres de la Santé.

Ses programmes jusqu'à 2001 ont porté sur:

- la surveillance des maladies transmissibles et l'amélioration des capacités de prévention
- l'amélioration de la qualité de prise en charge des maladies non transmissibles, notamment par un effort de formation continue des personnels et l'étude des comportements en matière de tabagisme
- le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de la santé reproductive
- le soutien à la santé maternelle infantile et scolaire
- le développement institutionnel du système de santé publique notamment pour la médecine du travail, les centres de pharmaco- et de matériovigilance, l'Agence du sang, et la consolidation du système d'information et de suivi des programmes.

L'action de l'OMS se fait traditionnellement par des programmes biennaux et celui en cours porte sur la période 2000-2001. L'harmonisation des calendriers permettra d'intégrer, pour l'avenir, l'action de l'OMS dans un cycle de programmation commun du SNU et de mieux organiser les cohérences à rechercher.

L'OMS fait partie du groupe thématique "Santé et Population" animé par le FNUAP et les représentants du Bureau d'Alger ont activement contribué au processus UNDAF.

63. **L' ONUDI**, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, qui a pour mission de promouvoir le développement et la coopération industriels en termes de:

- renforcement des capacités industrielles
- développement industriel propre et durable

Le bureau d'Alger met actuellement en œuvre, en relation avec plusieurs ministères et institutions concernées (MIR, MCRP, MPME, ANDI et autres) le "Programme intégré

d'amélioration de la compétitivité et d'appui à la restructuration industrielle en Algérie" dans le contexte du processus de libéralisation et d'ouverture de l'économie.

Les composantes de ce programme initialement mis au point pour une période de trois années, pour un montant global de 11,442 millions de USD et qui est appelé à constituer l'ossature du programme pour la période 2002-2006 sont:

- l'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie industrielles
- la mise en œuvre d'un programme pilote pour la restructuration et l'amélioration de la compétitivité des entreprises publiques
- la mise en place et la maîtrise des systèmes et des réseaux d'information et de statistique en Algérie
- la participation à la création d'un environnement sain et durable

64. **le HCR**, Haut Commissariat aux Réfugiés, dispose d'un bureau en Algérie, dont le Représentant avait eu à agir en qualité de Coordinateur Résident à plusieurs reprises. L'action du HCR est en Algérie totalement dirigée vers les ressortissants étrangers. Même si ses programmes ont été jusqu'à présent caractérisés par des périodes de planification à très court terme, (de six mois à un an), le HCR est partie prenante de l'action de mise en synergie des moyens et des perspectives d'action du SNU en Algérie. Il participe à ce titre au groupe thématique "services communs" et au processus UNDAF.

65. **le PAM**, Programme Alimentaire Mondial, agit en Algérie, depuis 1986, uniquement en direction des réfugiés vivant sur le territoire algérien en collaboration avec le HCR. Sa programmation est généralement de courte durée, inférieure ou égale à un an. Mais en Mai 2000, un programme d'une durée de deux ans allant du 1er Août 2000 au 30 Septembre 2002 a été mis en œuvre. Le nombre de bénéficiaires est passé de 80 000 à 155 000. Le bureau est dirigé par un Représentant et est appelé à continuer à participer à l'approche multi-sectorielle engagée déjà sous la forme de son étroite collaboration avec le HCR, mais aussi avec d'autres institutions (UNICEF, PNUD), dans le cadre du groupe thématique "Services Communs" et de l'approche développée par l'UNDAF.

L'aide apportée par le PAM s'élève à 27,8 millions de USD pour une période de deux ans. Le Programme a injecté à travers ses activités, dans l'économie algérienne, un montant d'environ 608 000 USD en 1999 et de 1,2 millions de USD en 2000. Pour 2000, le seuil de 1,5 millions pour l'achat de biens et services en Algérie a été atteint.

### 3.1 .2 – Autres institutions

Pour les Organisations, Agences et Fonds qui n'entretiennent pas un bureau propre en Algérie, le PNUD assure le suivi des programmes. Quatre d'entre elles ont une action plus particulièrement perçue.

66. **Le FEM**, Fonds pour l'Environnement Mondial, dont le plan d'action international vise à concilier le développement humain et une gestion responsable des ressources naturelles de la

planète, plan plus connu sous l'appellation de Action 21. Le FEM finance des projets et activités visant à protéger l'environnement mondial en particulier en matière de :

- préservation de la diversité biologique, et de protection contre les changements climatiques,
- de protection des eaux internationales
- de lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Le FEM permet également de financer des activités pour lutter contre la dégradation des sols, particulièrement la désertification et le déboisement, dans la mesure où elles sont liées à ses domaines d'intervention de base.

Le programme d'action spécifique du FEM pour l'Algérie est en cours de mise en forme à la suite d'un séminaire international organisé pour la circonstance au cours du mois de Juillet, en collaboration avec le PNUE et la Banque Mondiale d'une part et le Gouvernement Algérien<sup>42</sup> d'autre part.

L'activité spécifique au FEM au sein du bureau du PNUD est soutenue par l'existence d'un poste de conseiller (ère) pour le développement durable et d'un(e) d'assistant (e).

67. **la CNUCED**, Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement qui a participé et participe encore à la réalisation de projet importants liés à la réforme et à l'ouverture de l'économie algérienne notamment avec le processus en cours de préparation à l'adhésion à l'OMC, notamment en matière:

- de propositions tarifaires
- de propriété intellectuelle
- de formation (négociateurs, exportateurs, dette, OMC et pétrole etc.)
- de système d'information

68. **la FAO**, Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, qui bien que ne disposant pas d'une représentation à Alger au moment de la mise en œuvre du processus, est explicitement intégrée à l'UNDAF, à travers son Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord de Tunis. La FAO articule son programme d'action pour la période 2002-2006 autour de quatre axes considérés comme prioritaires pour le Ministère de l'Agriculture et qui sont :

- la reconversion des systèmes de culture et de production
- l'appui et le renforcement institutionnel
- le développement et l'intégration des filières
- la gestion durable des ressources naturelles

69. **l'UNIFEM**, Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme, qui œuvre pour l'habilitation de la femme et l'égalité à travers trois grands domaines qui sont :

- renforcer les droits économiques des femmes et leur donner les moyens de s'émanciper de façon qu'elles bénéficient de moyens d'existence sûrs
- sensibiliser les pouvoirs à la parité homme – femme qui favorise la participation des femmes à la prise des décisions qui déterminent leur vie

---

<sup>42</sup> dont le Plan National d'Action Environnementale (PNAE-DD-DD) est en cours d'approbation auprès des autorités

- favoriser les droits fondamentaux des femmes de façon à éliminer toutes les formes de violence à leur égard et faire du développement un processus plus pacifique, plus équitable et plus durable

Depuis fin 1999, l'UNIFEM a renforcé sa présence en Afrique du Nord à travers le placement d'une Conseillère Genre couvrant le Maroc, l'Algérie et la Tunisie et basée au Maroc.

Durant cette période, un soutien a été apporté aux ONG algériennes pour la lutte contre la violence, les participations des ONG à Beijing + 5 et la participation algérienne au 7<sup>ème</sup> Sommet des jeunes entrepreneurs à New York en Août 2000.

### 3.2- Le Suivi des Conférences Internationales

70. L'Algérie participe régulièrement et de façon active aux grandes Conférences Internationales réunies à l'initiative du SNU et le Président de la République a fait le déplacement vers le siège des Nations Unies pour le Sommet du Millenium (Sept 2000).

Le pays contribue par des rapports nationaux présentés aux Conférences Internationales et celles organisées, en général 5 années plus tard pour leur suivi. Il en est ainsi de:

- |  |      |                |
|--|------|----------------|
| - la Conférence Mondiale sur l'éducation pour tous                                     | 1990 | Jomtien        |
| - le Sommet Mondial de l'Enfance   | 1990 | New York       |
| - la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement              | 1992 | Rio de Janeiro |
| - la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme                                     | 1993 | Vienne         |
| - la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et de la CIPD + 5 | 1994 | Le Caire       |
| - le Sommet Mondial sur le Développement Social  | 1995 | Copenhague     |
| - et Session extraordinaire de l'AG (Sommet mondial +5)                                | 2000 | .Genève        |
| - la Conférence Mondiale sur les Femmes  | 1995 | Beijing        |
| - et de la Conférence de Suivi de la Plate-forme de Beijing                            | 2000 | New York       |
| - la Conférence des N.U. sur les Etablissements Humains Habitat II                     | 1996 | Istanbul       |
| - le Sommet Mondial de l'Alimentation  | 1996 | Rome           |

Une appréciation générale de la mise en œuvre en Algérie des engagements souscrits au cours des Conférences Internationales montre que les pouvoirs publics accordent une attention particulière à la traduction dans les législations nationales et dans les programmes d'action gouvernementaux des axes de travail décidés à l'échelle internationale, notamment en matière de développement durable, de dimension du genre, de droits et de protection de l'enfance, de protection de la biodiversité, d'atténuation des effets de serre et des changements climatiques, de politique de population et de



bien être social. Une attention particulière est également désormais accordée au développement de la solidarité et la réduction de la pauvreté.

71. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs retenus sont budgétisés dans le cadre des Lois de finances de l'Etat et de la programmation annuelle de l'utilisation des ressources additives internationales. Par ailleurs, le Gouvernement engage, à chaque fois que nécessaire et en complément de l'intervention propre des institutions, agences et fonds du SNU, les actions de plaidoyer pour une mobilisation conjointe de fonds additionnels à partir de ressources multilatérales ou bilatérales publiques et privées
72. L'action d'Information, d'Education et de Communication en direction du grand public algérien n'est cependant menée qu'à une échelle restreinte, en partie du fait du souci concerté avec le SNU de ne pas médiatiser de façon ouverte l'action des Nations Unies au cours de la période écoulée. Il conviendrait donc que cet état de fait soit corrigé pour améliorer la réceptivité de l'action au sein des populations, au tout premier chef en matière d'environnement, de lutte contre les maladies transmissibles et le tabagisme, la santé reproductive et l'amélioration de la situation de la femme et de la petite fille.

### **73. La Conférence Mondiale sur l'Education pour Tous (1990)**

L'accès au savoir et à l'éducation est une aspiration séculaire forte et la nature sociale de l'état depuis l'indépendance ont fait de l'éducation un droit garanti par la Constitution pour les enfants en âge scolaire. De surcroît, plus du quart de la population est sur les bancs des écoles, collèges, lycées, centres de formation professionnelle, grandes écoles et universités et l'analphabétisme est en recul régulier<sup>43</sup>.

De façon plus particulière, l'analphabétisme de la femme, avec tout ce qu'il peut induire comme marginalisation, discrimination et vulnérabilité pour l'enfance, est combattu tant par les pouvoirs publics que les ONG avec, depuis 1991 le soutien technique de l'UNICEF.

De même, la construction et aujourd'hui la reconstruction dans les cas de destructions des écoles, collèges, technicums, centres de formation professionnelle ou universitaires a également constitué une constante forte de la politique algérienne puisque près de 25 % des dépenses budgétaires et quelquefois plus a été régulièrement consacré aux secteurs concernés pendant trois décennies, avec cependant un tassement relatif des ressources dans le contexte de l'ajustement structurel et c'est ainsi que des programmes de constructions scolaires sont réalisés dans de souci de rapprocher l'élève de son école, de façon à favoriser la scolarisation notamment des fillettes en milieu rural et également pour diminuer la pression des élèves par classe.

Cependant, et même si le taux de scolarisation paraît élevé, il se situe en deçà des exigences de la Constitution et la Convention des Droits de l'Enfant, puisque une partie des enfants en âge, et plus majoritairement les fillettes ne vont pas à l'école.

Par ailleurs et devant l'aggravation du coût de la vie, des efforts sont développés pour venir en aide aux enfants des familles défavorisées et c'est ainsi que cartables, livres et autres effets scolaires sont régulièrement distribués sur fonds gouvernementaux, associatifs ou par l'intermédiaire des œuvres sociales des entreprises lorsqu'elles existent.

<sup>43</sup> voir le point 17 ci dessus

De même, et après avoir été arrêté au cours des années 1980, le programme des cantines scolaires a été repris au cours de la décennie 1990, mais le pourcentage des élèves qui bénéficient de repas gratuits reste faible<sup>44</sup>.

L'Algérie s'est, comme beaucoup de pays, intéressée à l'évaluation du système éducatif dans le cadre du processus global lancé par le forum de l'éducation pour tous. Un bilan a été réalisé dans ce cadre, par le gouvernement et présenté au Forum du Caire et de Dakar. Ce bilan semble cependant encore insuffisant en matière d'évaluation et d'analyse de la situation du préscolaire, de l'évaluation des acquisitions scolaires des enfants scolarisés et d'évaluation des programmes d'alphabétisation.

Par ailleurs ce bilan ne permet pas d'indiquer pas avec suffisamment de précision les acquis de la décennie et d'identifier les insuffisances car il ne porte que sur l'année scolaire 1999-2000. Le processus d'évaluation devrait donc se poursuivre et se renforcer en vue de la réalisation du plan national de mise en œuvre des résolutions du forum de Dakar.

En fait et si l'on considère tant les objectifs fixés par la conférence de Jomtien que d'autre part la situation sécuritaire et financière qu'a vécue l'Algérie, l'importance des efforts pour le maintien d'un niveau qualitativement et quantitativement acceptable d'éducation apparaît comme tout à fait significative. Il convient néanmoins d'attirer l'attention sur les points suivants :

- les efforts de généralisation de l'éducation universelle ont été contrariés par les problèmes de financement de l'éducation
- si les disparités entre les sexes sont limitées, les disparités entre régions persistent, au détriment des zones rurales en général et à l'intérieur des communautés urbaines elles mêmes
- Un dynamique d'alphabétisation a été lancée grâce à l'implication du mouvement associatif et des agences des Nations Unies en particulier l'UNICEF, mais cette dynamique est somme toute restée limitée ; elle mériterait donc extension et soutien, notamment au bénéfice de son encadrement
- L'échec scolaire et la déperdition persistent de façon inquiétante ; ils sont liés notamment à une insuffisance de maîtrise du processus d'évaluation, à une insuffisance de la recherche en matière d'éducation, et à la dégradation des conditions matérielles de la scolarisation d'une part et des conditions de vie des enseignants d'autre part.
- L'élaboration d'un programme global de réforme et de promotion de l'éducation, pourtant maintes fois annoncé par les pouvoirs publics accuse un retard préjudiciable
- Les synergies que l'on peut retirer d'une coopération accrue des autorités publiques avec le mouvement associatif interne d'une part et la coopération internationale d'autre part restent insuffisamment exploitées.

#### **74. Le Sommet Mondial sur l'Enfance (1990)**

L'Algérie a ratifié la Convention Internationale sur les Droits de l'enfant dès 1990 et les pouvoirs publics ont consacré, toutes choses égales par ailleurs, une part importante de l'action de préservation des enfants contre la violence, à la prise en charge des traumatismes physiques et psychiques occasionnés par cette violence.

---

<sup>44</sup> 11,89 % pour les tout petits et 8,34% pour la tranche d'âge des 12-15 ans, selon les chiffres donnés dans l'ECP

D'autres activités sont également développées dans le cadre plus large de l'action environnementale pour la préservation des enfants des nuisances et maladies transmissibles, IRA, MTH et autres, dans le cadre de la PMI etc.

Cependant, et au plan sanitaire, les objectifs tracés pour la santé de l'enfant restent contrastés. En effet, la mortalité infantile présente une tendance à la stagnation au cours des dernières années. Les décès des enfants liés aux diarrhées aiguës et aux infections respiratoires aiguës n'ont pas diminué sensiblement. De même la couverture vaccinale bien qu'en légère augmentation, est relativement loin des 90% fixés comme objectif par le sommet, alors que le tétanos et la poliomyélite néonatale ont nettement reculé sans pour autant être éradiqués.

Par ailleurs, certaines données indiquent que l'allaitement maternel recule, que la malnutrition progresse et que l'accès aux soins pour les enfants se détériore en relation avec les pertes de revenus des parents<sup>45</sup>.

### **75. La Conférence de Rio (1992) et Action 21**

Depuis 1992, de nombreuses actions ont été entreprises par les pouvoirs publics et notamment la participation à la Conférence de suivi Rio + 5 ainsi que l'élaboration, en cours, du rapport de la septième session de la Conférence sur le Développement Durable avec la participation d'un ensemble d'institutions publiques et associatives concernées.

Parmi les nombreuses mesures prises en application des décisions de la Conférence de Rio, on notera :

- au plan institutionnel et réglementaire<sup>46</sup> :
  - la création en 1994 par décret présidentiel d'un Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable (HCEDD)
  - l'élaboration d'un Plan National d'Actions Environnementales (PNAE-DD-DD)
  - la création récente d'un Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), qui succède à un Secrétariat d'Etat à l'Environnement
  
- au plan de l'action courante, de nombreuses activités menées par les pouvoirs publics et au premier chef les assemblées populaires communales en termes
  - d'assainissement, de collecte de eaux usées et des déchets ménagers, et autres substances rejetées
  - de lutte contre la désertification
  - de lutte et de protection contre les incendies de forêts
  - de préservation des terres agricoles
  - de prévention contre les catastrophes naturelles et notamment les risques sismiques
  
- la conduite de nombreux projets de coopération internationale en matière environnementale dans le cadre méditerranéen, sur fonds multilatéraux (FEM et

---

<sup>45</sup> voir document ECP

<sup>46</sup> source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

autres) en direction du monde arabe ou spécifiquement algérien (Banque Mondiale, projets PNUD et dans le cadre du Protocole de Montréal, ou bilatéral) et dont les objets portent entre autres, sur la préservation de la biodiversité, la préservation des zones marines et de l'eau en général, de reconversion des unités industrielles polluantes, d'introduction de l'enseignement en matière d'environnement dans les programmes scolaires etc.

76. L'action en matière d'environnement, quoique fondée depuis 1983 sur un dispositif légal et réglementaire relativement bien étoffé et prévoyant entre autres l'étude d'impact avant toute intervention sur le terrain, souffre dans la réalité de nombreuses lacunes quant à l'application réelle, dans la mesure où :

- les besoins notamment financiers sont immenses alors que les ressources sont faibles
- la nécessaire coordination intersectorielle fait souvent défaut et rend la concrétisation de l'action plus difficile sur le terrain : l'organisation institutionnelle est telle que le Ministère en charge de l'Environnement est doté d'un pouvoir de conception et de coordination, l'exécution des normes arrêtées revenant aux départements ministériels sectoriels concernés (eau, transport, collectivités locales, agriculture...)
- le mouvement associatif, bien que très dynamique pour certaines des ONG, est encore relativement faible en termes de capacités humaines, et de ressources financières, outre le fait que l'habitude n'est encore ancrée de voir la société civile agir de façon concrète en qualité de partenaire à part entière, dans les programmes d'action de terrain.

### **77. La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (1994 et 1998)**

La CIPD du Caire de 1994 a posé un certain nombre de principes et d'engagements auxquels l'Algérie a souscrit. Dans ce cadre <sup>47</sup>:

- Le Programme National de Maîtrise de la Croissance Démographique, bien que initié dès 1984, a été renforcé au plan institutionnel pour en faire aujourd'hui une composante importante de la dynamique du développement avec la mise en place de structures au niveau central et qui sont dotées de relais au niveau des Wilayate: le Comité National de la Population (1996), la Direction de la Population au sein du MS (1994) et le Comité National de la Santé reproductive et du Planning Familial (1995).
- Le renforcement des conditions de connaissance de la population par la création d'un Conseil National de la Statistique (1995) et la conduite d'un recensement général de la population et de l'habitat en 1998, l'intégration de la recherche en matière de population dans le plan national à moyen terme de recherche scientifique (1996) et la création auprès de l'INSP d'une unité spécialisée de recherche en matière de population
- Les programmes mis en œuvre depuis la CIPD ont été articulés autour de :
  - l'élargissement de l'accessibilité aux prestations et améliorations des performances du réseau d'infrastructures sanitaires

---

<sup>47</sup> voir à ce sujet : Ministère de la Santé et de la Population, Rapport National à la CIPD + 5 -1998

- l'amélioration des capacités techniques des personnels par la formation et l'intégration de nouveaux domaines tels l'infertilité et les cancers dans le champ de compétence
- l'amélioration du système d'information et d'évaluation, pour les MST en général, dont le SIDA

Une évaluation CIPD + 5 a été réalisée en février 1999 à travers quatre fora organisés à La Haye (Pays Bas): ONGs, Jeunes, Parlementaires, Gouvernements et une session spéciale de l'AG des Nations Unies en juin/juillet 1999.

78. L'évolution des attitudes est aujourd'hui caractérisée par l'approbation quasi générale de la pratique contraceptive dont le taux de prévalence a atteint près de 57% en 1995 et dont l'objectif de 60 % est atteint pour l'an 2000.

La prochaine décennie devrait voir accentuer la modification des attitudes en matière de procréation en faveur des familles de taille réduite alors que la famille " idéalisée " est encore , selon les enquêtes, de 4 à 5 enfants par couple.

Par ailleurs les disparités régionales restent marquées entre les régions et les catégories sociales en matière d'accès à la contraception et d'allocation des ressources de santé . Les résultats du RGPH de 1998 montrent en effet que le taux d'accroissement annuel moyen au cours de la période 1987-1998 est de 2,15%, il varie cependant de 0,9 à 5,3% selon les régions, le sud du pays accusant en général un retard plus accentué.

Enfin, les restrictions budgétaires ont également porté, dans le contexte de l'ajustement structurel, sur le budget de la santé.

De ce fait :

- l'appui du FNUAP couvre environ le tiers de la dépense pour que la gratuité de la contraception puisse continuer à être assurée.
- Les difficultés économiques des ménages peuvent rendre problématique la continuation des progrès en matière d'amélioration des indicateurs de santé : morbidité, mortalité et état nutritionnel des enfants en particulier, qui, par ailleurs, montrent une tendance à la stagnation au cours des dernières années

79. Les principaux enseignements de la mise en œuvre de la CIPD montrent pour l'Algérie:

- l'utilité et la nécessité d'une approche globale des questions de population et non plus une approche en termes de maîtrise de la croissance démographique seulement
- l'utilité et la nécessité d'impliquer la société civile comme partenaire majeur et véritable relais de l'administration pour la révélation des besoins, contraintes, blocages et par ailleurs, les évolutions réelles des mentalités
- l'utilité et la nécessité d'une démarche multisectorielle d'une part et décentralisée, d'autre part avec des mécanismes de coordination fonctionnels
- le fait que les possibilités de préservation et d'élargissement des résultats positifs et encourageants enregistrés au plan de la transition démographique et de l'amélioration de l'état de santé des populations sont conditionnées par la disponibilité des ressources budgétaires nationales et internationales, dans la mesure où une extension abusive des règles de l'économie de marché serait particulièrement hasardeuse dans le domaine.

**80. Le Sommet Mondial sur le Développement Social de Copenhague (1995) et la Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (Genève 2000)**

Le Sommet Social de Copenhague a débouché sur l'adoption de plusieurs engagements par la communauté internationale et dont le champ d'action porte sur :

- la réduction du chômage
- l'élimination de la pauvreté
- l'intégration sociale des populations pauvres et vulnérables

La démarche institutionnelle algérienne sur ces questions a été consacrée par la création de plusieurs organismes publics, dont on peut citer :

- au plan des départements ministériels, la consécration dans les gouvernements successifs d'un ministère en charge de la Solidarité, dont les prérogatives sont complémentaires à celles des départements traditionnellement en charge de la protection sociale, pour des interventions spécifiques et quelquefois d'urgence
- la création d'un Fonds de Solidarité Nationale pour le financement de ce type d'action
- la création de plusieurs institutions de mise en œuvre du dispositif social d'accompagnement de l'ajustement structurel dont l'Agence de Développement Social (1996), la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (1995), l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes(1996) etc.

81. La question du chômage est probablement l'une des questions-clefs de la société et de l'économie algériennes contemporaines, et il est connu que la situation de l'emploi se détériore depuis plus de 10 ans, atteignant des niveaux tout à fait insupportables au plan macro-économique et engendrant une régression jusque là inconnue depuis l'indépendance du niveau de vie des populations<sup>48</sup>. En vue d'atténuer cette situation, des dispositifs et programmes diversifiés et souvent adaptés aux populations cibles sont engagés d'une part dans l'optique de la distribution de ressources aux personnes les plus démunies<sup>49</sup> et d'autre part pour favoriser l'emploi<sup>50</sup>, qu'il s'agisse d'emplois d'utilité publique sur fonds budgétaires et souvent à durée déterminée ou bien, en direction des jeunes en particulier (ANSEJ) et depuis 2000 pour l'extension de l'auto-emploi et l'emploi à domicile, des femmes en particulier, par l'octroi d'un micro-crédit à des taux bonifiés par l'état.

82. Le principal enseignement tiré de l'expérience en matière de traitement social de la pauvreté réside, dans le cas de l'Algérie dans :

- la nécessité d'une meilleure connaissance des déterminants de la pauvreté et des formes possibles de son atténuation. A cet effet une Conférence Nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion a été organisée par le Ministère de la Solidarité

---

<sup>48</sup> voir la partie 2 du présent document et l'annexe pour la restitution des données chiffrées sur la question

<sup>49</sup> L'allocation forfaitaire de Solidarité (AFS)

<sup>50</sup> l'Indemnité pour Activité d'intérêt Général (IAIG) pour des emplois salariés et le programme de travaux d'utilité publique à haute intensité (TUP-HIMO) de main d'œuvre mis en place en collaboration avec Banque Mondiale pour le développement de travaux par des micro-entreprises et des tâcherons privés

Nationale à la fin Octobre 2000 avec l'aide du SNU (PNUD et BM, notamment) et d'autres bailleurs de fonds. Elle a permis d'élaborer et de dégager un consensus sur une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, accompagnée d'un programme national en la matière, centré, pour la période actuelle de démarrage sur cinq projets pilotes.

- la nécessité de prendre en charge par des palliatifs et des solutions d'attente, la situation de crise aiguë en matière de croissance et de capacité de création d'emplois structurés, et dans ce contexte, la nécessité d'une constante à préserver entre :
  - les actions de caractère purement social liées à la solidarité nationale en tant que telle et qui s'inscrivent en complémentarité des dispositifs pérennes de protection sociale
  - la démarche d'autonomisation des populations bénéficiaires dans une optique d'auto-emploi qui permet d'éviter l'installation en particulier des jeunes primo-demandeurs sans expérience du monde du travail, dans une mentalité passive vis à vis de la société
- le fait que les questions d'emploi et d'éradication de la pauvreté, tout en devant être prises en charge à court terme, ne trouvent leur solution globale que dans la reprise du sentier de croissance et de développement de l'économie du pays, avec le bénéfice d'une plus grande coopération internationale et de mesures en faveur des pays pauvres et retardataires, conformément aux résolutions du Sommet sur le Développement Social.

### **83. La Conférence de Beijing (1995) et la Conférence de Suivi de la Plate-forme de Beijing (2000)**

La période Beijing +5 dont une réunion de suivi, à laquelle une délégation algérienne a participé, a été tenue en Juillet 2000 à New York est marquée pour l'Algérie<sup>51</sup> notamment par :

- au plan institutionnel par la création d'un Conseil National de la Femme (1997) qui est un organe consultatif, à côté des autres conseils ou comités existant tel que le Comité National de la Population et le Comité National Santé Reproductive et de Planning Familial
- l'engagement d'un débat sur la révision du Code de la Famille de 1984 dans le sens d'une plus grande prise en charge des revendications de certains droits des femmes (garde des enfants et logement, réparation financière en cas de divorce notamment) et pour le rendre plus conforme à la Constitution qui établit l'égalité des citoyens y compris entre les sexes et qui reconnaît les droits fondamentaux et la personnalité juridique totale à la femme adulte, en conformité avec les engagements pris à Beijing
- une amélioration des indicateurs sociaux tant en termes d'éducation, de santé que d'accès au travail pour les femmes
- une avancée des femmes dans la vie publique dans les domaines politiques, de l'administration et autres institutions publiques économiques et financières et des ONG<sup>52</sup>. De nombreuses femmes sont chefs d'entreprise (PME) et il existe une

<sup>51</sup> voir à ce sujet RADP " Evaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing " Juin 1999 et la partie 2 du présent document et son annexe pour les données chiffrées

<sup>52</sup> Deux femmes sont présidentes de partis politiques, 13 plusieurs sont parlementaires , 3 sont wali (préfet), plusieurs hauts fonctionnaires et président d'APC (maire) alors que les femmes sont majoritaires dans les professions liées à l'enseignement, à la santé, à la justice.

Des femmes sont également responsables dans le secteur de la finance (Banque Centrale et Banques publiques)

association spécifique des femmes entrepreneurs ; de même, de nombreuses femmes sont journalistes dont certaines rédactrices en chef et plusieurs directrices de publication.

84. Les principaux enseignements tirés depuis la tenue du Sommet de Beijing de 1995 sont pour ce qui concerne la promotion de la femme en Algérie sont constituées par les faits que:

- la situation de crise qu'a connue le pays a ouvert la voie à de nouveaux équilibres sociaux qui augurent d'une meilleure intégration des femmes. C'est en effet au cours de ces années difficiles que les femmes se sont affirmées dans le combat pour plus de modernité en investissant de nombreux et nouveaux domaines, et qu'elles sont devenues incontournables, alors qu'elles avaient été particulièrement ciblées, toutes catégories sociales confondues, mais plus en direction des intellectuelles et des femmes rurales, par la violence .
- des avancées mentales et concrètes sur le terrain se soient opérées dans tous les domaines : éducation, santé et planning familial, libération de la contrainte économique vis à vis de la famille , participation à la génération du revenu familial par le travail enfin, participation à la vie publique, etc., même si les inégalités sont encore réelles notamment dans le domaine de l'emploi
- l'on soit aujourd'hui conscient, y compris au sein des pouvoirs publics, que, malgré le poids des pesanteurs, la promotion de la femme contribuera à l'émergence d'un système de valeurs davantage fondé sur l'esprit de solidarité, d'équité, de justice sociale et de paix dont la femme est porteuse
- les contraintes à l'amélioration de la situation de la femme ne se situent plus tellement dans une conception rétrograde figée, mais qu'elles ressortissent beaucoup plus de la disponibilité des ressources humaines et financières pour la conduite des programmes en cours et leur extension dans une optique globale de développement économique et social

#### **85. La Conférence d'Istanbul, Habitat II (1996)**

En matière d'Habitat et depuis la Conférence d'Istanbul de 1996, le fait marquant est l'adoption par l'Algérie d'une **stratégie nationale en matière d'habitat** au cours de la même année et que les pouvoirs publics s'attachent à mettre en œuvre depuis lors, tout en organisant, à chaque fois que de besoin et au gré des programmes d'action arrêtés par les Gouvernements successifs, les adaptations requises. Les objectifs retenus dans cette stratégie nationale à savoir : " un logement convenable pour tous " et " un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation " sont totalement conformes à la démarche engagée à Istanbul et aux engagements retenus à cette occasion.

Parallèlement, la démarche vise à harmoniser le mode de fonctionnement du secteur de l'habitat dans le processus de réformes engagées par le pays en organisant le retrait de l'état de la production des logements et à terme de leur gestion, pour recentrer son action autour des actions de soutien ciblé aux populations requérant une aide personnalisée, l'organisation des marchés foncier et immobilier et le développement d'un secteur locatif, ainsi que par ailleurs, le développement du contrôle technique

86. Outre celles menées en matière d'environnement par les collectivités locales et les secteurs techniques (eau, santé, entre autres) les principales actions engagées ont consisté, pour le secteur spécifique de l'habitat à :



- mettre en place des instruments juridiques et techniques de maîtrise du développement urbain par les plans d'aménagement du territoire au niveau des wilayate et d'occupation des sols dans les communes
- mettre en place un Observatoire National de l'Habitat chargé de créer et de gérer une banque de données sur le secteur de la construction
- lancer des projets de perfectionnement destinés à améliorer les interventions dans le domaine de la restructuration urbaine et de la réhabilitation du cadre bâti
- dégager des quotas prioritaires parmi les logements sociaux pour le relogement des populations habitant des bidonvilles et autres formes d'habitat précaire ou insuffisamment viabilisé ou équipé
- à initier en relation avec le secteur bancaire des mesures de financement du logement afin de rendre l'offre de promotion immobilière notamment plus attractive à l'investissement et pour les ménages

87. L'expérience acquise dans le domaine de l'habitat et en application des engagements de la Conférence d'Istanbul montre

- le caractère nécessairement pluri-sectoriel et pluri-disciplinaire requis en matière d'habitat et d'établissements humains
- que la question du financement est prioritaire et qu'elle conditionne la capacité des pouvoirs publics à engager et poursuivre des plans échelonnés d'actions tendant à l'amélioration du cadre de vie pour les populations
- que la démarche ne doit pas être vue sous le simple angle de la création d'un cadre juridique et technique, mais qu'elle nécessite une action quotidienne continue notamment d'entretien du cadre bâti, des voies et réseaux divers et qu'elle se conjugue aux actions de préservation de l'environnement, à défaut de quoi, le cadre, même initialement correctement viabilisé, se détériore rapidement.
- le fort potentiel pour le développement d'un partenariat économique et de la coopération technique multi- et bilatérale que recèle le secteur. Dans ce contexte, une collaboration plus accentuée avec les institutions du SNU a été sollicitée et est possible (CNUEH et ONUDI en particulier)

**88. Le Plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation (1996)**

Parmi les sept engagements souscrits par les Chefs d'Etat et de gouvernement, lors du Sommet Mondial de l'Alimentation (1996) six sont particulièrement importants pour l'Algérie<sup>53</sup> ; il s'agit de

- l'engagement n° 1 assurer un environnement politique, social et économique propice, visant la mise en place des conditions pour éradiquer la pauvreté et maintenir la paix
- l'engagement n° 2 de mettre en œuvre des politiques visant à la création des conditions d'éradication de la pauvreté et d'accès des hommes et des femmes à une alimentation suffisante,
- l'engagement n° 3 de poursuivre des politiques et des approches participatives et durables de développement
- l'engagement n° 5 portant sur les modalités de prévention et/ou de prise en charge des catastrophes naturelles

---

<sup>53</sup> source : ministère de l'Agriculture ; le ministère de la Pêche, également partie prenante n'a pu être interviewé. On trouvera quand même son programme de travail en annexe

- l'engagement n° 6 d'encourager l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour la croissance des ressources humaines, les systèmes alimentaires et le développement rural
- l'engagement n° 7 de mettre en œuvre le plan d'action du SMA et d'assurer le contrôle et le suivi des engagements pris, en coopération avec la communauté internationale.

Dans ce cadre et au titre de l'organisation générale et institutionnelle, il a été arrêté au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'an 2000 un plan d'action pour le développement agricole<sup>54</sup>. Il s'agit du Plan national de développement agricole (PNDA), désormais orienté vers la sécurité alimentaire et le développement des productions à forte valeur d'échange.

Au plan institutionnel :

- il a été mis en place un comité ministériel permanent pour promouvoir l'exécution de cette politique
- le rôle des chambres de l'agriculture regroupant les producteurs<sup>55</sup> et des conseils interprofessionnels impliquant pour ces dernières les intervenants dans la production mais aussi en amont et en aval, ont été renforcés
- le rôle du Fonds de garantie contre les calamités agricoles est redynamisé et un Fonds national de régulation et de développement de l'agriculture, FNDRA est institué
- le Comité interministériel de lutte antiacridienne (CILA) dont l'action est non seulement de portée nationale mais aussi régionale est maintenu en éveil.

89. Les principales actions menées sur le terrain concernent :

- la création de micro-entreprises pour plus de 28 000 unités pour la petite production marchande et les services
- la mise en œuvre de programmes de défense et de restauration des sols et de reforestation et de mise en valeur dans le cadre des travaux d'utilité collective haute intensité de main d'œuvre pour un équivalent de 600 000 ha.
- le développement de la recherche, la formation et la vulgarisation agricoles
- le lancement des actions de formation-emploi pour l'agriculture de montagne sous forme de projets pilotes (Wilayate de Tizi-ouzou et Jijel)
- le développement du contrôle phytosanitaire et de la qualité des produits par application des dispositifs légaux en vigueur (loi sur la concurrence et le prix, loi relative à la protection du consommateur, loi sur la protection phytosanitaire, loi sur le contrôle vétérinaire, en particulier)

90. Pour la concrétisation de son programme et plus spécifiquement en relation avec les engagements du plan d'action du SMA, l'Algérie est à la recherche de coopération technique et de financements extérieurs. A ce titre, un programme de coopération avec la FAO et l'Algérie est mis en œuvre<sup>56</sup>. Les objectifs de développement du secteur agricole ont été arrêtés et un programme de coopération avec la FAO est en discussion entre le gouvernement et la FAO afin d'identifier les sources de son financement, y compris pour la formulation des projets. Les autres agences du SNU et notamment le PNUD peuvent y aider et les principaux bailleurs de fonds seront sollicités dans le cadre multilatéral et/ou bilatéral.

---

<sup>54</sup> voir la partie 2.2 du présent document pour le contenu du programme

<sup>55</sup> aujourd'hui pratiquement tous privés compte tenu du mode de gestion privatisé des anciennes terres collectives

<sup>56</sup> voir à ce sujet le point 68 de la partie 3.1

## **IV- Le Plan cadre des Nations Unies d'aide au développement (UNDAF).**

### **4.1- Le système de coordination du SNU**

91. L'objectif du SNU en général est de promouvoir les capacités nationales grâce à des ressources de coopération internationale d'origine potentiellement universelle et neutre et de façon à agir aussi proche que possible des besoins du pays bénéficiaire.

C'est bien au gouvernement du pays concerné qu'il revient, en dernier ressort, la charge de coordonner tous les types d'aide extérieure, celle des Nations Unies en tant que telle, mais aussi, celle des autres bailleurs de fonds et donateurs, en fonction des stratégies et priorités nationales.

92. Le cadre de réforme mis en place à partir de 1997 par le Secrétaire Général envisage néanmoins de la part du SNU lui même, une coordination plus poussée et une recherche constante de mise en cohérence de son action en direction du pays. Ceci s'est traduit par l'institution du groupe inter-agence de coordination des actions de développement UNDG. La démarche a également entrepris la mise en place de modalités particulières de la coordination que sont respectivement :

- le système de la coordination résidente
- la constitution d'une équipe de pays pour l'action commune
- la mise en place de groupes thématiques
- la définition de l'UNDAF en tant que processus et produit pour une planification commune des activités futures du SNU dans le pays

La conduite de l'UNDAF au cours du second semestre de l'année 2000 constitue, pour l'Algérie, un moment fort de la mise en application des résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies relatives à la réforme du SNU, en particulier dans ses actions en faveur du développement et pour une approche intégrée de lutte contre la pauvreté.

Dans cette conception, le CR est responsable du bon déroulement du processus et de la qualité des résultats de l'UNDAF, et du suivi des programmes qui en seront issus, notamment en référence objectifs du Millénaire

### **93. Le Système de la Coordination Résidente (SCR)**

Le SCR vise à faciliter la tâche de mise en commun des ressources du SNU et également à faciliter la relation avec les autorités du pays. Il est centré sur la présence continue, auprès des autorités du pays d'un vis à vis unique, le Coordinateur Résident (CR) ; celui ci est habilité à traiter des questions communes de coopération pour le développement telles qu'elles se dégagent des programmes de chacune des institutions du SNU et notamment celles membres de l'UNDG que ces institutions soient directement représentées dans le pays ou non.

Sous la direction du CR, le SNU peut ainsi répondre de façon multidisciplinaire et coordonnée aux besoins exprimés par les autorités du pays, en tenant compte des complémentarités des différentes agences, fonds et institutions avec, de façon plus particulière une attention pour la mobilisation des ressources pour les programmes d'actions

et projets définis au niveau mondial par les Conférences Internationales organisées sous l'égide des Nations Unies.

**94. L'équipe de pays** se compose des Représentants des Agences Fonds et Institutions qui disposent d'un bureau et d'un Représentant en titre soit pour l'Algérie et jusqu'à une date récente : le BIT, le FNUAP , le HCR, l'OMS, l'ONUDI, le PAM, le PNUD et l'UNICEF. La FAO participe à l'équipe par l'intermédiaire de ses représentants du Bureau sous régional pour l'Afrique du Nord (SNEA) à Tunis.

Les réunions formelles de l'équipe de pays n'ont pas pu véritablement avoir lieu compte tenu de l'instabilité forte qui a caractérisé la présence des Représentants en titre des organismes du SNU au cours de la période récemment écoulée en Algérie.

Il n'y a pas eu non plus de constitution d'un Secrétariat autonome selon les recommandations du SNU, mais le PNUD a assumé cette fonction. Dans ces conditions, le rôle de l'équipe de pays autour du Coordinateur Résident (CR) devrait pouvoir être renforcé à l'avenir pour l'Algérie, afin de permettre une meilleure fluidité des informations et une complémentarité de la démarche ainsi que le renforcement des mécanismes opérationnels de coordination :

- pour le plan annuel du CR pour le pays
- la coordination de l'activité de chacun des groupes thématiques et éventuellement entre eux
- en direction du Gouvernement et des autres bailleurs de fonds, notamment au titre des activités de plaidoyer
- pour le suivi et l'évaluation des activités découlant du plan cadre UNDAF lui même

**95. Les groupes thématiques :**

Ils ont pour objet de permettre la mise en commun de moyens de conception voire de réalisation d'actions dont la nature correspond aux objectifs et plans d'action de plusieurs agences, institutions et fonds du SNU. Ils ont pour objet spécifique d'améliorer la fluidité de l'information et la coordination des efforts dans la réalisation des tâches et/ou objectifs communs, à travers :

- un suivi des actions menées dans le pays en application des grandes conférences internationales
- une appréciation des mesures requises pour l'action envisagée et des stratégies de mobilisation des ressources
- l'identification des obstacles potentiels et les stratégies de leur dépassement
- des rapports annuels d'activités susceptibles de servir d'appui pour la mise en œuvre des actions futures dont en particulier la proposition, la conduite et le suivi des actions liées à l'UNDAF

En Algérie, les groupes thématiques suivants sont mis en place :

- le groupe thématique ONUSIDA dont l'animation est tournante : le PNUD au moment de l'exercice UNDAF, après l'OMS qui a eu la charge de faire démarrer de 1996 à 1998 le groupe et de recruter une assistante à plein temps du président du groupe, puis l'UNICEF

- le groupe " Education " dirigé par l'UNICEF
- le groupe " Santé et Population " animé par le FNUAP
- le groupe " Services communs " animé par le PNUD
- le groupe " CCA-UNDAF " également animé par le PNUD

96. **Le groupe thématique ONUSIDA**, constitue le mécanisme de l'action ONUSIDA en Algérie et apporte ainsi un soutien au Programme National de lutte contre le VIH/SIDA ; les actions menées dans le cadre du groupe s'intègrent pleinement dans le cadre des objectifs nationaux qui sont :

- la prévention de la transmission du VIH
- l'apport de soins et de soutien aux personnes infectées et touchées par la maladie
- la réduction de la vulnérabilité des individus et communautés face au VIH/SIDA
- l'atténuation de l'impact humain et socio-économique de l'épidémie

97. **Le groupe thématique Education** organise des réunions de coordination notamment en termes d'échange d'information sur les programmes respectifs exécutés par les organisations participantes, dans le sens de l'amélioration des programmes et des méthodes d'enseignement en Algérie et l'introduction de modules qui correspondent aux champs d'intérêt et mandats dans les enseignements dispensés (population, environnement, etc.)

98. **Le groupe thématique CCA-UNDAF** qui a eu à préparer la mise en mouvement de l'exercice, à travers notamment la rédaction de **l'Évaluation Conjointe de Pays (ECP)**, et le lancement des phases de rédaction du document de base de l'UNDAF, la préparation de la session de formation, la validation interne au SNU et en relation avec le Gouvernement des objectifs stratégiques retenus et la mise en place des conditions de réalisation des recommandations d'action pour leur concrétisation.

99. **Le groupe thématique Santé et Population** dont le mandat est d'organiser des réunions périodiques des responsables des agences FNUAP, PNUD, UNICEF et OMS pour assurer un échange d'information, d'expériences et de points de vue pour permettre une plus grande efficacité des interventions de ces agences dans le domaine concerné, d'en assurer une plus grande complémentarité et de prévenir les doubles emplois. Le groupe thématique est aussi habilité à proposer dans la mesure des possibilités des champs d'intervention communs sur des domaines ponctuels.

100. **Le groupe thématique " Services communs "** dont les réunions sont plus directement liées à la gestion de la " Maison des Nations Unies " d'Alger.

#### 4.2- **Les grandes actions issues des programmes d'action des pouvoirs publics selon les objectifs stratégiques de l'UNDAF**

101. Les analyses menées dans le cadre de l'UNDAF ont abouti à la reconnaissance de quatre grandes familles de problèmes-clefs dont la résolution doit constituer les objectifs stratégiques<sup>57</sup> du SNU, pour la période à venir. Il s'agit :

- 1- du renforcement des capacités et de la disponibilité des ressources humaines nationales pour le bien être et le développement social
- 2- de l'avancement des réformes de l'économie et de la société
- 3- de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles
- 4- de la réduction de la pauvreté et l'amélioration des systèmes d'aide et de protection sociales

Ainsi regroupés, les priorités d'action des pouvoirs publics<sup>58</sup> peuvent être formulées comme proposé ci après.

102. Le renforcement des capacités et de la disponibilité des ressources humaines nationales va concerner :

- les conditions de santé de la population, dont l'état général doit continuer d'être amélioré en particulier par l'action de PMI, de santé reproductive et de planning familial, de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ainsi que pour ce qui concerne l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants d'une part et l'adaptation et l'amélioration de la performance du système de santé d'autre part.
- les questions d'éducation et de formation pour améliorer encore les taux de scolarisation en vue de les faire tendre vers les 100% pour la population scolarisable et réduire encore l'analphabétisme des adultes, alors que les contenus des programmes et des démarches pédagogiques doivent être rendus plus conformes aux exigences de l'appareil productif de l'ouverture de l'économie et du développement des technologies et freiner ainsi la perte de niveau et les déperditions scolaires
- la situation des femmes qui doit être encore améliorée dans la vie économique et sociale, notamment en ce qui concerne l'emploi féminin
- le renforcement de la baisse tendancielle de l'accroissement de la population pour faire des prémices de la transition démographique observée, une réalité irréversible et assoir de façon structurelle chez les couples une préférence pour une famille de taille réduite

103. Les Réformes économiques et sociales constituent la trame majeure des changements structurels qu'a connus l'Algérie depuis plus d'une décennie et constituent désormais une constante parmi les préoccupations des gouvernements.

En matière strictement économique, l'action que projettent les pouvoirs publics vise :

- l'approfondissement des réformes en termes notamment de privatisation du secteur public

---

<sup>57</sup> dont la thématique est celle retenue dans le cadre de l'ECP avec une nouvelle formulation spécifique à l'UNDAF, plus conforme à une optique "objectifs".

<sup>58</sup> dont le détail a été analysé au point 2.2 ci dessus

- l'approfondissement des mécanismes juridiques et institutionnels de l'économie de marché, en particulier dans le système bancaire et financier ainsi que l'administration économique et de développement local
- l'extension des mécanismes de marché dans de nouveaux secteurs en particulier les télécommunications, les infrastructures de transport, les mines et le secteur de l'énergie
- une stratégie agricole, halieutique et aquacole tendant au développement de la production à forte valeur d'échange
- l'amélioration de l'information économique et sociale dans tous les secteurs
- le développement du partenariat et de la coopération internationale, régionale et sous-régionale en matière économique et financière avec entre autres de nouvelles formes de coopération décentralisée.

L'action en faveur de la paix et de la concorde civile, de la démocratie, du dialogue social et de la consolidation de l'état de droit ressortit également du processus de réformes dont elle conditionne la conduite à bonne fin, notamment au plan économique.

Cette dimension est appelée à être prise en charge par :

- la modernisation des lois, le renforcement de l'indépendance de la Justice , et des moyens à sa disposition
- le renforcement de l'administration et de la qualité des services publics
- le développement du contrôle et de l'évaluation permanente comme garants de la transparence en matière économique et sociale
- le développement du cadre d'action de la société civile selon des canaux de concertation diversifiés et notamment au titre du dialogue social avec la participation des représentations professionnelles, syndicales, associatives, etc.
- la préservation et la consolidation du cadre d'expression plurielle que constitue la presse

104. Concernant la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le déficit environnemental semble être reconnu par les pouvoirs publics qui ont développé des stratégies contre les pollueurs par le renforcement des dispositifs juridiques de protection de l'environnement.

L'action est envisagée en articulation étroite avec la préservation pour la population, du cadre de vie notamment urbain et la réduction des atteintes à l'environnement par les établissements humains insuffisamment viabilisés.

En la matière cependant, les défaillances d'application des lois sont nombreuses et appellent à des actions nouvelles, une dynamique plus efficace et la mobilisation de capacités humaines et financières adéquates, en articulation avec :

- la gestion urbaine et des collectivités locales
- la prévention des maladies à transmission hydrique et liées à la pollution atmosphérique
- le traitement des déchets et effluents nocifs tant d'origine industrielle, agricole, hospitalière ou ménagère ou autre
- la reconversion de certaines industries dans l'optique d'une plus grande utilisation des technologies " propres " et de sources d'énergie non polluantes

Parallèlement, des stratégies sont appelées à se développer pour une préservation plus efficace des ressources en eaux souterraines, de surface et marine et une utilisation rationnelle des terres,

de l'énergie par l'utilisation plus intense des énergies renouvelables et enfin, du territoire lui-même et notamment de l'espace urbain.

105. La lutte pour la réduction de la pauvreté et le renforcement de la protection sociale constituent une préoccupation forte dans l'action future compte tenu des résultats économiques et des effets de la crise. Ils porteraient du point de vue des priorités gouvernementales sur :

- une meilleure efficacité à organiser pour les dispositifs liés au " filet social "
- le redéploiement de la démarche vers l'autonomisation des bénéficiaires par l'auto-emploi et la réduction des prestations sans contrepartie ainsi que le renforcement du contrôle pour une meilleure efficacité des aides sociales accordées aux catégories défavorisées
- une recherche de modalités alternatives de financement de la sécurité sociale pour garantir la pérennité de son action
- l'élaboration d'un tableau de bord social

#### 4.3- Les actions possibles pour les Agences, Fonds et Institutions du SNU

Fondés sur l'ECP et confrontés aux orientations, objectifs et priorités des autorités gouvernementales, les quatre objectifs retenus s'inscrivent dans une logique globale de contribution à l'amélioration du cadre et du niveau de vie des populations et à la promotion de l'Homme et du citoyen, dans une optique de relance du développement économique et social dans le pays  
Ils constituent une proposition de cadre commun pour la conception des programmes et projets futurs de coopération avec les autorités pour les prochains cycles de programmation et fournissent ainsi une indication des capacités du SNU à répondre aux préoccupations et sollicitations des partenaires sectoriels.

106. Dans l'esprit de l'UNDAF, chaque Agence, Programme ou Fonds des Nations Unies en Algérie est responsable pour la conception, la mise en œuvre et le suivi de ses programmes et activités telles qu'elle les aura arrêtées avec les autorités nationales et selon les objectifs et mandats propres qui sont les siens.

Cependant, le SNU identifie un cadre commun d'assistance et de fonctionnement du système de coordination résidente en Algérie autour de quatre objectifs stratégiques dont la teneur est inscrite globalement dans le contexte des objectifs du Millénaire arrêtés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à New York en Septembre 2000.

#### **Objectif stratégique n°1 : Renforcement des Ressources et capacités nationales au service du bien-être et du développement social durables ,**

Le renforcement des capacités et des ressources humaines a pour but :

- 1- de rendre disponibles à terme rapproché, les ressources humaines nécessaires à la conduite des actions de développement en général et de reconversion des mentalités selon les besoins des processus de restructuration économique et sociale en cours
- 2- de continuer à améliorer le niveau de vie des populations notamment en matière de santé des individus comme droit fondamental et comme préalable à toute activité et insertion sociale

Cet objectif pourra concerner :



107. La démographie et la population, pour permettre la poursuite de la baisse tendancielle de l'accroissement démographique constaté jusqu'alors et asseoir de façon structurelle chez les couples une préférence pour une famille de taille réduite, à travers notamment la contribution du SNU :

- à l'amélioration continue de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes y compris par l'élargissement de leur gamme à celles plus durables (DIU, injectables)
- aux programmes d'études, de recherche et de formation en démographie, population et développement
- au plaidoyer en direction des catégories de population concernées : jeunes, femmes et hommes

Dans ce contexte :

- a- l'appui des Agences, Fonds et Programme du SNU en Algérie devrait être prépondérant dans les zones déshéritées au taux d'accroissement encore élevé et serait fondé sur des actions multiples éventuellement dans une logique de développement communautaire et plus particulièrement orienté en direction des femmes et de la jeunesse.
- b- La recherche en matière démographique, de santé de la reproduction et notamment vis à vis du planning familial, ainsi que vis à vis des MST pourra également être encouragée, tout en couplant éventuellement cet élément avec la mise au point d'un tableau de bord social dont la conception est recherchée dans le cadre de l'objectif stratégique n°4 de réduction de la pauvreté

108. L'éducation et la formation qui constituent le moyen de base d'une insertion réussie dans l'économie mondiale à laquelle aspire le pays, par l'adaptation de la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée aux emplois requis ; dans ce cadre :

- a- L'appui au secteur de l'éducation scolaire s'inscrirait dans le cadre de la dynamique de réforme et de modernisation annoncée du système éducatif. Il visera en particulier la concrétisation des dispositions de la Convention des Droits de l'Enfant et la concrétisation des résolutions du forum de l'Education pour tous de Dakar à travers la promotion d'une école centrée sur les besoins et les droits des enfants eux-mêmes, une école amie des enfants.
- b- Le développement et la valorisation du système de formation professionnelle pourrait constituer un centre d'intérêt pour améliorer l'attractivité de ce système, de diversifier son offre, notamment selon les besoins spécifiques des régions et des mutations technologiques, pour améliorer son financement, son efficacité et somme toute son adéquation au monde de l'emploi
- c- une meilleure articulation du système de l'éducation-formation au monde du travail pourrait également être recherchée en accompagnement des actions projetées dans le cadre de l'objectif stratégique n° 2 (appui aux réformes) dans une vision globale de l'action du SNU ; une dimension serait à développer quant aux possibilités de

financement nouvelles et d'encouragement du secteur privé dans le secteur de l'éducation et de la formatio

- d- une attention particulière pourra également être accordée à la poursuite de l'assistance en matière de lutte contre l'analphabétisme tant en direction des institutions étatiques que des ONG avec une priorité à accorder à l'alphabétisation des femmes et de façon plus large à l'accès au savoir et à la culture pour l'ensemble de la population.
- e- On pourrait en dernier lieu accorder plus d'importance aux programmes intégrés en direction des mères et des enfants en bas âge, en renforcement notamment les initiatives visant l'éducation des parents et une prise en charge communautaire des besoins des enfants à cette période de la vie, tant en termes de besoins nutritifs, que de santé physique que de prise en charge psychosociale.

109. **La santé**, pour l'amélioration de l'état général de santé de la population, en particulier à travers :

- L'éradication et l'élimination de certaines maladies transmissibles (poliomyélite, TNN, rougeole, etc)
- La prévention et la lutte contre les maladies prévalentes
- l'amélioration du système national de santé (qualité/équité/performance)
- le soutien à amélioration de l'état nutritionnel des populations
- le renforcement des capacités, avec en particulier la promotion de la recherche scientifique et l'IEC en matière de santé
- le développement d'une approche intégrée de la santé de la reproduction en tenant compte du cycle de vie (adolescents, femmes, hommes, ménopause)

Il s'agira pour le SNU d'aider à concrétiser ce droit fondamental de l'être humain et consolider les résultats importants mais encore insuffisants qui ont été réalisés dans le domaine de la couverture sanitaire de la population ainsi que dans les domaines de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, de vaccination des enfants et de santé reproductive.

L'action devra se situer notamment en faveur des actions de développement de la prévention et des soins de santé primaires notamment pour les populations les plus défavorisées, au premier chef dans les zones rurales.

Une attention particulière serait accordée :

- a- à la prévention et au suivi des malades infectés par le Sida, qui, même s'il ne constitue pas un problème majeur de santé publique en Algérie, risque de proliférer rapidement si les mesures adéquates de limitation des possibilités de contamination ne sont pas prises à temps, compte tenu des forts mouvements de population transfrontières et de l'évolution sociologique rapide de la société.
- b- à l'action contre le tabagisme et de façon plus large, contre l'usage des drogues

- c- au développement de services de santé de la reproduction qui soient de qualité et qui incluent au niveau primaire la prévention et le traitement des cancers génitaux féminins (à travers en particulier la formation sur le dépistage et la référence)

**110. La situation de la femme:** qui malgré les évolutions sociétales fondamentales réalisées et les acquis en matière d'émancipation et de droit au travail et à l'éducation, devrait voir les efforts se poursuivre pour consolider et élargir les droits et la participation de la femme à la vie économique et sociale. Pour cela, le SNU pourra contribuer encore et de façon multiple en termes :

- a- de la connaissance de la condition féminine et la dimension du genre dans les différentes couches et régions du pays, notamment par le renforcement des capacités d'étude, d'analyse et de statistique
- b- d'appui à la concrétisation des engagements souscrits lors des conférences internationales notamment celle de Beijing et Beijing + 5, en particulier pour ce qui concerne la mise en adéquation du droit positif aux principes énoncés
- c- de développement de volets spécifiques en matière de santé et d'éducation en direction des femmes
- d- de promotion de l'emploi spécifiquement féminin notamment par l'octroi de micro-crédit et autres assistance à l'auto-emploi et au développement d'activités génératrices de revenus pour les femmes en milieu urbain et rural

**111. La lutte contre la violence et la prise en charge des effets des traumatismes qu'elle a pu engendrer au cours de la décennie écoulée et la prévention de toutes les formes de sa manifestation par :**

- a- le renforcement des moyens économiques et psychosociaux de prise en charge des victimes de la violence
- b- l'accompagnement économique et social du débat initié sur la violence, celle à l'égard des femmes rurales et urbaines en particulier
- c- l'établissement d'une base de données fondamentales d'étude et de prévention des phénomènes

### **Objectif stratégique n°2 : Avancement des réformes économiques et de la gouvernance**

112. L'appui aux réformes économiques et sociales a pour but de consolider la poursuite résolue de la libéralisation pour lever les blocages et améliorer l'efficacité générale de l'économie ce qui constitue le point nodal de toute relance du développement en Algérie.

L'action en faveur de la transparence, de la démocratie, du dialogue social et de la bonne gouvernance ressortit également du processus de réformes et conditionne en particulier la conduite à bonne fin de leur volet strictement économique.

L'action déjà engagée depuis plusieurs cycles de programmation par le SNU en faveur des réformes économiques en Algérie devrait pouvoir se poursuivre autour des priorités arrêtées par les pouvoirs publics. Ainsi,

113. **En matière de restructuration industrielle, privatisation et de développement de la PME/PMI**, le programme triennal de l'ONUDI de mise à niveau et d'assistance à la restructuration industrielle devra être concrétisé dans des délais compatibles avec les nouvelles échéances de programmation et approfondi en fonction des priorités nouvelles notamment en terme de privatisation et de création des conditions favorables à la croissance dans un contexte d'économie de marché. A cet égard, La collaboration des institutions du SNU comme l'ONUDI et la FAO est particulièrement recommandée dans la mise à niveau des PME et des PME/PMI des secteurs agricoles et agro-industriels, notamment)
114. **Concernant l'agriculture, les forêts et la pêche**, l'action devra, conformément aux engagements du SMA et de la stratégie 2010 qui en découlent viser notamment à :
  - favoriser la reconversion et l'intensification des cultures et des élevages, le développement de la pêche et de la pisciculture au bénéfice de productions à forte valeur d'échange,
  - utiliser et à mettre en valeur de façon plus efficace les ressources naturelles (terres et eau d'irrigation) et améliorer la productivité à l'hectare (augmentation des rendements),
  - préserver les ressources forestières, développer la production agricole des zones de montagne, de steppe et des oasis sahariennes, introduire et développer l'aquaculture marine et continentale comme facteurs d'accroissement des revenus des paysans, de réduction de l'exode rural et des pressions subséquentes sur les espaces côtiers et urbains
115. **L'assistance à la modernisation de l'appareil bancaire et financier**, qui constitue une priorité primordiale pour les pouvoirs publics, aurait pour objectif d'établir un cadre de fonctionnement pour les entreprises et les exploitations agricoles qui soit conforme aux nécessités de la compétitivité interne et externe et aux usages internationaux ; des actions importantes ont déjà été engagées dans les programmes antérieurs du PNUD et d'autres institutions du SNU devraient pouvoir être étendues à de nouvelles composantes de projets pour un meilleur accompagnement du système productif notamment en matière de fluidité des transactions et de financement des investissements.
116. **L'extension du champ de l'économie de marché** à des secteurs nouveaux notamment les télécommunications, l'énergie et les mines pourra faire l'objet de soutiens spécifiques des agences, programmes et fonds du SNU concernés.
117. **L'assistance à la modernisation de l'administration économique** en général et à l'administration du **développement local** en particulier, devrait constituer un élément d'accompagnement fort de la réforme du système économique pour garantir un bon fonctionnement de l'appareil d'état au regard des exigences de rapidité et d'efficacité des transactions marchandes. Les projets engagés dans les cycles antérieurs de programmation

du PNUD devraient pouvoir être approfondis, s'il y a lieu et éventuellement élargis à des institutions et secteurs tels que :

- a- l'administration fiscale (douanes et impôts)
- b- l'administration commerciale ( registre de commerce, contrôle de qualité, promotion des exportations , soutien aux négociations internationales, etc.)
- c- la promotion des investissements
- d- les services publics de l'emploi
- e- l'information économique et sociale

Cette démarche devrait notamment accompagner le processus de négociation de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce, la finalisation d'un accord de libre échange avec l'Union Européenne et /ou d'autres groupements et entités économiques. L'Algérie pourra bénéficier des actions que notamment la CNUCED et la FAO ont appuyé (études, séminaires et ateliers régionaux et/ou sous-régionaux relatifs au domaine des négociations et de l'ouverture des marchés)

Une dimension nouvelle de coopération et de partenariat pourrait également s'ouvrir en direction des institutions de développement local jusque là peu intégrées dans la coopération du SNU.

118. **En matière de gouvernance**, des actions nouvelles pourraient compléter les projets anciens d'assistance à la réforme administrative et d'appui à la Cour des Comptes avec entre autres :

- la contribution du SNU à la consolidation de **l'état de droit et de la concorde civile**, avec en particulier **une assistance à la modernisation du cadre juridique** en vigueur et **de l'appareil judiciaire** notamment au regard du droit des affaires, de l'exécution des décisions de justice, et du respect des droits des personnes physiques et morales en matière judiciaire
- **la modernisation des services de l'administration publique et des collectivités locales notamment à la faveur de possibilités nouvelles offertes par les NTIC**
- **le développement des instruments de la concertation sociale**
- **le renforcement des institutions de la Société Civile** , avec potentiellement une assistance aux associations patronales, aux syndicats, aux institutions de concertation qui existent dans le pays, aux autres associations (de jeunes chômeurs, pour la promotion de l'emploi et la création d'entreprises, etc. ) et aux centres publics et privés de recherche en matière politique, économique et sociale.

### **Objectif Stratégique n° 3 : Protection de l'Environnement et des ressources naturelles**

119. Le but de l'action de protection de l'environnement et des ressources naturelles serait de contribuer à :

- enrayer le processus de dégradation du milieu naturel et du cadre de vie des populations avec les effets nocifs que cet état de fait entraîne sur la santé et le bien-être
- à préserver le patrimoine mondial en termes de biodiversité et en termes de préservation de la planète contre les effets négatifs des pollutions de l'atmosphère, des ressources en eaux superficielles et souterraines et des terres utilisées par l'agriculture

120.L'action en la matière serait fondée sur :

a-le renforcement des capacités , notamment en matière :

- d'élaboration d'un Programme National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) et de l'Agenda 21 national
- de résorption de l'habitat précaire et l'amélioration des établissements humains
- de promotion de l'emploi lié à la préservation de l'environnement
- au développement des études d'aménagement de l'espace, y compris du littoral marin
- de prévention contre les effets des risques majeurs en particulier le risque sismique

b- des programmes et projets spécifiques contribuant à :

- la préservation plus efficace des ressources en eaux souterraine, de surface et marines et la remise en service des stations d'épuration de l'eau
- la mise en place de mécanismes de collecte et de traitement des déchets solides et du développement du recyclage
- le développement du programme ville-santé

d- à la préservation du patrimoine mondial , en particulier à travers l'assistance à :

- la définition et à la mise en œuvre de programmes de préservation de la biodiversité
- la reconversion des industries polluantes et à l'introduction des énergies moins polluantes, pour un meilleur respect des risques de pollution atmosphérique et de préservation de la couche d'ozone
- la définition et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la désertification

#### **Objectif Stratégique n° 4 : Réduction de la pauvreté et amélioration des systèmes d'aide et de la protection sociales**

121.La réduction de la pauvreté et l'amélioration de la protection sociale ont pour vocation de contribuer à lutter contre l'exclusion et à préserver le niveau de vie des populations pour

permettre notamment aux personnes en difficultés passagères ou structurelles et couches vulnérables, leur réinsertion dans une vie décente et si possible active. Les actions peuvent être pour partie ponctuelles mais doivent être en principe inscrites dans le cadre global lié au rôle protecteur de l'état. Il revient en effet à ce dernier, de créer, avec le bénéfice d'un appui du SNU, de créer les conditions d'un environnement qui permette aux agents économiques et aux collectivités de consacrer leurs compétences, leurs efforts et leurs ressources, en particulier leurs investissements, à réaliser l'objectif de réduction et d'élimination structurelle de la pauvreté tant urbaine que rurale et d'assurer une alimentation suffisante pour tous, comme le préconise le plan d'action du SMA.

Les actions à concevoir et mettre au point dans ce contexte, devraient permettre au SNU de contribuer efficacement, sous forme d'études, programmes ou projets:

- à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence Nationale contre la Pauvreté et l'exclusion
- à l'amélioration de l'efficacité des dispositifs actuels d'atténuation des effets négatifs de l'ajustement structurel ("filet social") et de manière plus large des dispositifs généraux d'aide sociale de l'état en direction notamment des exclus et des handicapés par des projets tendant à une meilleure utilisation des fonds publics et à l'audit des systèmes. Parallèlement, une contribution à l'analyse des conditions de confortement du système de sécurité sociale et des retraites pourra être envisagée
- au développement de l'emploi et de l'auto-emploi notamment pour les femmes en milieu rural et les jeunes
- à dégager des possibilités d'amélioration du service public de l'emploi
- à l'analyse des conditions d'intégration de l'emploi informel dans les formes économiques modernes dans l'optique de la génération de ressources pour les pauvres tout en dégagant des perspectives nouvelles de réduction du chômage
- à une meilleure connaissance de la structuration de la pauvreté et de ses déterminants et l'élaboration d'un tableau de bord social et du Rapport sur le Développement Humain
- au développement communautaire intégré à partir de l'expérience pilote inter-agences actuellement en cours

#### 4.4- Les schémas de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'UNDAF.

<p><b>L'élaboration des programmes et projets</b> des organisations participantes au SCR en Algérie devront veiller à ce que le cycle de programmation à engager dans un proche avenir par chacune d'entre elles, reflète bien les objectifs et priorités arrêtées pour l'UNDAF</p>
---

122. Il convient de signaler à ce stade, qu'il apparaît que les activités que l'on engagerait au titre des différents objectifs stratégiques pris un à un, ont des effets " croisés " sur les champs d'intérêt développés ci dessus pour chacun de ces objectifs et / ou des domaines tels que définis dans la matrice de présentation de l'annexe 1.

Ces effets croisés sont également présentés en annexe sous forme de matrice spécifique des interactions selon les objectifs stratégiques

123. l'UNDAF-processus doit également organiser la " mise au diapason " continue des acteurs de la coopération au bénéfice de l'Algérie et faire converger leur action en faveur des objectifs retenus et qui apparaissent, de façon consensuelle, comme fondamentaux et prioritaires. Pour cela :

- une session de formation est prévue pour les personnels des Agences, Fonds et Programme du SNU faisant partie de l'équipe de pays, pour une homogénéisation des connaissances, concepts, procédures et expériences ; elle sera élargie à l'ensemble des partenaires gouvernementaux et de la société civile et éventuellement internationaux appelés à prendre part à la conception ou à la réalisation des programmes et projets du cycle de programmation 2002-2006.
- l'UNDAF demandera pour sa préparation d'étroites consultations et ceci de façon régulière entre les différents acteurs, au premier chef entre les agences programmes et fonds participant à l'UNDG et les autres partenaires du SNU, mais aussi, le Gouvernement, la Société civile, les opérateurs économiques publics et privés et les autres partenaires étrangers de la coopération bi- et multilatérale. Elles porteront sur la définition des programmes en rapport avec les objectifs retenus, leur mise en œuvre, le suivi de leur exécution conforme au cadre pré-établi et l'évaluation des résultats atteints au regard des objectifs et enfin la pertinence de ces derniers par rapport à l'évolution du réel.

En ce sens, la bonne exécution du processus constituera un véritable défi d'abord pour les organisations du SNU qui devra tant à l'interne qu'en direction de l'ensemble de ses partenaires, développer les instruments de conception, de suivi et d'évaluation de programmes et projets qui seront inscrits, pour la période à venir 2002-2006 sur la base des recommandations du cadre de l'assistance au pays (UNDAF).

124. Dans contexte, et sachant que le Coordinateur Résident devrait pouvoir jouer un rôle important dans la mise en évidence des complémentarités thématiques mais aussi financières, l'élaboration de programmes et projets :

- devrait donner l'occasion de solliciter et/ou de stimuler la contribution des groupes thématiques " Education " , " Santé et Population " et " Onusida " pour une discussion de l'impact des actions proposées par rapport aux préoccupations " horizontales " du SNU
- faire l'objet pour chaque cycle individuel de programmation d'un examen attentif des objectifs stratégiques et domaines d'activité possibles tels que proposés par l'UNDAF



pour analyser les possibilités d'intégration dans les programmations individuelles des agences, fonds et programmes concernés et les synergies possibles avec les autres organisations du SNU au moins.

**125. Une activité intense de plaidoyer** sera nécessaire de façon non plus individuelle et selon la seule optique du mandat spécifique de chaque Agence, Programme ou Fonds, mais en mettant en relief à chaque fois que possible la démarche et les objectifs globaux du SNU en Algérie.

Il conviendra même de faire en sorte que le suivi de l'UNDAF lui même et les collaborations que l'on pourra organiser autour de programmes multifacettes deviennent en soi des occasions de mobilisation de ressources additionnelles tant auprès du Gouvernement que des bailleurs de fonds multi- et bilatéraux

### **126. Le suivi**

L'UNDAF étant un processus continu et récurrent, les activités de suivi et d'évaluation devront être opérés périodiquement pour:

- apprécier les niveaux de réalisation des objectifs arrêtés selon des échéanciers compatibles avec les évaluations réalisés par les Agences, Programme et Fonds du SNU, chacun pour ce qui le concerne
- apprécier également les niveaux de coopération ou de partenariat engagés avec d'autres organes du SNU ou en dehors (le Gouvernement, la Société Civile et le cas échéant les entreprises ainsi que avec les bailleurs de fonds internationaux)

Dans la mesure du possible et afin de réduire la charge de travail pour le SNU et ses partenaires du Gouvernement, l'organisation du suivi devra s'inscrire dans le cadre des procédures en vigueur au sein des organisations participantes de l'UNDAF. En particulier cet examen au titre du suivi pourra se faire dans les contextes liés :

- aux réunions périodiques des Chefs d'Agence en poste à Alger
- au rapport annuel du CR qui comporterait outre l'évaluation des résultats de l'année écoulée, le programme de travail de l'équipe de pays et ainsi les progrès de l'UNDAF<sup>59</sup>
- aux rapports d'évaluation à mi-parcours des Programmes des Agences, Fonds et Institutions participantes

**127. L'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF** devrait ainsi avoir lieu dans le courant de l'année 2004 pour apprécier :

- le degré de réalisation des quatre objectifs proposés et retenus pour l'UNDAF
- les niveaux de coopération atteints parmi les organisations du SNU et en dehors
- l'actualité de la pertinence des objectifs aujourd'hui arrêtés au regard de l'évolution économique, sociale et politique réelle du pays d'ici là.

---

<sup>59</sup> Le rapport et plan de travail annuel du CR en Algérie ne semblent pas faire l'objet d'une communication extérieure au SNU. Le processus UNDAF devrait permettre de corriger cet état de fait.

**Il importera de retenir pour cet exercice futur d'évaluation à mi-parcours, une approche participative large donnant l'occasion au SCR de communiquer les résultats de son action aux partenaires et au public intéressé, dans l'optique, entre autres, d'actions de plaidoyer et de mobilisation de ressources additionnelles pour les objectifs de l'UNDAF et de l'adhésion de l'opinion publique aux objectifs stratégiques et à l'action du SNU en Algérie. Une telle démarche serait également à privilégier à l'occasion de chaque grande action de supervision et de suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF.**

**128. les rapports annuels des groupes thématiques devront également donner l'occasion et dans la mesure de leur production régulière, de faire le point sur les mécanismes de coopération inter-agences, programmes et/ou fonds du SNU et sur les propositions d'actions que l'on pourra valablement comptabiliser à l'actif de l'équipe de pays et du SCR**

Le CR veillera pour sa part à intégrer les informations recueillies dans les rapports de suivi et notamment celui à mi parcours et ceux des groupes thématiques dans ses rapports et engagera les adaptations utiles dans les plans annuels du SCR qu'il présente et dont il conviendra, pour le cas de l'Algérie d'en régénérer la pratique

### **129. L'Évaluation finale de l'UNDAF**

A la fin de la période quinquennale à venir, le SNU, en consultation avec les autorités nationales procédera à une évaluation finale du premier exercice d'élaboration et de mise en œuvre du plan cadre d'assistance à la coopération du SNU (UNDAF) en Algérie. Cette évaluation aura pour objectifs :

- d'examiner dans quelle mesure les objectifs retenus lors du présent exercice de formulation auront été pertinents et correctement satisfaits. On tentera dans ce contexte, de voir si les objectifs auront été atteints dans leur totalité ou seulement de façon partielle
- de vérifier la pertinence de l'exercice lui même comme instrument de valorisation des synergies internes au SNU et de mobilisation de ressources additionnelles auprès du Gouvernement et des partenaires tiers pour des objectifs reconnus stratégiques et prioritaires pour l'Algérie

130. L'évaluation finale devra elle aussi donner lieu à une approche de communication extérieure et de vulgarisation des actions et résultats atteints par le SCR en Algérie, dans son ensemble et pour chacune des organisations participantes. Elle pourra si les circonstances et les échéances de planification le permettent, constituer un élément de préparation d'un nouvel exercice pour le cycle de planification suivant et à ce titre constituer en elle même une action de communication et aux fins de plaidoyer.

Il sera également utile et nécessaire de mettre en mouvement, pour l'évaluation finale autant que pour la préparation et le suivi de l'UNDAF une approche ouverte et participative où les partenaires du Gouvernement, des ONG coopérantes et des bailleurs de fonds tiers seraient partie prenante.

131. En dernier ressort cependant, l'évaluation générale de l'UNDAF ne devra pas pour autant empêcher ou supplanter les évaluations que continueront à mener les agences, institutions et fonds, chacune pour ce qui la concerne, et selon ses mandats et objectifs spécifiques. Ces évaluations spécifiques seront, si possibles menées en articulation étroite à l'évaluation finale de l'UNDAF et leurs résultats intégrés dans le processus UNDAF.
132. Dans la pratique, il appartiendra à l'équipe de pays et à sa tête le CR de spécifier la manière la plus appropriée dont seront organisées en consultation avec le Gouvernement et les partenaires, les évaluations périodiques de l'UNDAF et notamment celle à mi-parcours et finale.

## **V- Les Ressources communes de l'UNDAF**

133. Le tableau indiqué en annexe donne le détail des propositions de ressources telles que l'on peut les prévoir pour l'exécution de chacun des objectifs stratégiques retenus, selon l'apport des agences fonds et institutions du SCR et du SNU en général en termes de ressources ordinaires sur les budgets propres de chacune d'entre elles et les estimations de ressources extra-budgétaires et/ou extraordinaires qu'elles pourraient escompter mobiliser par ses actions propres de plaidoyer
134. La démarche globale de l'UNDAF permet de mettre au point des prévisions communes de financement au niveau de la préparation du document en relation avec les prévisions envisagées par chacune des organisations participantes et des partenaires.

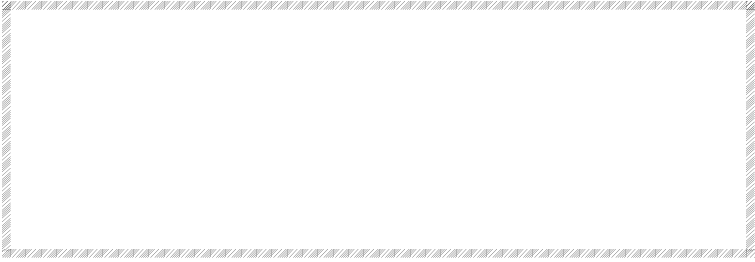
Ce cadre commun de prévision de financement a pour avantage de consolider dans une vision unique le total des ressources envisageables et de créer, autant que possible, les passerelles entre les programmes et projets pour une plus grande synergie et efficacité de l'action.

L'approche coordonnée est également, en elle même, un facteur de plus grande attractivité de la part des partenaires bailleurs de fond pour l'octroi de ressources additionnelles, augmentant ainsi dans les faits les possibilités propres du SNU.

135. Dans cette optique, on veillera dans le cadre de coordination inter-agence, fonds et programmes et dans les exercices de suivi et d'évaluation à mi-parcours :
- à intégrer, d'année en année, dans le cadre du rapport annuel du CR et des évaluations de l'UNDAF, et à les actualiser, les prévisions de ressources au regard des niveaux de consommation réalisés
  - à susciter une discussion continue au niveau des grands bailleurs de fond et notamment la Banque Mondiale pour harmoniser les informations sur les ressources disponibles et les possibilités de leur utilisation dans et pour les objectifs de l'UNDAF



**Annexes**



ANNEXE I

Objectif stratégique N°1 : Renforcement des ressources humaines et des capacités nationales au service du bien être et du développement social durables

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre disponible, à terme rapproché les ressources nécessaires aux transformations économiques et sociales.</li> <li>- Améliorer le niveau de vie des populations</li> <li>- Développer les capacités de contribution de l'Algérie à la coopération Sud/Sud</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>1.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Démographie &amp; Population</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'extension des pratiques contraceptives et de santé des femmes</li> <li>- Contribution aux programmes de recherche et de formation en démographie</li> <li>- Plaidoyer en direction des catégories de population concernées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Femmes, Jeunes, Populations rurales</b></li> <li>- <b>Centres d'études et de recherche</b></li> <li>- <b>Institutions</b></li> <li>- <b>ONG</b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU :</b></p> <p><u>FNUAP</u>, UNICEF, PNUD, HCR, OMS</p> <p><b>Coopération bilatérale et multilatérale</b></p> <p><b>Institutions nationales :</b></p> <p>MS, MJS, MEN, MASSN, ONS</p> <p><b>Centres de recherche spécialisés</b></p> <p><b>ONG algériennes</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre disponible, à terme rapproché les ressources nécessaires aux transformations économiques et sociales.</li> <li>- Améliorer le niveau de vie des populations</li> <li>- Développer les capacités de contribution de l'Algérie à la coopération Sud/</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>2.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Education et Formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la Réforme du système éducatif</li> <li>- Contribution à l'adéquation du système formation-emploi (développement, formation professionnelle)</li> <li>- Appui à la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme</li> <li>- Contribution à la promotion et au développement de l'expertise nationale à destination des autres pays du SNU</li> <li>- Appui à la mise en oeuvre du principe de l'éducation pour tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Jeunes Institutions</b></li> <li>- <b>Institutions Jeunes ONG Secteur privé</b></li> <li>- <b>Institutions ONG Populations rurales</b></li> <li>- <b>Expertise et Compétences nationales</b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU:</b></p> <p><u>UNICEF/PNUD</u>, BIT, <i>FAO</i>, UNESCO.</p> <p><b>Autres institutions du SNU</b></p> <p><b>Coopération bilatérale et multilatérale</b></p> <p><b>Institutions nationales :</b></p> <p>MEN, MERS, MFP, MJS, MAE</p> <p><b>Centres de recherche spécialisés</b></p> <p><b>ONG algériennes</b></p>

ANNEXE I

**Objectif stratégique N° 1 : Renforcement des ressources humaines et des capacités nationales au service du bien être et du développement social durables**

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre disponible, à terme rapproché les ressources nécessaires aux transformations économiques et sociales.</li> <li>- Améliorer le niveau de vie des populations</li> <li>- Développer les capacités de contribution de l'Algérie à la coopération Sud/Sud</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>3.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Santé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'élimination de certaines maladies transmissibles et à la lutte contre les maladies prévalentes.</li> <li>- Contribution à l'amélioration des systèmes nationaux de santé (qualité / équité / performance)</li> <li>- Appui à l'accessibilité aux soins de santé et au renforcement de la prévention et des programmes sanitaires (santé primaire, MST / SIDA, MTH , zoonoses, tabagisme ...)</li> <li>- Contribution à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations.</li> <li>- Appui au développement d'une approche intégrée de la SR, notamment prévention et traitement des cancers génitaux et des maladies de la reproduction.</li> <li>- Appui au renforcement des moyens de prise en charge des victimes de la violence</li> <li>- Renforcement des capacités, dont :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• contribution à la promotion de la recherche scientifique et médicale</li> <li>• appui à l'IEC en matière de santé</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Population en général, en particulier les catégories des :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>exclus</i></li> <li>• <i>handicapés</i></li> <li>• <i>pauvres</i></li> </ul> <p><b>Institutions publiques</b></p> <p><b>ONG algériennes</b></p> <p><b>Professionnels de la Santé</b></p>	<p><b>Institutions du SNU:</b></p> <p><u>OMS</u>, FNUAP, UNICEF</p> <p><b>Autres :</b> Groupe thématique ONUSIDA</p> <p><b>Coopération bilatérale et multilatérale</b></p> <p><b>Institutions nationales :</b></p> <p>MS, MTSS, MERS, MEN, MDN</p> <p><b>Centres de recherche spécialisés</b></p> <p><b>ONG</b></p>

ANNEXE I

**Objectif stratégique N° 1 : Renforcement des ressources humaines et des capacités nationales au service *du* bien être et du développement social durables**

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre disponible, à terme rapproché les ressources nécessaires aux transformations économiques et sociales.</li> <li>- Améliorer le niveau de vie des populations</li> <li>- Développer les capacités de contribution de l'Algérie à la coopération Sud/Sud</li> </ul>	<p><b>4.</b></p> <p><b>Genre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution au développement de la connaissance et du débat sur la condition féminine et aux moyens de diffusion des idées (études, analyse, maîtrise du système statistique, etc.)</li> <li>- Contribution au réaménagement du cadre légal et d'application du droit en faveur des femmes</li> <li>- Contribution aux conditions de développement de l'emploi féminin <i>et</i> des activités génératrices de revenu pour les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Femmes,</u></b></li> <li>• <b><u>Jeunes filles</u></b></li> <li>• <b>Institutions</b></li> <li>• <b><u>ONG</u></b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU :</b></p> <p><u>PNUD, OMS, FNUAP, BIT, FAO, UNICEF, UNIFEM</u></p> <p><b>Institutions nationales :</b></p> <p>MJ, MS, MASSN, MJS, MAR, MTSS, ONS, CNCPPDH</p> <p><b>ONG algériennes</b></p>



ANNEXE I

Objectif stratégique N° 2 : Avancement des réformes de l'économie et de la gouvernance

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité de l'appareil productif et de l'administration de développement</li> <li>- Contribuer à l'organisation de la relance de l'économie pour l'élévation du niveau d'emploi et de revenu</li> <li>- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation de l'état de droit</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>I.</i></p> <p><b>Secteurs productifs:</b></p> <p style="text-align: center;">Industrie, Energie &amp; Mines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribution à la mise en œuvre de la mise à niveau, de la privatisation et du développement du tissu de la PMI/PME</li> <li>-Contribution au développement des énergies et formes de financement nouvelles</li> <li>-Assistance au développement de PME minières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Institutions publiques</b></li> <li>• <b>Secteur privé</b></li> <li>• <b>Organisations patronales et syndicales</b></li> <li>• <b>ONG</b></li> <li>• <b>Population urbaine</b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU :</b></p> <p><u>PNUD, ONUDI, BIT, FAO</u> Secrétariat Général des N.U.</p> <p><b>Institutions internationales</b> dont BM, UE</p> <p><b>Coopération bilatérale</b></p> <p>Centres d'excellence régionaux</p> <p><b>Institutions nationales</b> dont</p> <p>MIR, MPCR, MPME, MC, MA, MPRH, MRE, CNP Chambres du Commerce et de l'Industrie Institutions et centres spécialisés Syndicats ONG algériennes</p>

ANNEXE I

Objectif stratégique N° 2 : Avancement des réformes de l'économie et de la gouvernance

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité de l'appareil productif et de l'administration de développement</li> <li>- Contribuer à l'organisation de la relance de l'économie pour l'élévation du niveau d'emploi et de revenu</li> <li>- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation de l'état de droit</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>2.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Secteurs productifs</b></p> <p>Agriculture</p> <p>IAA,</p> <p>Forêt,</p> <p>Pêche</p> <p>Aquaculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribution à la mise en place des conditions pour l'amélioration de la sécurité alimentaire.</li> <li>-Adaptation et/ou réformes des systèmes d'encadrement des secteurs : fiscalité , crédit, assurances, formation, recherche, etc.</li> <li>-Appui aux petites et moyennes entreprises du secteur des industries agroalimentaires</li> <li>-Soutien et appui institutionnel pour consolider le système de suivi-évaluation.</li> </ul>	<p><b>Populations rurales et des zones enclavées</b></p> <p><b>Organisations professionnelles agricoles et de pêche.</b></p> <p><b>Petites et moyennes exploitations agricoles</b></p> <p><b>Institutions publiques</b></p> <p><b>Organisations professionnelles</b></p> <p><b>Chambres d'Agriculture</b></p> <p><b>Chambres du Commerce et de l'industrie</b></p> <p><b>ONG</b></p>	<p><b>Institutions du SNU :</b></p> <p><u>FAO</u> , PNUD ,ONUUDI, BIT OMM</p> <p><b>Institutions</b> internationales et groupements régionaux : BM, UE, UMA, CEA, FIDA</p> <p><b>Institutions nationales</b> dont MA, MPRH, MRE, MC, CNP</p> <p><b>Coopération bilatérale</b></p> <p><b>Chambres consulaires :</b> Agriculture, Commerce et Industrie</p>

ANNEXE I

Objectif stratégique N° 2 : Avancement des réformes de l'économie et de la gouvernance

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité de l'appareil productif et de l'administration de développement</li> <li>- Contribuer à l'organisation de la relance de l'économie pour l'élévation du niveau d'emploi et de revenu</li> <li>- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation de l'état de droit</li> </ul>	<p><b>3.</b> <b>Services</b> <b>3.1.</b> Finance et Banque</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la définition et à la mise à niveau du système bancaire et au développement de nouveaux instruments financiers</li> <li>- Contribution à la définition et à la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de gestion de la dette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Entreprises publiques et privées</b></li> <li>• <b>Association des Banques et des Etablissements financiers</b></li> <li>• <b>Institutions &amp; organismes publics,</b></li> <li>• <b>Organisations patronales</b></li> <li>• <b>Centres Recherche</b></li> <li>• <b>Bureaux d'études privés</b></li> <li>• <b>Chambres de Commerce et d'Industrie,</b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU :</b>   <u>PNUD, BIT, CNUCED, FAO, UPU, UIT</u>   <b>Autres institutions du SNU dont OMPI</b>   <b>Coopération bilatérale et multilatérale :</b> U.E., BM, Fonds et Institutions arabes, islamiques, Africains et régionaux.   <b>Institutions nationales</b>                       dont MC, M P &amp; T, MICL, MF, MJ, CNP/DP                       Chambres de Commerce et d'Industrie,                       Centres et institutions spécialisés dont ONS                       ONG algériennes</p>
	<p><b>3.2.</b> Commerce international</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'adhésion à l'OMC, à un accord de libre échange avec l'U.E. et à d'autres regroupements régionaux et au développement des exportations hors hydrocarbures</li> </ul>		
	<p><b>3.3.</b> Télécommunications</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance à la définition du cadre et de la mise en œuvre de la privatisation des télécommunications</li> <li>- Appui au développement de la télématique</li> </ul>		
	<p><b>3.4.</b> Information économique et sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au développement du cadre d'analyse et de décision stratégique / mondialisation</li> </ul>		
	<p><b>4.</b> Administration technico-économique</p>	<p>Modernisation et réformes de l'administration économique : commerce, fiscalité, douanes, investissements, information économique et sociale, développement local, télécommunications, etc.</p>		

ANNEXE I

**Objectif stratégique N° 2 : Avancement des réformes de l'économie et de la gouvernance**

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité de l'appareil productif et de l'administration de développement</li> <li>- Contribuer à l'organisation de la relance de l'économie pour l'élévation du niveau d'emploi et de revenu</li> <li>- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation de l'état de droit</li> </ul>	<p><b>5. Gouvernance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la consolidation de l'état de droit et de la concorde civile</li> <li>- Modernisation des services et de l'administration publique et des collectivités locales</li> <li>- Développement des instruments de concertation sociale</li> <li>- Renforcement des institutions de la Société Civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ONG</b></li> <li>• <b>Syndicats et organisations patronales</b></li> <li>• <b>Institutions publiques dont collectivités locales</b></li> <li>• <b>Institutions spécialisées et Centres de recherche</b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU :</b> <u>PNUD</u>, HCDH, BIT, UNICEF, FAO.</p> <p><b>Autres institutions du SNU</b></p> <p><b>Coopération bilatérale et multilatérale</b></p> <p><b>ONG internationales et algériennes</b></p> <p><b>Institutions nationales</b> dont MICL, MJ, MASSNet institutions en charge des droits de l'homme.</p> <p><b>Centres de recherche spécialisés</b></p>

## ANNEXE I

## Objectif stratégique N° 3 : Protection de l'environnement et des ressources naturelles

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à enrayer le processus de dégradation du milieu naturel et du cadre de vie des populations.</li> <li>- Contribuer à la préservation du patrimoine environnemental mondial</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>I.</i></p> <p><b>Renforcement des capacités d'analyse et d'études des institutions publiques et la société civile.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'élaboration du PNAE-DD et de l'agenda 21 national</li> <li>- Contribution à la résorption de l'habitat précaire et l'amélioration des établissements humains (développement communautaire, entre autres )</li> <li>- Promotion de l'emploi lié à la préservation de l'environnement</li> <li>- Soutien au développement des études d'aménagement de l'espace, y compris du littoral marin</li> <li>- Soutien à la prévention des effets des risques majeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Institutions publiques</b></li> <li>- <b>ONG</b></li> <li>- <b>Populations pauvres urbaines et rurales</b></li> <li>- <b>Entreprises industrielles</b></li> <li>- <b>Entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics</b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU :</b></p> <p><u>PNUD &amp; FEM, ONUDI, PNUE, CNUEH, FAO, UNICEF, OMS</u></p> <p><b>Coopération bilatérale et multilatérale dont BM</b></p> <p><b>Institutions nationales</b> dont MATE, MICL, MHU, MTSS, MRE, MFP, MESRS, MS</p> <p><b>Centres de recherche spécialisés</b></p> <p><b>Autres : ONG algériennes</b></p>

ANNEXE I

**Objectif stratégique N° 3 : Protection de l'environnement et des ressources naturelles**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à enrayer le processus de dégradation du milieu naturel et du cadre de vie des populations.</li> <li>- Contribuer à la préservation du patrimoine environnemental mondial</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>2.</b> <b>Préservation et traitement de l'eau et du littoral marin</b></p> <p style="text-align: center;"><b>3.</b> <b>Déchets solides</b></p> <p style="text-align: center;"><b>4.</b> <b>Lutte contre la pollution atmosphérique, préservation de la couche d'ozone.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>5.</b> <b>Protection de la biodiversité et lutte contre la désertification</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et appui institutionnel pour la préservation des eaux de surface, souterraines et marines</li> <li>- Assistance et appui pour             <ul style="list-style-type: none"> <li>• la remise en service et le développement des stations d'épuration de l'eau et de compostage.</li> <li>• l'amélioration des techniques de réutilisation des eaux usées pour l'irrigation, de lutte contre la salinité et de conservation et restauration des sols</li> <li>• la mise en place de mécanismes de collecte, <i>de</i> traitement des déchets solides et le développement des activités de recyclage (y. c. hygiène hospitalière)</li> </ul> </li> <li>- Assistance à la reconversion des industries polluantes et à l'introduction des énergies moins polluantes</li> <li>- Assistance à la définition et à la mise en œuvre de programmes de préservation de la biodiversité</li> <li>- Assistance à la définition et à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la désertification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Populations urbaines et semi-rurales</b></li> <li>- <b>Institutions</b></li> <li>- <b>Populations urbaines</b></li> <li>- <b>Coopératives de jeunes,</b></li> <li>- <b>Collectivités locales</b></li> <li>- <b>Entreprises publiques et privées</b></li> <li>- <b>Entreprises publiques et privées</b></li> <li>- <b>Populations urbaines</b></li> <li>- <b>Populations riveraines des massifs forestiers</b></li> <li>- <b>ONG</b></li> <li>- <b>Populations des zones rurales</b></li> <li>- <b>Institutions publiques spécialisées</b></li> <li>- <b>ONG</b></li> <li>- <b>Populations rurales des zones arides et semi-arides</b></li> <li>- <b>Institutions publiques spécialisées</b></li> <li>- <b>ONG</b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU :</b> <u>PNUD</u>, PNUE, FEM, <b>FAO</b>, CNUEH, FAO, UNICEF.</p> <p><b>Coopération bilatérale et multilatérale</b> dont BM</p> <p><b>ONG internationales et algériennes</b></p> <p><b>Institutions nationales</b> dont MATE, MA, MPRH, MICL, MHUUU, MRE, MESRS, MTSS, MFP</p> <p><b>Centres de recherche spécialisés</b></p>
--	---	--	--	---

ANNEXE I

Objectif stratégique N° 4 : Réduction de la pauvreté et amélioration des systèmes d'aide et de protection sociales

Buts	Domaines	Activités	Cibles	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'élévation du niveau de vie des populations.</li> <li>- Lutter contre les inégalités et l'exclusion en favorisant la réinsertion des personnes et couches vulnérables y compris les personnes réfugiées sur le territoire national</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>1.</b> <b>Renforcement des capacités d'analyse et d'études</b></p> <p style="text-align: center;"><b>2.</b> <b>Développement de l'emploi et de l'auto-emploi</b></p> <p style="text-align: center;"><b>3.</b> <b>Développement communautaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence nationale contre la pauvreté et l'exclusion</li> <li>- Contribution à l'audit et aux études d'amélioration des systèmes d'aides sociales actuels</li> <li>- Contribution à l'analyse et aux conditions de mise au point d'une politique de redistribution des revenus Appui au développement des moyens de connaissance et de suivi de la pauvreté</li> <li>- Appui à l'établissement du RDH</li> <li>- Assistance à la mise en place et à l'utilisation d'un tableau de bord social national et régionalisé</li> <li>- Assistance à l'amélioration des performances des services publics chargés de l'emploi</li> <li>- Contribution à l'intégration de l'emploi informel dans les circuits économiques modernes</li> <li>- Contribution à la mise en place de systèmes et au financement de micro-crédit en direction des populations urbaines et rurales, notamment les jeunes et les femmes</li> <li>- Définition et mise en oeuvre des conditions d'extension de l'expérience pilote en cours à Adrar.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Populations défavorisées, en particulier rurales : jeunes, femmes, et handicapés notamment</b></li> <li>- <b>Institutions centrales et locales</b></li> <li>- <b>Centres de recherche</b></li> <li>- <b>ONG algériennes</b></li> </ul>	<p><b>Institutions du SNU :</b></p> <p>PNUD, FNUAP, UNICEF, <b>BIT</b>, ONUDI, PNUE, FEM, CNUEH, FAO, OMS.</p> <p><b>Autre Agences :</b> PAM, HCR (pour la question des réfugiés)</p> <p><b>Institutions nationales</b> dont MTSS, MS, ONS, ADS, ANSEJ</p> <p><b>Centres de recherche et autres institutions spécialisés</b></p> <p><b>ONG algériennes</b></p>

ANNEXE II

Objectif stratégique n° 1 : Renforcement des ressources humaines et des capacités nationales au service du bien être et du développement social durables

Activités	Avancement des réformes de l'économie et de la gouvernance	Protection de l'environnement et des ressources naturelles	Réduction de la pauvreté et amélioration des systèmes d'aide et de protection sociales
<p><b>Démographie &amp; Population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribution à l'extension des pratiques contraceptives et de santé des femmes</li> <li>-Contribution aux programmes de recherche et de formation en démographie</li> </ul>			
<p><b>Education et Formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la Réforme du système éducatif</li> <li>- Contribution à l'adéquation du système formation-emploi (développement, formation professionnelle)</li> <li>- Appui à la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme</li> <li>- Contribution à la <i>promotion et</i> au développement de l'expertise nationale à destination des autres pays du SNU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'initiative privée en matière d'éducation et de formation</li> <li>- Adéquation formation /emploi</li> <li>- Mise à niveau de l'encadrement des PME et de l'administration économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'éducation environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribution à l'intégration de l'emploi informel</li> <li>- (conditions d'utilisation) du micro-crédit</li> </ul>
<p><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribution à l'élimination de certaines maladies transmissibles et à la lutte contre les maladies prévalentes.</li> <li>- Contribution à l'amélioration des systèmes nationaux de santé (qualité / équité / performance)</li> <li>- Appui à l'amélioration de la couverture sanitaire et au renforcement des programmes sanitaires (prévention, santé primaire, MST / SIDA, MTH , zoonoses, tabagisme)</li> <li>- Contribution à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations.</li> <li>- Assistance au développement d'une approche intégrée de la SR, notamment prévention et traitement des cancers génitaux et des maladies de la reproduction.</li> <li>- Appui au renforcement des moyens de prise en charge des victimes de la violence notamment à l'égard des femmes</li> <li>- Renforcement des capacités, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribution à la promotion de la recherche scientifique et médicale</li> <li>- appui à l'IEC en matière de santé</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement de la décentralisation et développement des programmes locaux</li> <li>- développement de la participation de la population et des ONG</li> </ul>	<p>Amélioration des conditions de prise en charge des déchets hospitaliers</p>	<p>Contribution à la mise en place des recommandations de la Conférence nationale contre la pauvreté et l'exclusion</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Genre</b></li> <li>- Contribution au développement de la connaissance et du débat sur la condition féminine et aux moyens de diffusion des idées (études, analyse, maîtrise du système statistique, etc.)</li> <li>- Contribution au réaménagement du cadre légal et d'application du droit en faveur des femmes</li> <li>- Contribution aux conditions de développement de l'emploi féminin et des activités génératrices de revenu pour les femmes</li> </ul>			<p>Contribution à la mise en place des recommandations de la Conférence nationale contre la pauvreté et l'exclusion</p>



ANNEXE II

Objectif stratégique n° 2 : Avancement des réformes de l'économie et de la gouvernance

Activités	Renforcement des ressources humaines et des capacités nationales	Protection de l'environnement et des ressources naturelles	Réduction de la pauvreté et amélioration des systèmes d'aide et de protection sociales
<p><b>Industrie:</b></p> <p>Industrie, Energie &amp; Mines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la mise en œuvre de la mise à niveau, de la privatisation et du développement du tissu de la PMI/PME</li> <li>- Contribution au développement des énergies et formes de financement nouvelles</li> <li>- Assistance au développement de PME minières</li> </ul>	<p>Amélioration de l'encadrement humain et développement de l'expertise</p>	<p>Reconversion des industries polluantes</p> <p>Promotion des énergies moins polluantes</p> <p>Développement des activités de recyclage</p>	<p>Mécanisme de collecte et de traitement des déchets solides et développement des activités de recyclage</p> <p>Développement de l'emploi</p>
<p><b>Agriculture/Forêts/Pêche</b></p> <p>Agriculture, IAA, Forêt, Pêche, Aquaculture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la mise en place des conditions pour l'amélioration de la sécurité alimentaire.</li> <li>- Adaptation et/ou réformes des systèmes d'encadrement des secteurs : fiscalité , crédit, assurances, formation, recherche, etc.</li> <li>- Appui aux petites et moyennes entreprises du secteur des industries agroalimentaires</li> </ul> <p>Soutien et appui institutionnel pour consolider le système de suivi-évaluation.</p>	<p>Amélioration de l'encadrement humain et développement de l'expertise</p> <p>Contribution au développement de l'emploi féminin notamment en milieu rural</p>	<p>Préservation des eaux de surface, souterraines et le milieu marin</p> <p>Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation</p> <p>Lutte contre la désalinisation et la préservation des sols</p> <p>Lutte contre la désertification</p> <p>Préservation des ressources génétiques des espèces animales et végétales.</p> <p>Lutte contre les changements climatiques</p>	<p>Amélioration de l'état nutritionnel des populations</p> <p>Développement de l'emploi</p>
<p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la définition et à la mise à niveau du système bancaire et au développement de nouveaux instruments financiers</li> <li>- Contribution à la définition et à la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de gestion de la dette</li> <li>- Appui à l'adhésion à l'OMC, à un accord de libre échange avec l'U.E. et à d'autres regroupements régionaux</li> <li>- Assistance à la définition du cadre et de la mise en œuvre de la privatisation des télécommunications</li> <li>- Appui au développement de la télématique et des NTIC</li> <li>- Appui au développement du cadre d'analyse et de décision stratégique / mondialisation</li> </ul>	<p>Amélioration de l'encadrement humain et développement de l'expertise</p> <p>Amélioration de l'accès aux ITC</p>		<p>Développement de l'emploi et de l'auto emploi</p>
<p><b>Administration technico-économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation et réformes de l'administration économique : commerce, fiscalité, douanes, investissements, information économique et sociale, développement local, télécommunications, etc.</li> </ul>	<p>Amélioration de l'encadrement humain et développement de l'expertise</p>		
<p><b>Gouvernance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la consolidation de l'état de droit et de la concorde civile</li> <li>- Modernisation des services et de l'administration publique et des collectivités locales</li> <li>- Développement des instruments de concertation sociale</li> <li>- Renforcement des institutions de la Société Civile</li> </ul>		<p>Renforcement des ONG</p>	<p>Renforcement des ONG</p>

ANNEXE II

**Objectif stratégique N° 3 : Protection de l'environnement et des ressources naturelles**

<b>Activités</b>	<b>ressources humaines et des capacités nationales</b>	<b>Avancement des réformes de l'économie et de la gouvernance</b>	<b>Réduction de la pauvreté et amélioration des systèmes d'aide et de protection sociales</b>
<p>Renforcement des capacités d'analyse et d'études des institutions publiques et la société civile.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'élaboration du PNAE-DD et de l'agenda 21 national</li> <li>- Contribution à la résorption de l'habitat précaire et l'amélioration des établissements humains (développement communautaire, entre autres )</li> <li>- Promotion de l'emploi lié à la préservation de l'environnement</li> <li>- Soutien au développement des études d'aménagement de l'espace, y compris du littoral marin</li> <li>- Soutien à la prévention des effets des risques majeurs</li> </ul>	<p>Amélioration de l'encadrement humain et développement de l'expertise</p> <p>Développement de l'éducation environnementale</p>	<p>Renforcement institutionnel et des ONG</p>	<p>Contribution à la réalisation des objectifs de la conférence ( notamment pour l'habitat précaire)</p> <p>Développement de l'emploi (urbain: déchets, Assainissement et rural (sylviculture...))</p>
<p><b>Préservation et traitement de l'eau et du littoral marin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et appui institutionnel pour la préservation des eaux de surface, souterraines et marines</li> <li>- Assistance et appui pour la remise en service et le développement des stations d'épuration de l'eau</li> <li>- l'amélioration des techniques de réutilisation des eaux usées pour l'irrigation, de lutte contre la salinité et de conservation et restauration des sols</li> </ul>	<p>Contribution à l'élimination des maladies à transmission hydrique</p>	<p>Développement de l'activité agricole</p> <p>Développement de l'activité piscicole</p>	<p>Développement de l'emploi</p>
<p><b>Déchets solides</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en place de mécanismes de collecte, de traitement des déchets solides et le développement des activités de recyclage (y. c. hygiène hospitalière) et des stations de compostage</li> </ul>	<p>Amélioration de l'état de santé des populations</p>	<p>Développement des activités de recyclage</p>	<p>Développement de l'emploi</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la pollution atmosphérique, préservation de la couche d'ozone.</li> <li>Assistance à la reconversion des industries polluantes et à l'introduction des énergies moins polluantes</li> </ul>			
<p>Protection de la biodiversité et lutte contre la désertification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance à la définition et à la mise en œuvre de programmes de préservation de la biodiversité</li> <li>- Assistance à la définition et à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la désertification</li> </ul>		<p>Renforcement institutionnel</p>	

ANNEXE II

**Objectif stratégique N° 4 : Réduction de la pauvreté et amélioration des systèmes d'aide et de protection sociales**

Activités	ressources humaines et des capacités nationales	Avancement des réformes de l'économie et de la gouvernance	Protection de l'environnement et des ressources naturelles
<p><b>-Renforcement des capacités d'analyse et d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence nationale contre la pauvreté et l'exclusion</li> <li>- Contribution à l'audit et aux études d'amélioration des systèmes d'aides sociales actuels</li> <li>- Contribution à l'analyse et aux conditions de mise au point d'une politique de redistribution des revenus</li> <li>- Appui au développement des moyens de connaissance et de suivi de la pauvreté</li> <li>- Appui à l'établissement du RDH</li> <li>- Assistance à la mise en place et à l'utilisation d'un tableau de bord social</li> </ul>	<p>Développement de l'expertise nationale</p>	<p>Amélioration de l'efficacité de l'Administration économique Développement de la justice sociale</p>	<p>Amélioration des conditions de vie et d'habitat</p>
<p><b>Développement de l'emploi et de l'auto emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance à l'amélioration des performances des services publics chargés de l'emploi</li> <li>- Contribution à l'intégration de l'emploi informel dans les circuits économiques modernes</li> <li>- Contribution à la mise en place de systèmes et au financement de micro-crédit en direction des populations urbaines et rurales, notamment les jeunes et les femmes</li> </ul>		<p>Meilleure prise en charge du traitement des déchets solides  Contribution à la réforme du Réforme du système bancaire</p>	<p>Meilleure prise en charge du traitement des déchets solides</p>
<p><b>Développement communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition et mise en œuvre des conditions d'extension de l'expérience pilote en cours.</li> </ul>	<p>Amélioration de la situation de la femme</p>	<p>Développement de l'activité agricole</p>	<p>Lutte contre la désertification et pour la préservation de la biodiversité</p>

## ANNEXE III

Tableaux des Prévisions de Ressources<sup>60</sup>

Organisations Fonds et Programmes	Objectif stratégique n° 1	Objectif stratégique n° 2	Objectif stratégique n° 3	Objectif stratégique n° 4
<b>FAO</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD	USD	USD	USD
<b>FNUAP</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD 4.000.000 500.000 4.500.000	USD	USD	USD
<b>HCR</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD 7.500.000	USD 2.500.000	USD 2.000.000	USD 13.000.000
<b>OIT</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD 50.000	USD 100.000	USD	USD 350.000
<b>OMS</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD 3 000 000 500 000 3 500 000	USD -	USD 500 000 150 000 650 000	USD 250 000 250 000
<b>ONUDI</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD /	USD 2.519.000	USD - 300.000 <sup>a</sup>	USD /
<b>PAM</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD	USD	USD	USD 69.500.000 <sup>b</sup>
<b>PNUD</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD 1 000 000	USD 2 000 000	USD 1 000 000	USD 1 000 000
<b>UNICEF</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	USD 5.260.000 1.640.000 6.900.000	USD 25.000	USD 40.000	USD 100.000
<b>Total SNU</b> Budget ordinaire Budget extraordinaire Total	S/Total Objectif n°1 USD 23.450.000	S/Total Objectif n°2 USD 7.144.000	S/Total Objectif n°3 USD 3.990.000	S/Total Objectif n°4 USD 84.200.000

(a) projets protocole de Montréal (2002)

(<sup>b</sup>) dépendant de la présence des réfugiés sahraouis en Algérie jusqu'en 2006. Avec une solution au conflit, les dépenses seraient beaucoup moins élevées.

<sup>60</sup> Les montants cités sont approximatifs et sont donnés par les institutions pour illustrer l'ampleur de l'effort.

**Annexe IV**  
**SYSTEME D'INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES<sup>61</sup>**

Rubriques	Année	Indicateur	Sources et observations
<b>1 - La population</b>			
Population résidente (en millions)	1998	29,272	R.G.P.H/1998
- hommes		14,801	
- femmes		14,471	
Population résidente (en millions)	2000	30,369	Estimation ONS
Taux de croissance démographique	1987- 1998 2000	2,15% 1,43%	taux moyen de croissance de la période inter-censitaire
Taux d'urbanisation (en %)	1997 1998	52,2% 58,3%	49,6% en 1987 RGPH, 1998
Structure de la population	1998		
- 0 à 4 ans		11%	RGPH
- 5 à 14 ans		25%	
- 15 à 29 ans		31%	
- 30 à 64 ans		29%	
- plus de 65 ans		4%	
Taux de scolarisation:	1998	83,05%	RGPH, 1998.
- filles		80,73%	
- garçons		85,28%	
Evolution du taux brut de mortalité (pour 1000):	1990 2000	6,03 5,46	(estimation) 1997: 6,12
Evolution du taux brut de natalité (pour 1000):	1990 2000	30,94 19,76	(estimation) 1997: 22,47
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme en âge de procréer)	1990 2000	4,5 2,7	(estimation)
Espérance de vie à la naissance			
- Ensemble (années)	1997	69,0	(estimation)
- Hommes (années)	1997	68,9	1999: 68,2 d'après OMS, rapport de la santé dans le monde, 2000
- Femmes (années)	1997	68,8	
- Ensemble (années)	2000	70,0	
- Hommes (années)	2000	69,2	Source: enquête EDG 2.000 (End Decade Goals)
- Femmes (années)	2000	71,0	

<sup>61</sup> Les données ci-après sont reprises pour l'essentiel du système d'indicateurs conjoints de l'ECP, initialement actualisé par les agences, programmes et fonds en Septembre 2000, puis par les données les plus récentes disponibles notamment à partir des données définitives du RGPH de 1998 ou les informations relatives à l'année 2000. Cette actualisation se base sur les statistiques officielles publiées par les organismes algériens concernés. Dans certains cas exceptionnels, l'information est reprise des publications du SNU ou du groupe de la Banque Mondiale. Compte tenu de la diversité des sources algériennes (organisme central et sources sectorielles) des divergences peuvent être relevées.

Rubriques	Année	Indicateur	Sources et observations	
Prévalence de la contraception (en %)	1995	56,9 %	Source: enquête MDG	
- Milieu urbain	1995	57,2 %	1987: ensemble 35,5	
- Milieu rural	1995	56,6 %		
- Milieu urbain	2000	66,7%		
- Milieu rural	2000	62,9%		
<b>2 - L'économie</b>			Sources : Délégué à la Planification, Ministère des Finances et Banque d'Algérie sauf précision contraire	
PIB (en milliards DA)	1999	3312		
	2000	4067		
PIB par habitant (DA)	2000	135.570		
PIB (en milliards \$)	2000	54		
PIB par habitant (en \$)	2000	1778,8		
Taux de croissance du PIB (en volume)	1999	3,9%		
	2000	2,6%		
Structure du PIB (en %)				1997 source ONS et CNP
agriculture	2000	8,1%		10,5 %
industrie hors hydrocarbures		7,1 %	10,1 %	
hydrocarbures		40,5 %	33,7 %	
BTP		8,4 %	11,1 %	
Services		18,9 %	25,6 %	
TVA et droits de douane		8,16 %	9,0 %	
Importations (milliards \$ US) dont biens de consommation alimentaires	2000	9,3	1997 : 8,2 source CNES	
		2,5		
Exportations (milliards \$US) dont hydrocarbures	2000	21,8		
		21,19		
Solde de la balance commerciale (US \$)		12,54		
Solde de la balance des paiements (en % du PIB)	2000	16,26		
Solde du budget de l'Etat (en % du PIB)	2000	-1,3		
Inflation (en %)	1999	2,6		1997 : 5,7%
	2000	0,34		
Dette extérieure (en % du PIB)	2000	46,8		
Service de la dette extérieure (en %)	2000	20,6		
	1997	30,3		
Taux de change (DA \$)	2000	75,28		
	1997	57,8		
Emploi			RGPH 1998	
• Population active (en milliers)	1998	8167		
- hommes (en milliers)		6761		
- femmes (en milliers)		1406		
• Population occupée (en milliers)	1998	5.993	ONS	
	2000	6316		
• Distribution de la population occupée par secteur (en %) :			RGPH 1998	
- agriculture	1998	100,0		
- industries		24,37		
- BTP		10,18		
- services		15,28		
- administration		21,27		
		28,87		

Rubriques	Année	Indicateurs	Sources et observations
• Secteur informel		19,23	
Chômage			
• nombre de chômeurs (en milliers)	2000	2 427	
• taux de chômage (%)		29,77	
SNMG (salaire national minimum garanti) en DA	1998	6000	
	2000	8000	
Dépenses de consommation en milliards \$US	2000	23	
• Dépenses de 50 % des ménages	2000	25,90%	
<b>Pauvreté</b>			
- Proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté alimentaire			Enquête sur les niveaux de vie ONS/BM 1995
- ensemble	1995	5,7	
- milieu rural	1995	7,8	
- milieu urbain	1995	3,6	
- dépenses de consommation des ménages les plus pauvres (en % du total)			
- tranche inférieure (20% les plus pauvres)	1995	6,8	
- tranche supérieure (20% les plus riches)	1995	43,0	
<b>3 - L'éducation</b>			
<b>Analphabétisme</b> (population âgée de 10 ans et plus), en % :			
▪ échelle nationale	1987	43,6	RGPH 1987; 1995: 38,4% (est.)
hommes	1987	30,8	
femmes	1987	56,7	
▪ échelle nationale	1998	31,9	RGPH, 1998
hommes		23,65	
femmes		40,27	
<b>Enseignement fondamental</b>			
• taux net de scolarisation 6-16 ans (garçons+ filles)	2000	80,11	Ministère de l'Education Nationale. Tx net 1996 (garçons + filles) : 89,0
• taux net de scolarisation (garçons)		83,57	
• taux net de scolarisation (filles)		76,52	
• taux brut de scolarisation 6-16ans		81,95	
• taux brut de scolarisation 6-12 ans		96,05	
• nombre d'élèves par classe		40	
<b>Enseignement secondaire</b>			
• effectifs totaux	2000	922.000	1997 : 340 000
• garçons		406.000	
• filles		516.000	
<b>Formation professionnelle</b>			
effectifs stagiaires	2000	269.625	
<b>Enseignement supérieur</b>			
effectifs totaux		407.995	Ministère de l'Enseignement Supérieur
garçons	2000	199472	
filles		208523	
<b>Dépenses de l'Etat dans le secteur Education nationale en milliards DA et en %</b>		154/ 14,13%	
en % des dépenses totales Budget de fonctionnement	2000	16,36%	Loi de finances
En % des dépenses totales Budget d'équipement		8,16%	
Dépenses de l'Etat dans la Formation Professionnelle en milliards DA et en %		54 / 1,19%	
Dépenses de l'Etat dans l'enseignement supérieur en milliards DA et en %		13,67 / 4,43%	1997 : 17,8 %
Dépenses totales en % du PIB	1999	19,76%	
Dépenses par habitant en DA: Education nationale		17.000	
Document de travail Formation prof.		39.462	
Enseignement Sup.		86.500	

Rubriques	Années		Indicateurs		Sources et observations
<b>4- La Santé</b>					Ministère de la Santé
Nombre d'habitants par médecin	1996	1999	984	962	Et de la Population.
Nombre d'habitants par chirurgien dentiste			3689	3704	Hbt/médecin '96 : 1308
Nombre d'habitants par pharmacien			6843	6510	
Nombre d'habitants par paramédical diplômé d'Etat			673	653	
Nombre d'habitants par paramédical breveté			990	1049	
Nombre d'habitants par aide paramédical			2262	2493	
Faible poids à la naissance (% du total des naissances vivantes)			ND		
Mortalité infanto-juvénile (TMM5), taux pour 1000 naissances :	1996	2000	58,0	48,0	MS.EDG 2000
Mortalité infantile (0-1 an), taux pour 1000 naissances					MS
• ensemble (garçons et filles)	1996	2000	54,59	51,1	54,8 en 1990
• garçons			56,88	54,2	
• filles			52,21	47,8	
Mortalité juvénile (1-5 ans), taux pour 1000 naissances :					
• ensemble (garçons et filles)	1996	2000	2,36	2,36	MS. (8,2 en 1990)
Mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	1996	2000	160	117,4	
Taux de couverture vaccinale des enfants à 12 mois (en %) :					
• BCG			94	93	Ministère de la Santé. (en 1992 : 210)
• DTC P1			88	91	
• DTC P2	1997	2000	84	91	
• DTC P3			79	89	
• Anti-rougeoleux			74	81	
Population handicapée					RGPH, 1998
Total			1 590 466		
Maladie chronique			512 972		
Moteur			226 053		
Visuel	1998		147 100		
Mental			139 478		
Polyhandicaps			77 098		
Auditif			63 963		
Autres			423 802		
Dépenses de l'Etat dans le secteur de la santé					
• en % du PIB	1998		3,6		5% en 1987 ; 3,8 en 1996
• par habitant	1999		122 US \$		150 \$US en 1987
					Source OMS, sf 1998



Rubriques	Année	Indicateurs	Sources et Observations
<b>5 – Le logement et l'équipement des ménages</b>			
Nombre total de logements (milliers)	1995	3.760	Enquête niveaux de vie 1995, ONS
	1998	5022	RGPH 1998
Nombre de personnes par logement (TOL)	1995	7,4	
	1998	7,14	
Nombre de personnes par pièce	1998	2,3	
Proportion des logements équipés d'une ligne téléphonique (en%) :	1995	22,6	8,6% en milieu rural
Densité téléphonique	2000	6,15	
<b>6 – L'environnement</b>			
Raccordement des logements au réseau électrique (en %) :	1998	84,6	RGPH, 1998
- milieu rural		84,8	
- milieu urbain	87,8		
Raccordement des logements au réseau de distribution de gaz naturel (en %) :	1998	30,2	
- milieu rural		4,7	
- milieu urbain	43,5		
Raccordement des logements au réseau d'approvisionnement en eau potable (en %) :	1998	70,78	
- zones agglomérées Chef lieu		85,07	
- zones agglomérées secondaires	63,75		
- zones éparses	20,79		
Raccordement des logements au réseau d'assainissement (%)	1998	66,34	
- zones agglomérées Chef lieu		83,26	
- zones agglomérées secondaires		53,52	
- zones éparses		10,99	
<b>7 - Participation sociale et politique de la population</b>			
Publications	2000	553	
• journaux	1998	46	
	2000	73	
• radios		3	Nombre de journaux diffusés
• TV		2	Chaînes nationales Dont une par satellite
Organisations			
• association non politiques	2000	867	
		57 000	
• partis politiques		33	Source: Ministère de l'Intérieur & des collectivités Locales
Activités politiques			
• nombre de partis ayant participé aux dernières élections législatives	1997	19	Représentés dans les différentes assemblées élues
• nombre de partis représentés à l'APN	1997	8	élections de juin 1997
• nombre d'électeurs inscrits	1999	17.513.000	

• suffrages exprimés		14.786.000	Référendum du 16 septembre ,1999
Représentation politique des femmes			
• sièges à l'APN (nombre)	1997	14	
• sièges au conseil de la nation (nombre)	1997	8	Sur 380
• sièges dans les assemblées locales	2000		Sur 144
- communales		157	Sur 15003

## ANNEXE V

**1. Liste des documents consultés****Documents algériens :**

- Ministère de l'Agriculture : Stratégie de mise en œuvre du plan national de développement (Circulaire du 00332 du Juillet 2000)
- Ministère du Commerce : Programme d'actions pour l'exercice 2000 (Février 2000)
- Ministère de l'Industrie et de la Restructuration Programme de Développement d'un système national de normalisation intégrée Mars 2000
- Ministère de l'Industrie et de la Restructuration Industrielle : Développement de la compétitivité industrielle Janvier 1999
- Ministère de l'Habitat : Rapport Succinct relatif à la préparation de la réunion Istanbul + 5
- Ministère de l'Habitat : Actions essentielles réalisées dans e cadre du programme sur l'Habitat (CNUEH) – Avril 2000-
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques :Résumé du Programme de Développement du secteur de la Pêche et des Ressources Halieutiques (sans date)
- Ministère de la Santé et de la Population : Femmes et Santé Reproductive en Algérie
- Ministère de la Santé et de la Population : Santé Maternelle et Infantile 2000- 2004
- Ministère de la Santé et de la Population : Politiques de la Population, de l'environnement et de Prévention
- Ministère de la Solidarité Nationale : Bulletin Officiel du Ministère de la Solidarité Nationale
- Ministère de la Solidarité Nationale : Programme d'actions du Gouvernement – Fiche de traduction en objectifs et actions pour l'an 2000
- Ministère du Travail et de la Protection Sociale : Actions prioritaires du secteur pour l'année 2000 (Février 2000)
- Ministère du Travail et de la Protection Sociale : Synthèse des travaux de la Conférence Nationale sur la Protection Sociale – Alger 30 et 31 Mai 2000
- RADP Evaluation de la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Beijing – Juin 1999
- RADP Rapport National sur le Développement Social Avril 1999
- RADP Quatrième conférence Mondiale sur les Femmes Beijing 4-15 Sept 1995 –
- RADP Rapport National CIPD – le Caire - 1993
- RADP-MS- Rapport National CIPD+5 – Décembre 1998
- Ministère des Affaires Etrangères – 50<sup>ème</sup> Anniversaire de la Création de l'ONU
- Services du Chef du Gouvernement Programme adopté le 24 Janvier 2000
- Services du Chef du Gouvernement Projet de Programme Septembre 2000

## ANNEXE V

**Documents du SNU en Algérie :**

FAO - Analyse sectorielle Algérie (Slimane Bedrani Juin 1999)  
 FAO - Rapport de mission de préparation de domaines de coopération Algérie-FAO (Slimane Bedrani 2000)  
 FNUAP - Rapport Annuel Algérie 1998  
 FNUAP – Deuxième Programme Algérie FNUAP 198-2001 Revue à mi-parcours Alger – Juillet 2000  
 HCR Appel Global – Stratégies et Programmes  
 Algérie UNICEF : Une coopération au service de l'Enfance  
 Nations Unies - Algérie : Evaluation Conjointe de Pays Juillet 1999 – actualisation Septembre 2000  
 PNUD-RADP Premier cadre de coopération PNUD-Algérie (1998-2000) Rapport d'évaluation à mi-parcours  
 Plan d'action biennal de coopération entre l'Algérie et l'OMS 2000-2001  
 ONUDI Programme intégré pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la Restructuration Industrielle en Algérie –Avril 1999  
 ONUSIDA Rapport annuel du groupe thématique  
 CNUCED Programme directeur de l'assistance de la CNUCED à l'Algérie (mars 2000)  
 CCI-CNUCED/OMC Algérie- Réseau National d'Information Commerciale – Etude de faisabilité (Naida Hebboul- Eduardo Pizzaro, mai 2000)

**Documents Généraux du SNU :**

FEM Programme d'opération du FEM Juin 1997  
 Nations Unies – ABC des Nations Unies  
 Nations Unies – Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement – Guide – Avril 1999  
 Nations Unies - UNDAF Maroc 1998-2001  
 OIT – L'OIT, ses origines, son fonctionnement, son action  
 OMS Vers un programme stratégique Secrétariat de l'OMS  
 OMS Allocution du DG au Conseil Exécutif à sa cent cinquième session 24 Janvier 2000  
 PNUD – L'approche Programme – bureau de l'évaluation – Octobre 1998  
 PNUD – le PNUD aujourd'hui – Présentation de l'organisation  
 PNUD –Rapport sur le Développement Humain 2000  
 UNDP – Fifty years Challenges and Opportunities  
 UNESCO – Rapport intérimaire de l'équipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au 21<sup>ème</sup> siècle 19 Mai 2000 (159<sup>ème</sup> session)  
 UNESCO- L'UNESCO à l'heure de la mondialisation 28Avril 2000  
 UNESCO – Rapport du DG sur le processus de réforme  
 UNOPS 1999 Annual Report  
 Volontaires des Nations Unies Rapport Annuel de 1999

**ANNEXE V****Documents des Conférences Internationales :**

Rapport du Sommet Mondial de l'Alimentation 13-17 Nov. 1996 Première Partie  
Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (4-15 Sept 1995)  
Sommet Mondial pour le Développement Social - Déclaration et Programme d'action de  
Copenhague

**Autres Documents**

2000 Un monde meilleur pour tous – FMI – OCDE – ONU - Banque Mondiale  
Banque Africaine de Développement Rapport Annuel 1999  
Banque Africaine de Développement – Fonds Africain de Développement – Algérie,  
Document de stratégie par pays 2000-2002 – Septembre 2000  
FMI-IMF Concludes Article IV Consultation with Algeria

## ANNEXE VI

**Liste des personnes rencontrées****Services du Chef du Gouvernement :**

Mme Bouri, Chargée de Mission

M Azzedine, Chargé de Mission

**Ministères****Ministère des Affaires Etrangères**

Mr Bardad-Daidj, Directeur (DGRM)

Mme Ouguini, sous directeur, (DGRM)

Mlle Benmokrane, chef de bureau (DGRM)

M.Moktefi, sous directeur (DGRM)

M. Ramoul, sous directeur (DGRM)

**Ministère de l'Agriculture**

M. Bencheikh, Chef du Cabinet du Ministre

M. Bais, Directeur de la Planification

**Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**

M. Si Youcef, Directeur Général de l'Environnement

M. Hamdane, Sous directeur de l'action internationale

**Ministère du Commerce**

M. Zaaf, Directeur des relations commerciales multilatérales

Mlle Ferhaoui, sous directrice

**Ministère de la Culture et de la Communication**

M. Chaouch-Ramdane, Chef de Cabinet

M. Sidi Boumediène, Directeur de la Planification

M. Bouchek, Sous-directeur de la Coopération

**Ministère de l'Education Nationale**

**M. Boubekour – Directeur des Etudes juridiques et de la coopération**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur**

M. Louni, Directeur des Relations Internationales

M. Ouguini, Direction de la Recherche Scientifique

**Ministère de la Formation Professionnelle**

M. Tatah, Secrétaire Général

M. Brahimi, Directeur des relations internationales

**Ministère des Finances**

M. Baba Ahmed, Conseiller du Ministre

M.Bejaoui, Directeur à la Direction Général des Relations Financières Internationales  
M. Chikhi, Directeur d'etudes, DNP

#### **Ministère de l'Industrie et de la Restructuration**

M. Amer Yahia, Directeur Général de la Restructuration Industrielle  
Mme Abdeladim, Sous directeur  
M. Boubrit, Directeur  
M. Ziani, Directeur de la Valorisation des Ressources humaines

#### **Ministère de l'Habitat & de l'Urbanisme**

Mme Guessoum, Sous directrice de la Coopération  
Mme Bentellis, sous direction de la coopération

#### **Ministère de l'intérieur et des collectivités locales**

M. Chorfa, Sous-directeur du Développement local

#### **Ministère des Participations et de la coordination des réformes**

M Benterkia, Chef de Cabinet du Ministre  
M. Abid, Conseiller du Ministre

#### **Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques**

M Bendjelida, Directeur des Relations internationales

#### **Ministère de la PME-PMI**

M. Lazouni, Chef du Cabinet du Ministre  
M. Benterkia, Directeur  
M. Brahiti, Directeur  
Mme Moumen, sous directrice de la coopération

#### **Ministère des Postes et Télécommunications**

M. Younsioui, Secrétaire Général  
M. Bensissaid, Directeur d'Etudes

#### **Ministère des Ressources en Eau**

M Slimi – Directeur de la Coopération

#### **Ministère de la Santé**

Mme Benkhelil, Directrice de la Population  
Pr. Grangaud Directeur de la Prévention(1)  
Dr. Kellou Directeur de la Prévention (2)

#### **Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale**

M. Abid, Secrétaire Général  
Mme Ladjel, Chef de Cabinet du Ministre  
M. Laraba Directeur (conseiller)  
M. Guerroumi, Directeur des Associations

#### **Ministère des Transports**

M Benallègue, Chef de Cabinet du Ministre  
M. Akrouf, Directeur (conseiller)  
M. Ounar, Sous directeur de la Météorologie

**Ministère du Travail et de la Sécurité sociale**

M. Rais, Chef du Cabinet du Ministre  
Mme Khennache, chargée d'études et de synthèses

**Ministère des Travaux Publics**

M. Oumedjeber, Sous-Directeur de la Coopération

**Autres institutions publiques**

**Conseil National Economique et Social (CNES)**

M. Benhadjouja, Chef du Cabinet du Président

**Conseil National de Planification (CNP)**

M Ghanem, Délégué à la Planification

**Agence de Développement Social (ADS)**

M. Thamin, Directeur Général

**Agence nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)**

M. Mebarek, Directeur Général

**Agence de Soutien, de Suivi et de Promotion des Investissements (APSI)**

M. Bouguerra, Directeur Général

**Caisse Nationale de l'Assurance-chômage (CNAC)**

M. Ait Belkacem, Directeur Général

**Institut Supérieur de Gestion et de Planification (ISGP)**

M. Raked, Directeur Général

**Office National des Statistiques (ONS)**

M. Boumati, Directeur Général